

Urban Overview

2

Rapport d'activités
2021

Préface

Capitale de la Belgique, de l'Europe, région ambitieuse et bouillonnante, ville la plus multiculturelle d'Europe, deuxième ville la plus cosmopolite au monde, Bruxelles, mosaïque culturelle et architecturale, est dotée d'une personnalité forte.

Bruxelles est en perpétuel mouvement, s'adapte, s'améliore, se réinvente pour faire face à une croissance démographique qui bat son plein et à des changements climatiques sans précédent. La revue *Urban Overview* met ici en exergue quelques projets phares, portés par les équipes d'Urban en 2021, qui contribuent à faire de la Région un espace de vie riche et vivant pour toute sa population. Le potentiel de Bruxelles est extraordinaire. Consolider cette dynamique croissante et positive en cours, améliorer la qualité architecturale, densifier la ville tout en la rendant vivable, encourager l'économie durable, soutenir la convivialité et la proximité qui caractérisent si bien Bruxelles, garantir la conservation de la richesse inestimable du patrimoine bruxellois, renforcer les espaces publics et préserver les espaces verts, veiller à nos ressources naturelles, encourager la participation citoyenne, stimuler la créativité, tant d'actions que la Région, Urban ainsi que de nombreux intervenants poursuivent au quotidien.

Le défi est collectif.

Urban. Architecture and culture for the city.



Urban lance le second numéro de l'*Urban Overview*, un nouveau concept de revue, pensée et imaginée pour rendre le rapport d'activités de l'administration encore plus riche et dynamique. Bonne découverte !

Au sein d'Urban, nous visons à défendre le patrimoine d'hier, mais aussi à construire, aujourd'hui, le patrimoine de demain.

L'année 2021 a permis à Urban de poursuivre son développement en tant que centre d'expertise et de référence en architecture, urbanisme, patrimoine, rénovation urbaine, réglementation et documentation, avec en ligne de mire le service aux citoyennes et citoyens, ainsi que la participation active au développement de la Région.

À l'image de l'année 2020, l'année 2021 a été caractérisée par la concrétisation de nombreux projets et par de très belles avancées, notamment en termes de digitalisation et de simplification administrative. Ensemble avec ses partenaires, Urban a, en effet, poursuivi l'évolution de MyPermit, le processus révolutionnaire de digitalisation des permis d'urbanisme.

Urban a aussi travaillé à déployer ses missions de développement territorial en veillant à la mise en pratique du bon aménagement des lieux, tant dans le processus d'instruction des permis d'urbanisme que dans l'examen des projets urbains et de rénovation urbaine, et ce dans l'optique de participer à l'ambition de faire de Bruxelles une ville durable et résiliente, intégrant continuellement les aspects économiques, sociaux, patrimoniaux et environnementaux dans ses projets.

Ainsi, l'année 2021 a de nouveau permis à Urban de jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation et l'information vis-à-vis du public. Les équipes ont effectivement continué à déployer, mais également à initier, de nombreuses actions culturelles et outils didactiques visant à faire davantage connaître la politique architecturale et urbanistique à Bruxelles.

Je tiens à saluer le travail de nos équipes, qui continuent d'investir énormément de temps et d'énergie pour mener à bien nos nombreuses missions, et s'impliquent quotidiennement avec engagement, résilience et professionnalisme, à l'évolution de notre Région.

C'est donc avec fierté que je vous présente, à travers cette publication, un aperçu des nombreuses réalisations menées par les collaborateurs et collaboratrices d'Urban pour cette année 2021.

- **Bety Wagnine,**
directrice générale d'Urban



Portrait:
Thomas Ost © urban.brussels

URBAN.BRUSSELS



urban.brussels (Urban) est l'administration publique chargée de mettre en œuvre, pour l'ensemble de la Région bruxelloise, la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.

Portée par l'excellence et la qualité, l'ambition d'Urban est de mettre en avant le patrimoine d'hier et surtout de construire le patrimoine de demain. Institution incontournable du paysage urbain, Urban contribue à déployer la politique culturelle et architecturale à Bruxelles.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous mettons un point d'honneur à la transversalité dans nos métiers et services, aspirant ainsi à devenir une institution de référence et un centre d'expertise à travers des échanges internes et externes pour nos nombreuses matières.

Le développement de cette vision stratégique transversale passe aussi par l'anticipation de l'évolution des métiers d'Urban du fait des changements législatifs et des mutations de nos modes de vie. Urban souligne ainsi l'importance de porter attention aux enjeux urbains comme sources de réponses essentielles au développement de la Région.

- Sarah Lagrillière, directrice générale adjointe d'Urban



● URBANISME

Urban contribue de manière proactive à l'amélioration de la qualité architecturale à Bruxelles, en assurant notamment l'instruction, la délivrance et la prorogation des permis d'urbanisme dans le respect de la réglementation et du bon aménagement des lieux.

Urban a comme vision stratégique thématique la défense, la valorisation et la création d'un environnement urbain qualitatif pour la population bruxelloise, tout en tenant compte de la nécessaire adaptation aux mutations et évolutions auxquelles est confrontée la Région. Nous contribuons ainsi à l'amélioration de la qualité de vie en ville au travers de la mise en œuvre des instruments d'exécution de l'urbanisme, un objectif qui s'inscrit dans le cadre du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT). Urban assure notamment l'application correcte des règlements d'urbanisme, la promotion du bon aménagement des lieux par la préservation et l'amélioration du paysage urbain et réalise des publications à l'attention du grand public.

Ces missions demandent également de mettre en place de nombreuses synergies : c'est pourquoi nous établissons des collaborations transversales avec les acteurs concernés par les domaines de l'urbanisme, de la planification, de la rénovation urbaine et de l'environnement.

- Thibaut Jossart, directeur de la Direction de l'Urbanisme



② PATRIMOINE CULTUREL

Urban joue un rôle central dans la protection, la conservation, l'intégration et le respect du patrimoine culturel régional ainsi qu'en termes d'identification, d'études, de recherches, d'information, d'aide et d'accompagnement du public en vue de garantir sa mise en valeur et sa pérennité.

Rendre les Bruxelloises et Bruxellois fiers de leur ville, faire découvrir et faire aimer le patrimoine culturel est un objectif fondamental pour Urban. Il s'agit non seulement de valoriser nos plus belles perles, mais aussi de révéler la beauté qui entoure les citoyennes et citoyens dans leur environnement quotidien.

Nous veillons également à faire rayonner Bruxelles sur la scène nationale et internationale afin de défendre une identité bruxelloise forte et accueillante.

La réutilisation du patrimoine est notre fer de lance dans le cadre d'une politique environnementale durable. Urban soutient l'intégration d'améliorations des performances énergétiques des bâtiments protégés lorsque les contraintes architecturales et patrimoniales le permettent. Il est, en effet, essentiel qu'Urban participe à la transmission aux générations futures d'un bâti patrimonial préservé, agréable à vivre et performant.

- Thierry Wauters,
directeur de la Direction du Patrimoine culturel



③ REVITALISATION URBAINE

Urban ambitionne d'améliorer durablement la qualité de vie à Bruxelles en s'inscrivant dans une démarche de développement urbain actif visant notamment à lutter contre les chancres, renforcer la cohésion sociale et réparer le tissu urbain. Dans ce but, Urban contribue notamment à l'amélioration de l'habitat par un soutien financier aux propriétaires de logements privés.

L'objectif de notre travail quotidien est de contribuer de façon durable, avec une vision à long terme, à l'amélioration de la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois, prioritairement dans les quartiers fragilisés.

À l'aide des différents outils de revitalisation urbaine, Urban aspire à développer une ville idéale, offrant des logements de qualité accessibles financièrement, des équipements de base en suffisance, une ville stimulante, pleine d'activités culturelles, sportives ou sociales, une ville aux belles façades, aux bâtiments historiques rénovés, une ville où les habitantes et habitants se sentent en sécurité et trouvent du travail.

Urban a un rôle important à jouer : elle assure non seulement le respect de la réglementation, mais aussi un rôle de facilitatrice. Nous veillons, en effet, à connecter les acteurs, créer des synergies, favoriser la transmission des informations, offrir un appui administratif, juridique ou technique et donner une place plus importante aux habitantes et habitants via la participation citoyenne.

- Philippe Piéreuse,
directeur de la Direction de la Rénovation urbaine



4 EXPERTISE JURIDIQUE

Urban assure un travail important de conseil et support juridique interne et externe, de suivi du contentieux dans les matières relevant de ses compétences, dans la lutte contre les infractions urbanistiques et patrimoniales ainsi que dans le traitement des recours. Elle est, de ce fait, un pôle d'expertise juridique proactif en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.

Grâce à l'expertise de ses collaboratrices et collaborateurs, Urban dispose d'une direction juridique chevronnée et réactive, maîtrisant tous les aspects réglementaires liés à ses matières. Nos missions relatives à la législation en matière d'urbanisme et de patrimoine sont larges et concernent aussi bien la rédaction ou l'adaptation de textes réglementaires que le traitement des recours, l'analyse et la diffusion de la jurisprudence, le partage de conseils ou la production d'avis sur des projets de réglementations diverses.

Urban a également la tâche de rechercher, sanctionner et mettre fin aux infractions urbanistiques sur le territoire régional. De plus, nous veillons à assurer la représentation juridique d'Urban auprès des institutions belges et européennes et la gestion du secrétariat des Collèges d'urbanisme et d'environnement.

L'ensemble de ce travail diversifié poursuit l'objectif commun aux missions d'Urban de façonner qualitativement le paysage urbain de notre Région.

- Benjamin Fastré,
directeur de la Direction des Affaires juridiques



5 CONNAISSANCES ET SENSIBILISATION

Urban assure un rôle de sensibilisation du public en lien avec ses matières, organise une série d'activités culturelles, d'études et de recherches et axe son action ainsi que ses messages sur la valorisation de la qualité architecturale toutes époques confondues (Heritage Days / Journées du Patrimoine, archiweek, Urban International Symposiums, Urban Research, Centre de Documentation, etc.).

Dans ce cadre, Urban a pour ambition de se positionner en tant que centre d'expertise, de référence et d'échanges nationaux et internationaux sur l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine, d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Urban ambitionne de stimuler la qualité architecturale, d'informer et d'aiguiller les citoyennes et citoyens, de mettre en lumière et de valoriser les métiers de ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que leurs réalisations.

Au carrefour de l'information et de la réflexion, Urban initie une série d'actions culturelles et de supports didactiques, de même qu'elle soutient et met en œuvre des projets de recherche, offrant ainsi ses savoirs à ses différents publics.

- Stéphane Demeter et Guy Conde-Reis,
coordinateurs de la Direction Connaissances & Communication



Pour réaliser ses missions, Urban s'appuie sur une expertise interne importante, notamment dans les domaines de l'architecture, l'histoire, la documentation et la réglementation, dans le but de répondre au mieux aux attentes de ses partenaires et de tous les citoyennes et citoyens.

En plus d'être un centre d'expertise visant la qualité et l'excellence, Urban est une institution riche de talents qui, au travers de leur passion et intérêt pour le bien commun, construisent notre patrimoine de demain.

Façonner le paysage urbain et rencontrer les attentes des utilisatrices et utilisateurs impliquent une approche des ressources humaines proactive ainsi que la garantie d'un cadre d'action qui permet aux collaboratrices et collaborateurs d'Urban de se développer et d'évoluer.

- Muriel Callebaut,
directrice de la Direction Personnel
& Organisation



↑ Bureaux d'Urban au Mont des Arts, 2020. Stijn Bollaert © urban.brussels
Portraits: Jonathan Ortegat © urban.brussels



Table des matières

1	LES GRANDS PROJETS D'URBANISME	12
	La renaissance de l'ancien siège de La Royale Belge	13
	Ramener de la vie aux étages du Passage du Nord	17
	Quand la mobilité douce investit le rond-point Schuman	20
	Un nouveau pôle culturel s'invite à l'abbaye de Forest	24
	Le bon aménagement des lieux	27
2	MYPERMIT, DIGITALISATION DES PERMIS D'URBANISME	32
	MyPermit, la plateforme digitale toujours plus performante	33
3	PATRIMOINE CULTUREL	37
	Protection de notre patrimoine d'hier, d'aujourd'hui et de demain	38
	Notre patrimoine fait peau neuve	46
	L'archéologie sous la loupe	54
	L'Art Nouveau sous les projecteurs	58
4	REVITALISATION URBAINE	62
	Renforcer la dynamique d'amélioration du cadre de vie bruxellois	63
	Un moyen d'apporter des réponses aux besoins d'un quartier	68
	Développer plus de liens entre les habitantes et habitants des quartiers	73
	Restructurer les périmètres urbains de façon durable	78
5	EXPERTISE JURIDIQUE	82
	«Good Living», penser et construire la ville de demain	83
	S'adapter aux changements et aux défis urbains	86
	Un nouveau système de primes pour rénover l'habitat	89
	Vers un plan d'urgence pour la politique sociale du logement	92
	Garantir un enseignement accessible et des logements raisonnables	94
6	CONNAISSANCES ET SENSIBILISATION	96
	Brussels Architecture Prize	97
	Georges Houtstont et la fièvre ornementale de la Belle Époque	101
	Down in the River, un plongeon dans le passé	104
	archiweek, un-learning architecture	106
	Urban Summer, un festival d'architecture contemporaine	110
	Accès direct à la connaissance: du neuf côté documentation du territoire	113
	À la recherche de l'Urbaneum	116
	Atlas dynamique des paysages bruxellois	119
	Urban, acteur de la Recherche	122
7	CHIFFRES 2021	124

1

Les grands projets d'urbanisme

LA RENAISSANCE DE L'ANCIEN SIÈGE DE LA ROYALE BELGE



Bien connu des Bruxelloises et Bruxellois, le numéro 25 du boulevard du Souverain à Watermael-Boitsfort est en passe de renaître, grâce à un vaste et ambitieux projet. Situé sur la couronne verte de la capitale, ce bâtiment emblématique, cerclé de verre aux reflets orangés, a été construit pour abriter la société d'assurance La Royale Belge.

Inauguré en 1970, cet ouvrage en poutrelles d'acier Corten s'inspire directement de l'esthétique du siège américain de l'entreprise John Deere, conçu par l'architecte Eero Saarinen. Deux monolithes, assemblés en forme de croix grecque, semblent flotter au-dessus d'un imposant socle vitré de deux niveaux. Symbole du modernisme architectural des années 1960, La Royale Belge est signée de la main des architectes René Stapels et Pierre Dufau. L'ensemble, entouré d'un étang, trône au cœur d'un agréable parc de onze hectares, dessiné par les paysagistes Jean Delogne et Claude Reboud.

Avec 50 mètres de haut et 54.000 m² de superficie, cet immeuble novateur devient, en 1999, le quartier général d'Axa, après la fusion du groupe français avec La Royale Belge. Une histoire qui va durer moins de vingt ans... En 2017, la tour cruciforme passe sous la bannière des États-Unis, avec comme intention d'y installer l'ambassade américaine. Mais, le bâtiment ne répondant pas aux exigences et contraintes de la « fonction » diplomatique, il n'en sera rien ! L'ancien siège social de La Royale Belge est alors placé au registre du patrimoine protégé par le Gouvernement bruxellois, afin d'éviter de lourdes transformations et favoriser sa réaffectation future.

Resté vide depuis lors, l'illustre bâtiment bruxellois s'apprête désormais à vivre une seconde jeunesse. Un projet d'envergure, aux multiples finalités (coworking, restauration, centre de congrès, hôtel, etc.) et avec un objectif clair : offrir une nouvelle dynamique au quartier.

Dans le cadre de l'octroi du permis pour ce chantier exceptionnel, Nelson Garcia Sequeira, journaliste et expert en communication éditoriale, a interrogé les équipes de la Direction de l'Urbanisme d'Urban.

- N.G.S.: Nelson Garcia Sequeira
 - Urban
-
- N.G.S.: Quelles sont les caractéristiques qui font de La Royale Belge un bâtiment hors normes ?
 - Urban: Pendant les années 1960, on assiste à un vent nouveau en termes d'architecture à Bruxelles, notamment sous l'impulsion d'un secteur tertiaire grandissant. Un mouvement moderniste, qui donne naissance à de nombreux immeubles de bureaux aux qualités architecturales exceptionnelles, d'audace et de liberté de conception. L'ancien siège social de La Royale Belge est de ceux-là. Il témoigne de cet élan,

au sein duquel l'esthétique doit refléter cette vitalité économique. Malgré des contraintes importantes, liées aux spécificités du site, la tour cruciforme de huit étages est un modèle du genre ! Tant pour sa conception novatrice pour l'époque que pour ses dimensions colossales ou ses espaces intérieurs soignés. Le décor est enchanteur, mais la surprise est aussi créée par son implantation étonnante, puisque l'édifice est placé à une certaine distance du boulevard du Souverain. Observées depuis l'entrée du domaine, les vitres fumées aux teintes orangées se reflètent parfaitement dans l'étang et confèrent au bâtiment des allures de sculpture géante, flottant entre ciel et eau.

- **N.G.S.:** Après quelques années sans vie, le lieu va enfin renaître. Quelle est l'ambition du nouveau projet?

• **Urban:** En effet, le propriétaire, Souverain 25, a approché Urban et le BMA (bouwmeester maître architecte) avec un projet de réhabilitation ambitieux. Nous avons alors, tant la Direction de l'Urbanisme que celle du Patrimoine culturel, travaillé de concert avec le BMA, afin de veiller au respect de la qualité architecturale, urbanistique et paysagère du projet. Force est de constater que la qualité est au rendez-vous, aussi bien sur le plan architectural et patrimonial, que pour ses visées d'affectation. La volonté est de redonner vie à ce vaste édifice, en adoptant une approche multifonctionnelle. En plus de nombreux espaces de bureaux modernes (environ 20.000 m²), la tour cruciforme accueillera un hôtel flambant neuf de 212 chambres, avec un centre de congrès et espace de restauration, mais aussi un club sportif de 4.000 m² en lieu et place de l'ancien restaurant d'entreprise, un espace de coworking au cœur du socle vitré, une piscine intérieure et extérieure et le maintien des emplacements de parking en sous-sol.

- **N.G.S.:** Une réalisation synonyme de défi architectural et patrimonial. Pouvez-vous en dévoiler certains aspects?

• **Urban:** Le projet architectural, confié au bureau londonien Caruso St John Architects et à l'agence anversoise Superstructure Architecture ainsi qu'aux bureaux DDS+, MA2 et EOLE en charge des aspects patrimoniaux et paysagers, repose sur une double volonté: faire preuve d'audace et coller aux exigences de notre époque, mais sans jamais trahir la logique architecturale et constructive originelle du bâtiment. Si le respect de ce patrimoine remarquable est au cœur de la démarche, de nombreuses interventions vont permettre de le muer en un lieu multifonctionnel, contemporain et performant sur le plan énergétique. Concrètement, cela se traduit par la restauration totale de l'immeuble, des façades aux espaces intérieurs, en passant par les abords immédiats. Mention spéciale pour la création, au cœur de l'édifice, d'une zone de circulation verticale, plus ouverte et généreuse, afin d'offrir un accès plus flexible et indépendant aux différents espaces. À noter que les escalators vont disparaître, laissant uniquement place au noyau des ascenseurs existant. Outre la rencontre des normes énergétiques actuelles, un intérêt particulier a aussi été accordé à la réversibilité fonctionnelle du bâtiment, entre autres grâce à la flexibilité d'utilisation des espaces.

- **N.G.S.:** En filigrane, on peut également éprouver l'attention portée à la question énergétique...

• **Urban:** C'est exact! Lorsque cela est possible, comme pour la réhabilitation de La Royale Belge, nous encourageons et soutenons l'intégration d'améliorations des performances énergétiques du bâti protégé. Cette dimension est capitale, compte tenu de l'enjeu environnemental auquel nous faisons face. À travers une approche globale et concertée, nous avons donc tenu compte de cet équilibre nécessaire, entre conservation du patrimoine et optimisation énergétique. De cette façon, nous avons l'ambition de participer à la transmission aux générations futures d'un bâti patrimonial préservé, agréable à vivre et performant. Pour La Royale Belge, cela se matérialise, par exemple, par le remplacement complet des vitrages et châssis, afin de résoudre des pathologies existantes et obtenir une meilleure performance énergétique.

- **N.G.S.:** Que signifie la renaissance de La Royale Belge pour ce quartier bruxellois et son environnement?

• **Urban:** À n'en pas douter, La «nouvelle» Royale Belge incarnera une véritable locomotive pour le quartier. Le projet va revitaliser ce territoire et lui injecter une bonne dose de mixité. Ce dynamisme sera également visible aux abords de la tour, puisque le projet vise la réfection du parc, afin de renouer avec la composition et l'esthétique d'origine. Par exemple, à travers la création de frayères le long de l'étang, la construction d'une piscine et d'une pataugeoire extérieures, l'arrivée de 280 emplacements pour vélo, la mise à ciel ouvert du cours d'eau la Woluwe au sein du domaine ou encore la réalisation d'un trottoir tout le long du parc Ten Reuken. Les ambitions du projet sont sans aucun doute à la hauteur de l'histoire de ce lieu emblématique de la capitale...



Photographiez ce QR code pour accéder à l'inventaire du patrimoine architectural



→ Ancien siège de La Royale Belge, boulevard du Souverain 25 à Watermael-Boitsfort, inscrit sur la liste de sauvegarde depuis le 23 mai 2019, 2020. Maxime Delvaux © urban.brussels



RAMENER DE LA VIE AUX ÉTAGES DU PASSAGE DU NORD



Galerie commerciale typique du 19^e siècle, le Passage du Nord s'inscrit dans la tradition des rues commerçantes couvertes établies à Bruxelles à cette époque. Construit au moment de la naissance des grands boulevards du centre, ce « couloir » de 70 mètres de long sur six de large fait la liaison entre la rue Neuve et le boulevard Adolphe Max, à deux pas de la place de Brouckère. Au même titre que les Galeries royales Saint-Hubert, le Passage du Nord allie une fonction utilitaire de circulation piétonne, au charme architectural et à l'intérêt commercial.

Achevé en 1882, le Passage du Nord est l'œuvre de l'architecte Henri Rieck, sur demande de la Société anonyme du Musée et du Passage du Nord. Dans un style éclectique, la galerie accueillait alors une trentaine de magasins au rez-de-chaussée et réservait les étages à diverses activités culturelles, au sein du Musée du Nord. Sur le plan patrimonial, la galerie dispose de façades richement décorées, notamment avec des sculptures de Joseph Berteux et d'Albert Desenfans. Avec sa coupole en verre et son riche intérieur, le Passage du Nord se distingue aussi par la présence de 32 caryatides néo-baroques. Ces statues de femmes, aux longues tuniques et aux attributs variés, sont des allégories de la vie moderne. Un décor sculpté de candélabres, lanternes et autres statues d'enfants vient ponctuer le style luxueux du lieu.

Classé depuis 1995, le Passage du Nord a connu plusieurs phases de rénovation, dont un important programme débuté en 2000. Au fil des ans, l'objectif est resté le même, à savoir protéger le patrimoine et revaloriser cet espace emblématique de Bruxelles. Désormais, entre autres après la fermeture de l'hôtel Métropole, c'est au tour des étages de la galerie de connaître un projet de réhabilitation et réaffectation...

Nelson Garcia Sequeira, journaliste et expert en communication éditoriale, fait le point avec les collaboratrices et collaborateurs de la Direction de l'Urbanisme d'Urban sur cette réaffectation particulière.

- N.G.S.: Nelson Garcia Sequeira
 - Urban
- N.G.S.: Avant d'expliquer le nouveau projet de transformation des étages, remontons le temps pour aborder la profonde restauration du Passage du Nord, entamée en 2000. Quelles étaient les intentions ?
- Urban: Depuis deux décennies, nous avons collaboré à cet intense programme de rénovation, grâce aux efforts continus de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction du Patrimoine culturel d'Urban. Les équipes ont en effet conseillé et suivi de près les différentes phases du programme, menées par le bureau d'études In Between, tout en permettant au site de bénéficier de certains subsides indispensables.
- N.G.S.: Quelle a été l'ampleur des travaux en l'espace de vingt ans ?
- Urban: Sur les seize premières années, un processus de reconstitution a été mené sur les devantures des magasins, en accord avec les commerçants et dans le respect des matériaux d'origine: soubassements en pierre bleue avec au centre des vitraux dans un cadre métallique, portes

et châssis en chêne, colonnes à miroirs, etc. En parallèle, le carrelage au sol, placé dans les années 1960, a été remplacé par de la pierre de Comblanchien, comme celle utilisée au moment de la construction de la galerie. En 2005, les deux colonnes d'entrée du côté boulevard Adolphe Max, qui avaient été retirées au début du 20^e siècle, ont été reformées à l'identique, afin de réintroduire une cohérence architecturale. En 2017 démarrait la restauration de la verrière métallique et des façades intérieures de la galerie: elles ont été repeintes dans les couleurs originelles; la passerelle centrale a été rouverte et remise en état; les caryatides, les châssis des étages et leurs vitraux ont été restaurés; etc. Dans la foulée, l'éclairage a été entièrement revu grâce à de nouveaux luminaires réalisés sur mesure par des artisans. In fine, le résultat est extraordinaire et redonne au passage son aspect et son ambiance de la fin du 19^e siècle.

- **N.G.S.: Aujourd'hui, c'est au tour des étages du Passage du Nord de reprendre vie, en quoi consiste ce projet de réhabilitation ?**

• **Urban:** C'est la suite logique de ce travail de longue haleine, débuté à l'aube du 21^e siècle: faire revivre cette galerie emblématique de la capitale, revaloriser ce patrimoine classé, mais sans altérer son identité du 19^e. Le projet s'inscrit donc dans cette continuité, avec la volonté d'activer les étages du Passage, laissés vides après le retrait de l'hôtel Métropole. Concrètement, en plus de restituer les éléments patrimoniaux, l'objectif est de transformer et changer l'affectation des six niveaux du bâtiment pour y créer un grand espace de coworking et une soixantaine de chambres de coliving.

- **N.G.S.: Un mot d'explication sur la réaffectation: pourquoi le choix du coliving ?**

• **Urban:** Dans son ensemble, le Passage du Nord favorise une mixité de fonctions. Aux côtés des magasins existants, l'intention était donc de créer des logements qualitatifs et des espaces de bureaux au cœur du quartier commercial de la rue Neuve. Toutefois, la configuration des lieux ne permettait pas l'implantation de différentes typologies d'appartements sans porter atteinte au patrimoine. Dans ce contexte précis, le coliving – une forme d'habitat qui mêle flexibilité, partage, colocation et coworking – se profilait comme une réponse alternative adaptée aux besoins de logements, tout en respectant ce patrimoine remarquable et atypique. Avec des chambres de 14 m² à plus de 30 m², les étages du Passage du Nord vont donc pouvoir accueillir des habitantes et habitants aux attentes et aux besoins variés.

- **N.G.S.: Sur le plan architectural, quelles sont les contraintes du projet ?**
- **Urban:** La réhabilitation de la galerie est délicate, compte tenu des volumes et de la situation enclavée des bâtiments au sein d'un îlot particulièrement dense. Dans la lignée du programme qualitatif entamé en 2000, nous avons veillé à ce que le réaménagement des étages soit parfaitement adapté au lieu et s'organise dans le respect des logiques constructives originelles. Raison pour laquelle le projet épouse les contraintes patrimoniales du lieu et en conserve les caractéristiques, tout en respectant les normes actuelles. Cela explique l'attention portée à la reconstruction d'éléments patrimoniaux disparus, comme les putti du 3^e étage, le devant des chéneaux, les deux dômes, les parties manquantes des portes-fenêtres du 1^{er} étage du boulevard Adolphe Max, etc. Nous sommes convaincus que ces efforts et ce travail d'orfèvre contribueront incontestablement à la valorisation du Passage du Nord et du quartier, afin d'inscrire ce patrimoine délicat dans l'avenir et de le transmettre aux prochaines générations.



Photographiez ce QR code pour accéder à l'inventaire du patrimoine architectural

↑ Passage du Nord à Bruxelles-Ville, classé depuis le 13 avril 1995, 2022.
Séverin Malaud © urban.brussels
↓ Passage du Nord à Bruxelles-Ville, classé depuis le 13 avril 1995, 1881-1882.
Collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels



QUAND LA MOBILITÉ DOUCE INVESTIT LE ROND-POINT SCHUMAN



En plein cœur du quartier européen, le rond-point Robert Schuman est un carrefour incontournable de Bruxelles. À l'intersection des rues de la Loi, Archimède, Froissart et des avenues de Cortenbergh et d'Auderghem, le croisement – portant le nom de l'un des pères de l'Union européenne – est également traversé sous terre par plusieurs tunnels, dont les emblématiques Belliard et Loi.

Idéalement situé à quelques pas de l'entrée du parc du Cinquantenaire, le carrefour actuel se contente d'organiser les flux automobiles, accordant peu de place aux piétons, aux cyclistes et à la vie de quartier. Un défaut majeur qui sera bientôt corrigé grâce à un projet de réaménagement, auquel Urban a donné son feu vert. L'ambition ? Modifier complètement le visage du site, afin de le transformer en agora urbaine. Un lieu de rencontre pour les Bruxelloises et Bruxellois, le public des institutions européennes et les touristes, faisant désormais la part belle à la mobilité douce.

Une métamorphose que Nelson Garcia Sequeira, journaliste et expert en communication éditoriale, aborde avec les collaboratrices et collaborateurs de la Direction de l'Urbanisme d'Urban.

- N.G.S.: Nelson Garcia Sequeira
- Urban
- N.G.S.: Quelle est la philosophie portée par le projet de réaménagement du rond-point Robert Schuman ?
- Urban: Sa vision globale repose sur le caractère central et emblématique de la place, avec un objectif clair: lui donner les qualités d'un espace public d'envergure métropolitaine, digne des plus grandes capitales. Dans les faits, l'idée est d'offrir une nouvelle identité au rond-point Robert Schuman, afin de renforcer sa dimension symbolique au cœur du quartier européen de Bruxelles. Porté par les bureaux d'architecture Cobe et Brut, le projet se veut exemplaire, à la fois en matière d'accessibilité pour tous, mais aussi de durabilité au sens large afin d'assurer, dans la durée, un espace public de qualité.
- N.G.S.: Concrètement, quel sera le nouveau visage de cette «agora urbaine» ?
- Urban: Le projet sélectionné, au terme d'un concours d'architecture, se fonde sur une conception en cercles concentriques, qui vont en s'amplifiant sur toute l'étendue de la zone. Le nouvel espace central, au cœur de l'ouvrage, prendra la forme d'une cuvette. Incarnant un vrai lieu de rencontres, cette cuvette sera surplombée d'un majestueux auvent en acier, dans un style moderne et surmonté d'un toit vert, dont le rôle sera d'accueillir et d'abriter ses visiteurs.

Vous l'avez compris, l'ambition est d'en faire une sorte de nouvelle icône de l'Europe, un nouvel espace urbain, par et pour ses habitantes et habitants, un lieu exceptionnel, agréable et verdurisé, qui jouit d'aires publiques cohérentes et en phase avec les attentes de notre époque.

Autour de cette agora, une grande zone piétonne sera aménagée (y compris dans certaines rues adjacentes) pour créer un vaste plateau apaisé, allant jusqu'au Cinquantenaire. Un ensemble architectural et paysager, agrémenté de nombreux bancs, d'arbustes et d'une centaine d'arbres, qui vont renforcer la connexion entre le rond-point Schuman, le parc et la rue de la Loi. En réalité, la nouvelle place Schuman deviendra l'entrée du Cinquantenaire, entre autres, grâce à la transformation profonde de la mobilité du site.

- **N.G.S.: Un mot sur la mobilité: comment va-t-elle évoluer dans ce quartier?**
- **Urban:** De concert avec toutes les parties prenantes, une étude de mobilité a été menée pour établir un plan de circulation adapté, capable d'accompagner l'ambition du projet. L'intention poursuivie est de libérer la majeure partie de cet espace des engins motorisés, afin d'en faire une zone essentiellement dévolue aux modes de déplacements respectueux de l'environnement.

Concrètement, le trafic automobile sera cantonné à l'avenue de Cortenbergh et à la rue de la Loi et une piste cyclable verra le jour pour relier ces deux axes. Il s'agit d'une réelle avancée pour la mobilité douce au cœur de Bruxelles, puisque tout le périmètre sera accessible à pied et à vélo. Les conditions seront donc réunies pour en faire une agora urbaine, capable de rassembler une population très diverse, entre les Bruxelloises et Bruxellois, le public des institutions européennes et les touristes.



Photographiez ce QR code pour découvrir le projet

↑ Rond-point Schuman, 2022. Séverin Malaud © urban.brussels
 ↓ Rond-point Schuman et rue de la Loi.
 Collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels
 Page de droite:
 ↑ Rond-point Schuman, vue sur l'arcade du Cinquantenaire, 2022.
 Séverin Malaud © urban.brussels
 ↓ Rond-point Schuman, vue sur l'arcade du Cinquantenaire.
 Collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB – urban.brussels





272 - BRUXELLES - Rogd-Point - Vue sur l'Arcade du Cinquantenaire



UN NOUVEAU PÔLE CULTUREL S'INVITE À L'ABBAYE DE FOREST



Aux côtés de l'hôtel communal, de l'église et de la place Saint-Denis, l'abbaye de Forest incarne le véritable cœur historique de cette commune du sud de Bruxelles. Son patrimoine séculaire fait la fierté de ses habitantes et habitants et son histoire tumultueuse continue de lui conférer une atmosphère singulière et appréciée des visiteurs...

L'abbaye de Forest voit le jour au 11^e siècle sous la forme d'un prieuré pour femmes, avant de se développer rapidement jusqu'à devenir un village dans le village. Comme toute abbaye, elle fonde sa richesse sur les activités agricoles et artisanales, même si l'univers des moniales reste relativement clos. Au fil des siècles et des soubresauts de l'histoire, le site va connaître une période tourmentée, avec son lot de destructions et reconstructions partielles.

Après les conflits armés, les guerres de religion, les incendies ou les épidémies, l'abbaye de Forest tente de renaître au 18^e siècle, grâce à un ambitieux plan de reconstruction dressé par l'architecte néoclassique Laurent-Benoît Dewez. Mais les travaux de remodelage n'iront jamais au bout... La Révolution et la fin de l'Ancien Régime sonnent le glas des activités de l'abbaye, dont les bâtiments sont peu à peu démolis, à l'exception des parties récentes signées de la main de Dewez.

Quelques siècles plus tard, en 1964, la commune de Forest acquiert progressivement les lieux et conduit de nombreuses interventions architecturales, orchestrées par les architectes Mignot. Force est de constater que le site de l'abbaye de Forest manquait encore d'une restauration et d'une réaffectation capables de lui rendre sa cohérence historique et son dynamisme d'antan. Heureusement, le site fera bientôt peau neuve, puisqu'il va être reconvertis en pôle culturel à l'horizon 2023 ! Une véritable impulsion pour ce quartier animé du sud de la capitale.

Nelson Garcia Sequeira, journaliste et expert en communication éditoriale, a pu échanger avec les équipes de la Direction de l'Urbanisme d'Urban, afin d'en découvrir davantage sur la philosophie du projet.

- N.G.S.: Nelson Garcia Sequeira
- Urban
- N.G.S.: Ce nouveau projet de rénovation de l'abbaye de Forest semble s'inscrire dans le renouveau amorcé au cœur de la commune...
- Urban: C'est exact. Depuis quelques années, la commune, et en particulier le quartier autour de l'abbaye, fait l'objet d'une attention particulière. Ce périmètre s'inscrit d'ailleurs dans un Contrat de quartier durable, le CQD « Abbaye », suivi par les équipes de la Direction de la Rénovation urbaine d'Urban. La commune de Forest a notamment bénéficié

de la restauration de l'hôtel communal (depuis 2010) et du bâtiment abritant les services communaux. Cet élan a également permis de mettre en place des projets de réhabilitation des espaces et des équipements publics ainsi que des initiatives socio-économiques et de redéploiement urbanistique.

- N.G.S.: Quelle est l'ambition pour l'abbaye de Forest ?
- Urban: Au cœur de cette dynamique, il restait encore à revitaliser ce patrimoine remarquable, qui fait la fierté de la commune, mais qui a connu une désaffection progressive, faute d'usages.

En d'autres mots, l'abbaye était en quête d'une nouvelle identité. C'est tout l'intérêt de ce projet qualitatif, baptisé ABY et mené conjointement par l'agence bruxelloise a practice et le bureau suisse :mlzd. L'objectif est de rénover et réaménager complètement les lieux pour les reconvertis en pôle culturel. Nous sommes très fiers de participer activement au développement de ce projet d'envergure, qui accueillera prochainement l'Académie de musique, de danse et des arts parlés, la Bibliothèque francophone (Biblif), une ludothèque, des salles d'expositions, une salle de spectacle, un espace dédié à la jeunesse, des locaux polyvalents destinés aux associations et aux dynamiques locales, un café-restaurant ou encore une conciergerie.

- **N.G.S.:** Arrêtons-nous un instant sur le passé tumultueux du site et sa richesse patrimoniale... Quelle est la direction prise par la restauration de l'abbaye ?
- **Urban:** La période de référence pour la revalorisation patrimoniale est celle de l'architecte Laurent-Benoît Dewez. En effet, ce sont encore ses compositions et le style architectural du 18^e siècle qui dictent l'organisation et la hiérarchie des lieux. Dans une symétrie harmonieuse, les bâtiments sont distribués de chaque côté du porche d'entrée, magnifié par un fronton et traité à l'instar d'un arc de triomphe. De part et d'autre, des ailes courbes relient les porches secondaires, eux-mêmes prolongés par cinq travées d'arcades.

Les intentions du projet sont de renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'ensemble, entre autres par la mise en valeur du porche d'entrée, du côté de la place Saint-Denis. Cela va être rendu possible par la démolition de la maison adjacente, afin de recréer un accès ouvert sur la cour centrale: celle-ci, au même titre que les axes de circulation, fédère les nouvelles interventions et est au cœur du programme. Sans oublier le travail minutieux réalisé sur le volet paysager du site !

- **N.G.S.:** Comment seront organisées les nouvelles affectations des lieux ?
- **Urban:** La mutation de l'abbaye en un pôle culturel porte un souhait affirmé, celui d'amener de nouveaux usages au site et ainsi lui assurer un avenir pérenne. La vocation première d'ABY est donc de fédérer, en un lieu unique, une série d'institutions liées à la culture, à l'enseignement artistique et à la jeunesse, actuellement disséminées sur le territoire communal.

Les différentes fonctions du projet ont été réparties dans les bâtiments existants, mais aussi au sein de deux nouvelles constructions (pour la salle de spectacle et la bibliothèque).

Malgré une identité contemporaine forte, dans la lignée culturelle du projet, ces constructions s'inspirent de l'agencement néoclassique afin de permettre une douce rencontre entre le passé et le futur. Ces interventions, compte tenu de leur volumétrie et du choix des matériaux, comme l'usage de la brique, forment donc un ensemble homogène et respectueux du patrimoine.

- **N.G.S.:** À quoi va ressembler la nouvelle vie « culturelle » de l'abbaye de Forest à l'horizon 2023 ?
- **Urban:** Ce projet représente une superbe opportunité de revitalisation et de réaffectation pertinente des lieux, en mesure de donner un nouveau souffle à la vie locale. Grâce à une large palette de nouveaux services, réunis en un seul lieu, l'abbaye de Forest va incarner un espace d'échanges et de rencontres, de détente et de convivialité, de découverte, de création, d'apprentissage et de transmission. En bref, ce projet symbolise un véritable plus pour la qualité de vie du centre historique de Forest.



Photographiez ce QR code pour accéder à l'inventaire du patrimoine architectural



Photographiez ce QR code pour découvrir le projet ABY dans le CQD « Abbaye »

↑ CQD « Abbaye » à Forest – Pôle culturel ABY, chantier 2018. Séverin Malaud © urban.brussels
↓ Abbaye de Forest, classée depuis le 8 septembre 1994, 2017. A. de Ville de Goyet © urban.brussels



LE BON AMÉNAGEMENT DES LIEUX



Au cours des prochaines années, Urban entend déployer son action dans ses missions de développement territorial en veillant tout particulièrement à la mise en pratique du « bon aménagement des lieux », tant dans le processus d'instruction des permis d'urbanisme que dans l'examen des projets urbains et de rénovation urbaine.

C'est pourquoi les équipes d'Urban s'attellent depuis 2019 à développer des lignes directrices en matière d'aménagement territorial. Une vision au sens large qui s'inscrit dans la continuité des outils stratégiques: Plan régional de développement durable (PRDD), Règlement régional d'urbanisme (RRU), etc.

Un objectif jalonné d'étapes clés qui se sont déroulées en plusieurs phases:

- identification des thématiques les plus récurrentes dans le cadre des métiers d'Urban, qui jouent notamment un rôle dans la participation aux commissions de concertation et réunions de projet, dans la gestion de demandes de permis d'urbanisme ainsi que dans l'élaboration des outils de revitalisation urbaine tels que les Contrats de quartier durables (CQD);
- établissement d'une grille d'analyse des projets comme évaluation des possibilités d'aménagements au regard de la réglementation en vigueur;
- mise en place de workshops autour de projets concrets pour vérifier la grille d'analyse et affiner les options en termes d'aménagement territorial ;
- développement de lignes de conduite.

Face aux différentes évolutions que connaît la Région ces dernières années (patrimoine à valoriser, développement démographique, croissance de l'emploi, contraintes spatiales et fonctionnelles, urgences environnementales, etc.), la préoccupation principale qui a relié toutes ces étapes est de poursuivre le développement urbanistique de la Région par un renforcement de l'attractivité de la ville et de la qualité du cadre de vie, auquel les demandeurs, tant privés que publics, contribuent largement à travers la concrétisation de leurs projets.

Dans ce contexte, Urban défend comme priorité d'actions la mise en place d'une politique volontariste d'urbanisme de qualité, de pacification des espaces publics et, plus largement, de rénovation du tissu urbain existant. Chaque projet diffère de l'un à l'autre, mais les principes et buts défendus par Urban sont de les encadrer par le biais d'un balisage des attentes en urbanisme, patrimoine et économie circulaire.

Un objectif qui s'inscrit à la fois dans le contexte actuel de la transition écologique, climatique et environnementale, mais aussi dans le cadre plus récent de la prise en compte de la pandémie et du nécessaire desserrement spatial que celle-ci implique à court, moyen et long termes.

À titre d'exemple, la démolition, au centre des préoccupations actuelles, a fait l'objet de deux lignes directrices spécifiques, l'une portant sur l'opportunité de démolir et la seconde sur les critères encadrant la démolition.

↑ CQD « Albert » à Forest – Crèche La Ruche par LOW-A, 2019. Séverin Malaud © urban.brussels
↓ CQD « Bosnie » à Saint-Gilles – Reconversion du site de l'ECAM par AgwA, chantier 2018. Séverin Malaud © urban.brussels

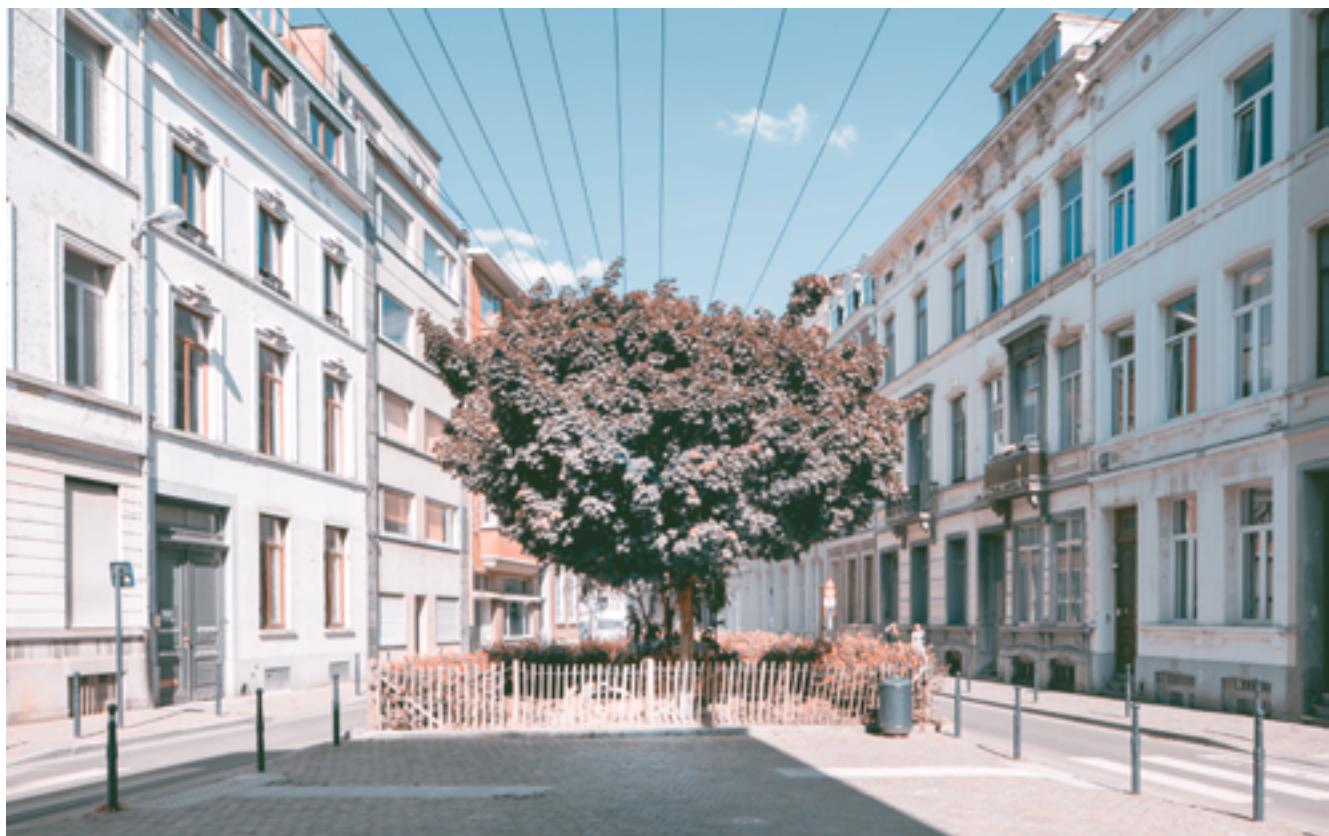
Page de droite:

↑ CQD « Jardin aux Fleurs » à Bruxelles-Ville – Réaffectation de la Tour à plomb, classée depuis le 27 juillet 1984, en centre socio-culturel par BEAI-BEG, 2018. Séverin Malaud © urban.brussels

↓ CQD « Autour de Léopold II » à Molenbeek-Saint-Jean – Logements Mexico et espace vert semi-public conservant sa perméabilité et son arbre par VERS.A (+ jardin Landinricht), 2019. Séverin Malaud © urban.brussels







Pour faire face à ces constats et défis, Urban a développé une approche qui se développe en quatre axes thématiques correspondant à des cadres de références, reprenant au total dix-neuf lignes directrices abordant des sujets tels que la densification, la qualité des intérieurs d'îlot, le lotissement ou la division parcellaire, la démolition ou la reconstruction, ou encore les tracés urbains historiques.

Ces lignes directrices se présentent sous la forme de fiches thématiques qui mettent en parallèle les enjeux, les principes et les objectifs soutenus et recherchés par Urban par rapport aux réglementations en vigueur. Ces fiches sont accompagnées d'une feuille de route fixant le cadre de leur élaboration.

La publication interne à Urban de ces lignes directrices est programmée pour 2022.

**1
URBANISME CIRCULAIRE ET
FRUGAL: LA VALORISATION
DU BÂTI EXISTANT ET DU
TISSU URBAIN COMME
VECTEUR DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

- **Réaffectation**
Comment peut-on réaffecter un bâtiment?
- **Démolition/ reconstruction**
Quand peut-on démolir et reconstruire un immeuble?
- **Démolition**
Complément fiche démolition / reconstruction – grille de justification démolition

**2
VERS UNE DENSIFICATION
MAÎTRISÉE DU BÂTI**

- **Division**
Quand, où et comment peut-on diviser une maison unifamiliale en plusieurs unités de logement?
- **Rehausse**
Quand et comment peut-on rehausser un immeuble?
- **Émergence**
Où, quand et comment peut-on envisager une émergence?
- **L'espace extérieur lié au logement (création de terrasse, utilisation commune des jardins, etc.), intégré au sein d'un immeuble**
Comment aménager l'espace extérieur lié au logement?
- **Lotissement ou division parcellaire en cœur d'îlot de ville verte**
Quand, où et comment peut-on diviser une parcelle en plusieurs parcelles?
- **Interactions entre divers programmes au sein d'un ou de plusieurs immeubles**
Que nécessite l'aménagement de divers programmes au sein d'un ou de plusieurs immeubles?
- **Nouvelles formes d'habitat dans le cadre de projets de rénovation (colocation – cohabitation – habitat kangourou – habitat groupé)**
Comment adapter le bâti aux nouvelles formes d'habitat?

**3
UNE ARCHITECTURE QUI
S'INSCRIT DANS LE CADRE
D'UNE RELATION RENOUVELÉE
VILLE-NATURE**

- **Intérieur d'îlot**
Comment valoriser les intérieurs d'îlot?
- **Abords**
Comment valoriser les abords?
- **Paysage urbain – alignement d'arbres**
Comment appliquer le principe d'alignement d'arbres?
- **Paysage urbain – conservation d'arbre(s) dans les projets**
Comment évaluer la pertinence du maintien des arbres dans le cadre d'un nouveau projet?
- **Paysage urbain – conservation d'arbres dans les projets sur les parcelles non bâties**
Comment préserver les qualités écologiques et paysagères d'une parcelle non bâtie dans le cadre d'un projet de construction?

**4
POUR UNE VALORISATION DU
BÂTI COMME PATRIMOINE
CULTUREL ET URBAIN**

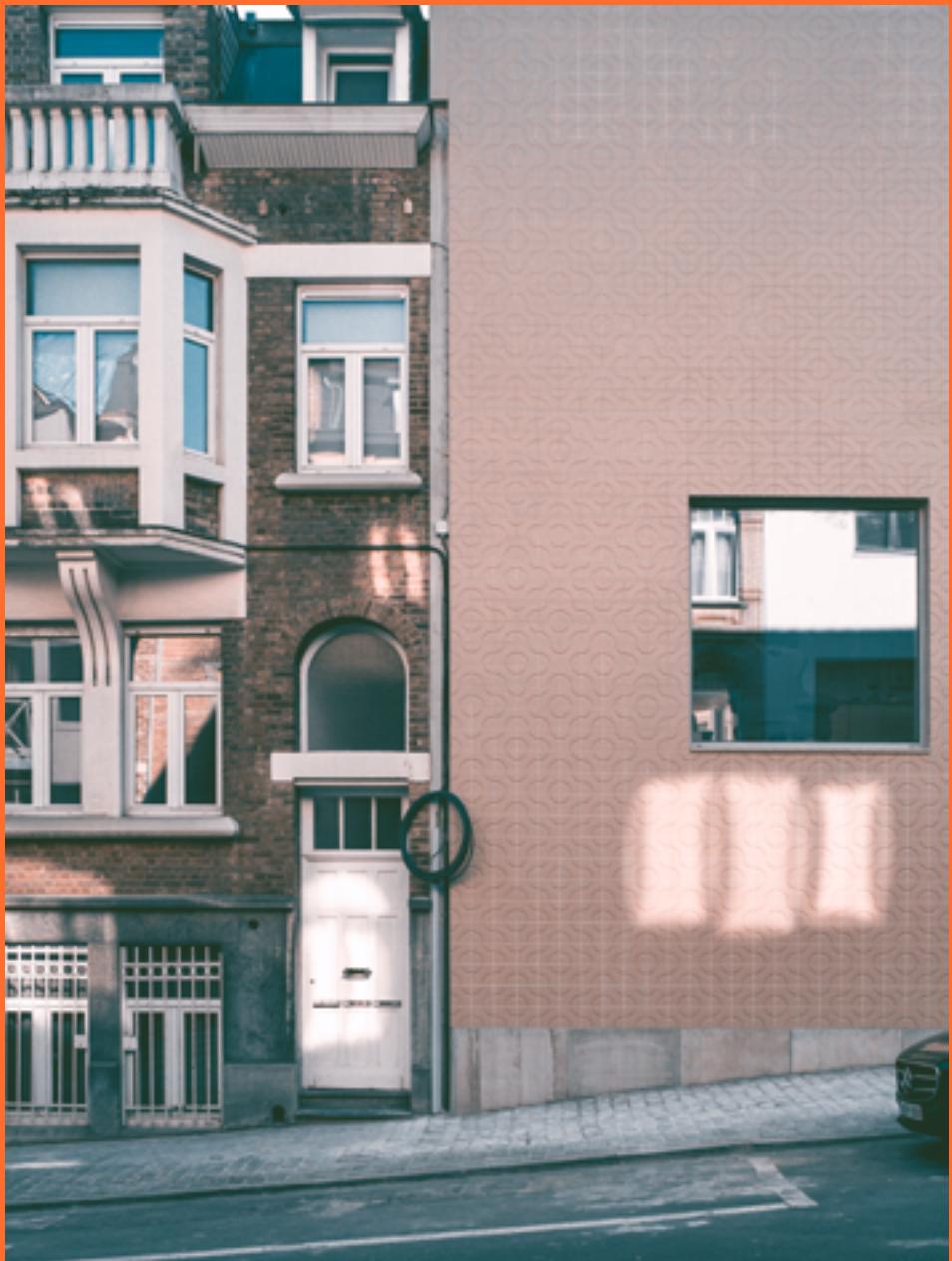
- **Paysage urbain – Tracé structurant**
Comment envisager l'aménagement des tracés structurants?
- **Isolation du bâti existant**
Comment améliorer les performances énergétiques d'un bâtiment existant?
- **Plan Lumière**
Comment faut-il éclairer la ville?
- **Les mesures de sécurité SIAMU**
Dans le cadre d'une rénovation / réaffectation, comment répondre aux exigences et aux normes de sécurité incendie?

◀ CQD « Maelbeek » à Ixelles – Logements et jardins collectifs par 2DVW Architecten, 2021.
+ Toiture potagère par Moens & Delwart, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels
✓ CQD « Jardin aux Fleurs » à Bruxelles-Ville – Crédit à l'ensemble d'un réseau d'axes verts et piétons par EM & Partners, 2017. Séverin Malaud © urban.brussels

2

MyPermit, digitalisation des permis d'urbanisme

MYPERMIT, LA PLATEFORME DIGITALE TOUJOURS PLUS PERFORMANTE



Lancée en 2020, la plateforme « mypermit.urban.brussels » permet de déposer en ligne une demande de permis d'urbanisme et de notifier des actes et travaux temporaires. Véritable plus-value pour les citoyennes et citoyens, cet outil digital permet d'interagir de façon électronique avec l'administration. Un premier pas essentiel sur le chemin de la transition numérique des services urbanistiques.

Après une phase de lancement, riche en défis et en progrès, la plateforme poursuit sa marche numérique grâce aux efforts déployés par l'équipe MyPermit. L'ambition ? Atteindre une gestion 100 % digitale des procédures et des autorisations, via un outil partagé toujours plus complet, efficace et rapide pour toutes les utilisatrices et utilisateurs : citoyennes et citoyens, services d'Urban, communes et autres acteurs de l'urbanisme.

TOUR D'HORIZON !

MyPermit est désormais sur les rails digitaux et les regards se portent sur son évolution.

En 2021, plusieurs sujets, à la fois juridiques et techniques, ont mobilisé le travail des équipes. Il s'agissait, entre autres, de déterminer un cadre légal précis pour la digitalisation des permis d'urbanisme. L'enjeu ? Clarifier le trajet 100 % digital des demandes, de façon à autoriser et encadrer les échanges entre administrations, mais aussi avec les citoyennes et citoyens. En parallèle, Urban a suivi et participé aux travaux menés par easy.brussels dans le cadre du Digital Act. Une façon de placer la simplification administrative au cœur du projet et d'enterrer définitivement les dossiers papier en plusieurs exemplaires.

Enfin, le dernier volet vise à faciliter le travail des équipes, que ce soit par la formation et l'accompagnement ou par l'automatisation et la dématérialisation des échanges avec les autres administrations.

MYPERMIT, AUSSI DANS LES COMMUNES

Parfaite illustration du travail d'extension de MyPermit : le dépôt auprès des communes bruxelloises. En effet, actuellement cantonnée aux demandes introduites via la Région, la plateforme sera prochainement accessible par la voie des administrations communales. Un projet d'ouverture mené par Urban qui, après un examen approfondi du fonctionnement des services communaux d'urbanisme et une série de rencontres de travail, permet de jeter les bases de la collaboration numérique avec les communes.

En parallèle, Urban a mis à disposition des agents communaux (et régionaux) du matériel informatique, afin de soutenir les actions d'information, la consultation des citoyennes et citoyens (via des enquêtes publiques) et le traitement des dossiers électroniques. Autre exemple d'ouverture de MyPermit, la gestion digitale des archives urbanistiques. Un projet lancé en avril 2021, qui sera bientôt une réalité.

LES FRUITS DE L'AMÉLIORATION CONTINUE

Au cours de l'année, la plateforme a aussi connu quatre mises à jour majeures. Ces développements permettent de préparer sereinement le futur du projet. Un avenir qui repose sur trois volets essentiels.

D'abord, celui de l'extension du rayon d'actions de la plateforme, à la fois en termes de fonctionnalités, de types de permis et de catégories d'utilisateurs. Le deuxième est celui du feedback. En effet, la prise en compte des retours est capitale pour en faire un outil encore plus performant et ergonomique. Cela se traduit également par une meilleure accessibilité, notamment au profit des personnes souffrant d'un handicap.

Cette année encore, plusieurs chantiers ont été menés avec succès et d'autres sont en cours, avec la volonté d'élargir davantage le « périmètre » de MyPermit.

La réussite de MyPermit repose sur la collaboration, l'adhésion et l'implication des parties prenantes. Raison pour laquelle Urban multiplie les actions de communication et d'information auprès des différents acteurs, des citoyennes et citoyens aux instances d'avis, en passant par les entités bruxelloises du secteur de l'urbanisme.

Sur le terrain, cela se traduit par des initiatives d'accompagnement au changement, des formations et du support pérenne et professionnel. Ces efforts permettent à la fois de générer des synergies et également de continuer à co-créer le futur de la plateforme. Par exemple, la mise en place de « sounding boards » a permis de réunir autour de la table plusieurs entités régionales (communes, Brulocalis, easy.brussels, Bruxelles Pouvoir Locaux, Bruxelles Environnement, etc.), afin de partager les questions, les besoins et les éventuels impacts organisationnels. En outre, MyPermit s'inscrit dans les autres initiatives régionales visant à unifier et harmoniser les outils au sein de l'écosystème digital bruxellois.

Plusieurs échéances et chantiers sont à l'agenda de MyPermit, avec une ambition majeure : étendre le périmètre de la plateforme à toute catégorie de demandeurs (citoyenne et citoyen, administration ou personne morale) et à tout type de demandes de permis, que ce soit auprès de la Région ou des communes. En parallèle à cette extension, Urban s'est engagée dans un processus de digitalisation globale, en amont et en aval de la demande de permis.

L'objectif ? Numériser de bout en bout le trajet du dossier : de la décision à l'archivage, du suivi de chantier à la gestion complète d'un recours. Brique par brique, ce projet 100 % digital repose sur une approche itérative, le recours aux atouts de l'intelligence artificielle et un renfort en personnel, entre autres grâce au plan de relance européen pour la relance et la résilience (RRF).

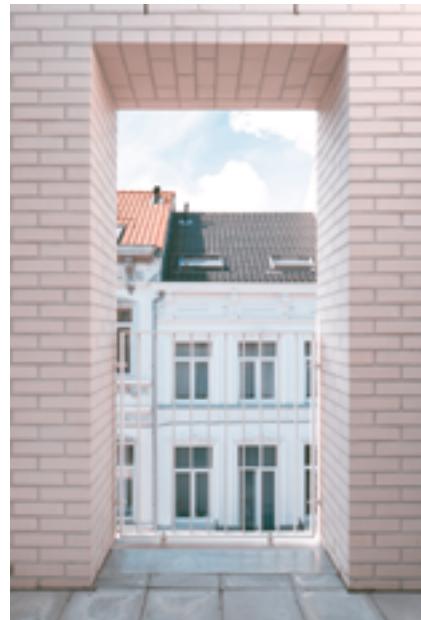
L'avenir de MyPermit sera digital ou ne sera pas !



▼ Photographiez ce QR code pour découvrir MyPermit

↳ COD « Maelbeek » à Ixelles – Équipement de quartier et crèche « Garage Gray » par l'Atelier DVV et Manger Nielsen architects, 2022.
Séverin Malaud © urban.brussels
→ COD « Petite Senne » à Molenbeek-Saint-Jean – Crèche « Grande Halle », lauréat be.exemplary 2018, par l'AM Zampone + L'Escout, chantier 2021.
Séverin Malaud © urban.brussels





↑ « Multi », reconversion de la tour Philips à Bruxelles par CONIX RDBM Architects, lauréat be.exemplary 2017, durant l'archiweek 2020. Philippe Braquenier © urban.brussels
← CQD « Autour de Léopold II » à Molenbeek-Saint-Jean – Halle omnisport, crèche et logements par Bogdan & Van Broeck, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels
→ CQD « Maelbeek » à Ixelles – Logements sociaux « Vandenbroeck » par VERS.A, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels

3

Patrimoine culturel

PROTECTION DE NOTRE PATRIMOINE D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN



Parmi ses missions, visant à mettre en valeur le patrimoine architectural, naturel, archéologique et mobilier bruxellois, Urban est en charge de la protection légale du patrimoine immobilier par des arrêtés d'inscription sur la liste de sauvegarde et de classement. Urban réalise et met aussi régulièrement à jour les différents inventaires.

Ainsi, Urban considère le patrimoine comme une ressource non renouvelable et non délocalisable, au caractère remarquable et irremplaçable, et agit en conséquence.

L'ACTUEL SIÈGE ING, UNE ICÔNE DU PATRIMOINE D'APRÈS-GUERRE

Le 18 mars 2021, la Région bruxelloise a inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument certaines parties de l'ancien siège de la Banque Lambert, sis boulevard Marnix 24 à Bruxelles.

Le bâtiment fut conçu en 1958 à l'initiative de Léon Lambert, président de la Banque Lambert à Bruxelles, qui fit appel à l'agence d'architecture new-yorkaise Skidmore, Owings et Merrill (SOM) et son architecte Gordon Bunshaft. Il constitue l'une des seules réalisations de l'architecte américain en Europe. Gordon Bunshaft réalise une façade monumentale, à la fois simple et innovante, composée de deux parties superposées: une façade vitrée (mur-rideau) sur laquelle s'inscrit une seconde façade formée de croix en béton et en quartz, reliées entre elles par des rotules en acier inoxydable.

Au début des années 1970, le baron Lambert reprend contact avec l'agence SOM en vue de réaliser une extension à l'arrière du bâtiment. Gordon Bunshaft élabore un plan en forme de H asymétrique, en raison de l'étroitesse des rues latérales et parce que cela offre la possibilité de créer une esplanade entre les deux ailes. L'extension construite dans les années 1980 et terminée en 1992 est une réplique identique du bâtiment original.

Le siège de l'ancienne Banque Lambert, tout en étant ultra moderniste, diffère du fonctionnalisme en s'insérant respectueusement dans le paysage architectural classique. Son esthétique s'appuie sur une cohésion intelligente visant à la fois à estomper la frontière intérieur-extérieur, grâce à la grande surface totalement vitrée de la façade, et à maintenir la continuité avec une architecture urbaine «en pierre».

En l'inscrivant sur la liste de sauvegarde, la Région protège ce patrimoine, tout en rendant possible sa rénovation future. Cette mesure vise en effet prioritairement la réaffectation, la mise en valeur et l'adaptation respectueuse du patrimoine aux besoins actuels de son usage, et non la conservation absolue de sa situation d'origine.

L'EMBLÉMATIQUE MONT DES ARTS, UN TÉMOIGNAGE ARTISTIQUE INÉDIT

Le 28 octobre 2021 a été entamée la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde du Mont des Arts, réalisé en 1954-1969 par les architectes Jules Ghobert et Maurice Houyoux.

Les différents bâtiments du Mont des Arts regroupent le Palais de la Dynastie et l'ancien Palais des Congrès (1958), rebaptisé «Square» en référence au cube de verre qui en marque l'entrée (depuis 2010), un complexe de bureaux (dont les bureaux d'Urban) avec une galerie commerciale qui forment l'aile nord ainsi que la Bibliothèque Royale Albert 1^{er} (1969) au sud.

L'aménagement du site traduit une volonté de mise en scène du paysage urbain, le relief ayant été exploité afin de mettre en valeur la monumentalité du bâti, tandis que l'aménagement de plateformes, d'escaliers et de cheminements propose différents moments et points de vue vers la ville.

L'aménagement des jardins a quant à lui été réalisé par l'architecte-paysagiste René Pechère, qui a développé un programme classique contemporain se déployant en différents compartiments, présentant à la fois une relecture des motifs classiques (mosaïque de parterres de gazon cernés de buis) et à la fois un nouveau vocabulaire (rangs de bassins circulaires et fontaines). Leur composition esthétique s'appuie par ailleurs sur une prouesse d'ingénierie puisqu'il

s'agit des premiers jardins suspendus conçus sur une telle surface en Europe, ce qui leur confère une notoriété internationale et en font un exemple majeur de l'art des jardins au 20^e siècle!

Les bas-reliefs, sculptures et fontaines qui agrémentent le site ont été réalisés par plusieurs artistes, l'ensemble formant un témoignage artistique inédit du milieu du 20^e siècle. Parmi ces œuvres, la plus symbolique est la statue équestre du roi Albert I^{er} d'Alfred Courtens. L'aspect fonctionnel et solennel exprimé dans l'architecture se retrouve également dans les intérieurs, notamment dans les halls d'entrée et les cages d'escalier, où le marbre est utilisé en abondance, ainsi que par le choix du mobilier moderniste, issu de la célèbre firme De Coene (Courtrai) qui signe l'aménagement intérieur de la Bibliothèque Royale. Dans certains espaces ont été intégrées des œuvres d'art, les plus exceptionnelles étant les peintures murales commandées pour l'Expo 58 à René Magritte et Paul Delvaux, figures majeures de la peinture surréaliste belge.

Ancrés dans le paysage touristique et sonore bruxellois, le carillon et ses figures mobiles confèrent au site un intérêt folklorique. Repris à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Région, il est aussi inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO). Le Mont des Arts est également un lieu de mémoire qui s'exprime par la présence de plaques commémoratives rendant hommage aux Justes de Belgique.

Plus qu'un véritable symbole de la capitale, le Mont des Arts est un lieu de culture et d'événements.

LA RÉSIDENCE D'ÉMILE BOCKSTAEL, UN TÉMOIN DE L'ARCHITECTURE BOURGEOISE

L'ancienne résidence d'Émile Bockstael (1838-1920), sise avenue de la Reine 266 à Bruxelles, a été classée en totalité le 22 septembre 2021.

Cet ancien hôtel de maître se trouve dans un contexte urbain particulier puisqu'il est établi avenue de la Reine, l'une des articulations du tracé royal reliant le Palais de Bruxelles au château de Laeken. À ce jour, la date de construction exacte de la maison reste encore inconnue, mais elle se situe très certainement entre 1870, date d'achèvement de l'avenue de la Reine, et 1891, date à laquelle le bourgmestre Émile Bockstael y est domicilié.

Derrière sa façade néoclassique, la maison répond aux principales exigences spatiales de ces vastes demeures que se fait construire la grande bourgeoisie de l'époque: elle conserve le plan et la distribution originelle des pièces avec un passage cocher accompagné du vestibule et de la cage d'escalier. La demeure présente en outre la particularité de maintenir, dans un parfait état, un remarquable ensemble décoratif caractéristique composé de plafonds moulurés, sols en granito et mosaïques, cheminées en marbre, lambris, vitraux et tapisseries aux sujets issus de tableaux de David Teniers le Jeune.

Un soin tout particulier a été apporté à la décoration de la cage d'escalier où l'on retrouve des peintures murales inspirées de l'Égypte antique. Le choix de cette thématique est très original pour un intérieur puisqu'à ce jour, on ne connaît aucun autre exemple similaire à Bruxelles. Ces décors ont probablement été peints entre 1900 et 1920, à la demande du bourgmestre qui était depuis 1878 membre de la franc-maçonnerie, connue pour son goût particulier pour l'imagerie de l'Égypte ancienne.

Par ces divers éléments architecturaux et décoratifs, la demeure est un témoin exemplaire, au sein de sa typologie, du mode de vie bourgeois bruxellois de la fin du 19^e siècle.

UN ÉCRIN DE VERDURE POUR LA MAISON D'ÉRASME

Le 6 mai 2021, la Région bruxelloise a décidé de classer en tant que site les jardins et abords de la Maison d'Érasme, bâtiment emblématique où celui que l'on surnomme le Prince des Humanistes a séjourné en 1521. Le bâtiment abrite aujourd'hui le musée consacré à sa vie et son œuvre.

Les jardins de la Maison d'Érasme forment un ensemble composé de trois parties circonscrites par un mur d'enceinte: la cour d'entrée, le Jardin des Simples ou Jardin des maladies et le Jardin philosophique.

La cour d'entrée et le Jardin des Simples ont été aménagés en 1987 par l'architecte-paysagiste René Pechère, en collaboration avec Marianne Foerster, Alexandre Vanautgaerden, Georges Mees et Jacques Jauniaux. Le Jardin des Simples, situé à proximité directe de la bâtisse, souligne l'importance historique du lieu par une libre interprétation d'un jardin monastique du 16^e siècle. René Pechère y réalisa un « portrait botanique d'Érasme » inspiré des

œuvres de ce dernier, créant un jardin d'évocation aux lignes épurées reprenant les codes du jardin clos médiéval (« *hortus conclusus* »). L'espace est agrémenté de quinze parterres carrés de plantes aromatiques et ornementales associées à l'humaniste, d'une pergola ornée de rosiers et d'une petite fontaine.

Le Jardin philosophique, plus vaste que le Jardin des Simples, a été conçu en 2000 par l'architecte-paysagiste Benoît Fondu et présente une grande diversité d'espèces d'arbres et de parterres de plantes caractéristiques des paysages traversés par Érasme au cours de ses voyages. Il est ponctué d'œuvres d'art, créées spécialement pour le musée par des artistes contemporains reconnus pour leur travail d'art lié à la nature (Marie-Jo Lafontaine, Catherine Beaugrand, Perejaume et Bob Verschueren). Le caractère bucolique de ce jardin rappelle, par certains aspects, les vergers des jardins monastiques du Moyen-Âge.

Le mur d'enceinte en briques espagnoles, percé de plusieurs portes et mesurant environ 270 mètres de long, participe au caractère médiéval de la Maison d'Érasme en isolant cette dernière de l'extérieur.

Des bustes, sculptures et autres éléments décoratifs ornementent le site en différents endroits, notamment un remplacement de style gothique qui proviendrait vraisemblablement de la collégiale Saints-Pierre-et-Guidon et un porche datant de la Renaissance récupéré d'une vieille maison de la rue Saint-Guidon.

Le classement de l'écrin de verdure entourant ce bâtiment historique construit aux 15^e et 16^e siècles permet de lui offrir un niveau équivalent de protection, les jardins étant auparavant inscrits sur la liste de sauvegarde. En outre, il rend possible l'obtention de subsides pour la restauration des murs d'enceinte endommagés, dont les parties les plus anciennes dateraient de 1515.

BON À SAVOIR NOTRE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

L'inventaire du patrimoine immatériel a continué à être enrichi de pratiques et traditions importantes pour la compréhension de l'identité bruxelloise d'hier et d'aujourd'hui. Après la fabrication du spéculoos et la réalisation du tapis de fleurs de la Grand-Place, ce sont, en 2021, les dossiers de la fête foraine, de la culture du chicon, de la fanfare des chasseurs de Prinkèrèses, des parlers bruxellois et de la Zwanze qui ont rejoint l'inventaire du patrimoine « vivant » répertoriant des éléments ancrés dans la mémoire collective, qui sont toujours pratiqués par des communautés larges ou plus restreintes.

Pour renforcer la transmission de ce patrimoine culturel et sa reconnaissance, le dossier de la fête foraine a également été introduit afin d'être inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Ce dossier, porté par Urban et l'ensemble de la communauté foraine de Belgique, a été réalisé conjointement avec la France, et en particulier le Musée des Arts forains de Bercy, et sera évalué par l'UNESCO en décembre 2022.

BON À SAVOIR LES ASCENSEURS HISTORIQUES

Depuis fin 2020, Urban et Homegrade travaillent en partenariat à la préservation des ascenseurs historiques. Ces derniers doivent, en effet, être modernisés selon certaines règles, parfois difficiles à concilier avec leur valeur patrimoniale. C'est pourquoi un inventaire des ascenseurs historiques est en cours. Il prendra la forme d'un site internet et sera rendu public en 2022. Les informations ont été recueillies avec l'aide des propriétaires d'ascenseurs, qui peuvent obtenir une attestation de valeur historique en faisant inscrire leur ascenseur à l'inventaire. L'attestation leur permettra d'obtenir un délai supplémentaire pour leur modernisation et de bénéficier de mesures plus souples. En 2021, 257 demandes ont été introduites, 151 traitées dont 116 ascenseurs attestés, 35 refusés et 70 visités. La base de données, permettant d'enregistrer les caractéristiques spécifiques de ce patrimoine méconnu et d'en déduire une typochronologie, a été mise au point et comprend actuellement 806 entrées.



Photographiez ce QR code pour découvrir le Mont des Arts



Photographiez ce QR code pour découvrir la Maison d'Érasme



Photographiez ce QR code pour découvrir les jardins et abords de la Maison d'Érasme



Photographiez ce QR code pour découvrir l'ancien siège de la Banque Lambert à travers un article de la revue Bruxelles Patrimoines N°33

↑ Ancien siège de la Banque Lambert, boulevard Marnix 24 à Bruxelles, inscrit sur la liste de sauvegarde depuis le 18 mars 2021, 2022. Séverin Malaud © urban.brussels

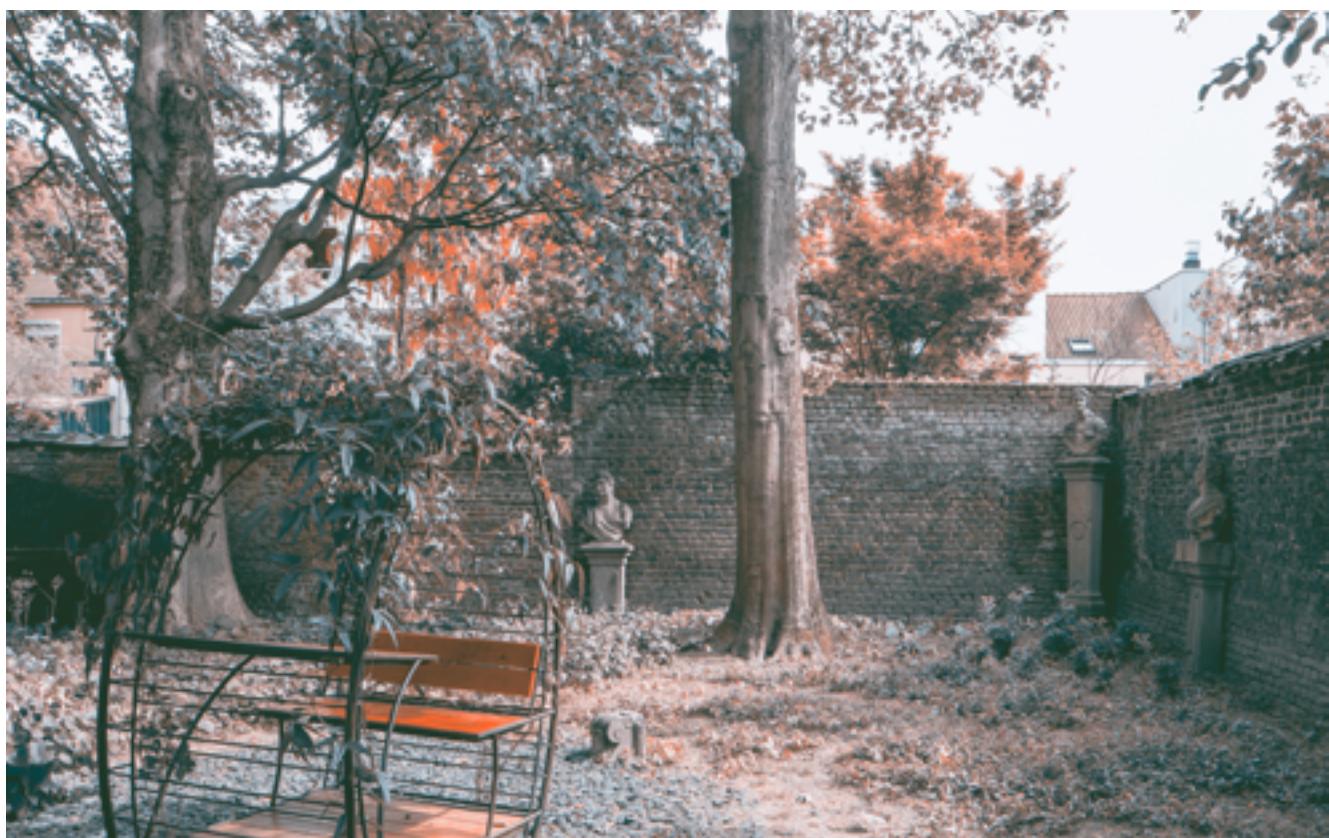
↓ Détail des rotules en acier inoxydable de la façade de l'ancien siège de la Banque Lambert, 2021.

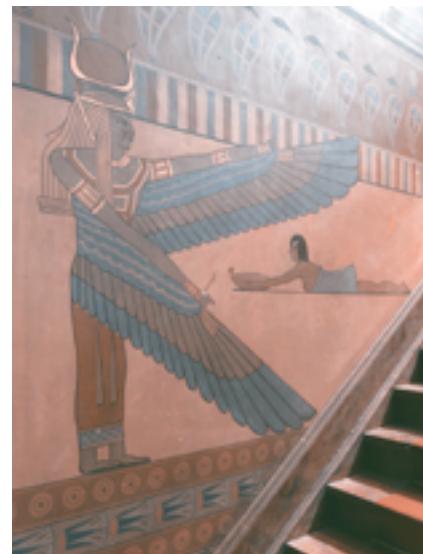
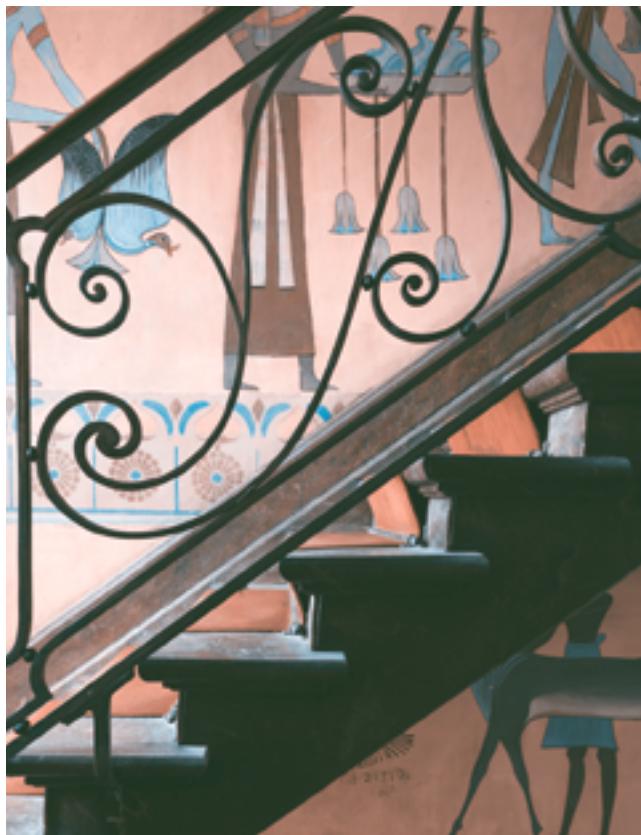
Page de droite:

↑ Mont des Arts et statue équestre du roi Albert I^{er} d'Alfred Courtens durant l'Urban Summer 2021 – Activation spatiale sur le thème de l'Acte fondamental de la Mort par les architectes-paysagistes Carbonifère. Séverin Malaud © urban.brussels

↓ Mont des Arts, 2019. Stijn Bollaert © urban.brussels







↑ Ancienne résidence d'Émile Bockstael à Bruxelles, classée depuis le 22 septembre 2021, 2022. Maud Fairvre © urban.brussels
Page de gauche:
↑ Jardins et abords de la Maison d'Érasme à Anderlecht, classés depuis le 6 mai 2021, 2022. Séverin Malaud © urban.brussels



Photographiez ce QR code pour découvrir l'ancienne résidence d'Émile Bockstael

NOTRE PATRIMOINE FAIT PEAU NEUVE



Les équipes d'Urban sont également en charge du suivi des travaux d'entretien, de restauration ou de réhabilitation du patrimoine protégé, depuis la demande du permis d'urbanisme jusqu'à la fin des travaux et l'octroi de subsides éventuels.

Ainsi, Urban participe à mettre en avant nos joyaux bruxellois, mais aussi à revaloriser les quartiers où il fait bon vivre, flâner, s'asseoir à une terrasse et profiter d'un environnement patrimonial remarquable.

Les équipes de la Direction du Patrimoine culturel s'attellent quotidiennement à faire connaître, à conserver, à identifier et à entretenir notre patrimoine régional. Elles veillent à favoriser l'utilisation et la réutilisation du patrimoine culturel afin de transmettre cet héritage aux générations futures et ainsi collaborer à la construction du patrimoine de demain.

Ces objectifs passent également par un travail continu visant à proposer des mesures de conservation pertinentes et durables ainsi qu'à former ou contribuer à la formation des professionnels du patrimoine.

LES ABATTOIRS D'ANDERLECHT, UN FLEURON DE L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE DU 19^E SIÈCLE

Classé en 1988, ce bâtiment emblématique de la Région bruxelloise a été le sujet d'un grand projet de restauration entamé en 2018. Celui-ci portait sur la réparation des façades arrière, avant et latérales ainsi que de l'ensemble des colonnes et de la toiture. Prévu en plusieurs phases, le chantier a débuté par la consolidation temporaire du marché couvert permettant de préserver son fonctionnement classique pendant toute la durée des travaux.

Débarrassée de son revêtement en bitume des années 1980, la vaste toiture est désormais recouverte de panneaux solaires (BIPV) de teinte sombre, évoquant le zinc recouvrant jadis le toit. Cette démarche constitue une opportunité unique de concilier mise en valeur du patrimoine et développement durable.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, L'UNE DES PLUS ANCIENNES DE BRUXELLES

Débutés en 2019, les travaux de restauration de l'église Saint-Clément ont été une occasion unique pour le Département Patrimoine archéologique de la Direction du Patrimoine culturel de procéder à un enregistrement du bâti de cette église de style roman et néo-roman, dont certaines parties datent du 11^e siècle.

Afin de contrer les importants problèmes d'humidité de l'édifice, un système de drainage a tout d'abord été installé sur toute la périphérie de l'église. La peinture murale non respirante, qui recouvrait l'ensemble des murs à l'intérieur, a ensuite été entièrement décapée, avant d'être renouvelée. Cette étape a permis aux archéologues d'effectuer un relevé des maçonneries et aux stratigraphes de mettre à jour des décors datant notamment de la fin du 19^e. Une petite fenêtre a été aménagée afin que les visiteurs puissent avoir l'opportunité d'en observer un exemple.

Urban a d'ailleurs profité de l'événement « Journées Églises ouvertes » pour présenter, en 2020, le travail de ses archéologues, lors d'une exposition « La mémoire des pierres » qui a pris place au cœur de l'église.

◀ Hôtel communal de Forest, classé depuis le 22 octobre 1992, détail d'un bas-relief, entrée latérale, 2016. A. de Ville de Goyet © urban.brussels

UN LUXUEUX IMMEUBLE À APPARTEMENTS DE STYLE BEAUX-ARTS

Construit par l'architecte Léon Janlet en 1913-1914, le luxueux immeuble à appartements de style Beaux-Arts, situé place Maurice Van Meenen à Saint-Gilles, a récemment fait l'objet de travaux de restauration.

Classé depuis 1994, l'intérieur a conservé son opulent décor d'origine : un hall d'entrée au sol couvert de mosaïques, des plafonds moulurés, une cage d'escalier garnie de vitraux ainsi qu'un ascenseur dont la cabine en acajou massif est ornée de verres biseautés et de ferronneries. Tout aussi remarquable, la façade de l'édifice est ornée de ferronneries travaillées et décorée de volutes, guirlandes à motifs floraux et rubans.

Les travaux réalisés portaient d'une part sur la restauration de la façade à rue et d'autre part sur la restauration des vitraux de la cage d'escalier. Grâce à ce travail, les vitraux sont depuis non seulement protégés, mais ils restent aussi visibles dans leur aspect d'origine du côté de la cage d'ascenseur.

L'HÔTEL COMMUNAL DE FOREST, CONCILIER PROTECTION DU PATRIMOINE ET INSTALLATIONS MODERNES

Récemment, l'hôtel communal de Forest a bénéficié d'une restauration globale de ses espaces intérieurs et de l'extérieur, en parallèle à la réalisation d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Afin de procéder à ce réaménagement, la cage d'ascenseur et une partie des escaliers existants ont été démolis puis reconstruits. Les combles seront, par la suite, reconvertis en bureaux.

Avec son clocher de près de 50 mètres de haut, l'édifice construit entre 1935 et 1938 sur les plans de l'architecte Jean-Baptiste Dewin est un exemple remarquable du style Art Déco. De nombreux artistes, vitraillistes, sculpteurs ou peintres reconnus, tels que Georges Balthus, Florent Colpaert ou encore Victor Rousseau, ont également participé à la décoration des lieux.

Le terme de ce chantier, particulièrement complexe en raison de l'échelle du bâtiment et de la diversité des restaurateurs et artisans sollicités, est prévu pour fin 2022.

LE PAVILLON JOSÉPHINE À FOREST, QUELLE FOLIE!

Construit en 1910, il s'agissait à l'époque d'une « folie », c'est-à-dire un petit pavillon de jardin qui dépendait de la maison principale d'un riche bourgeois.

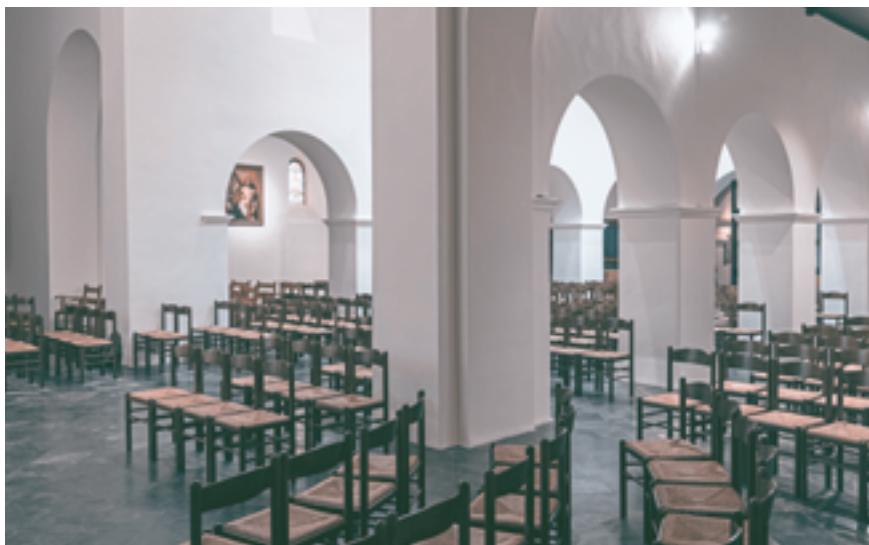
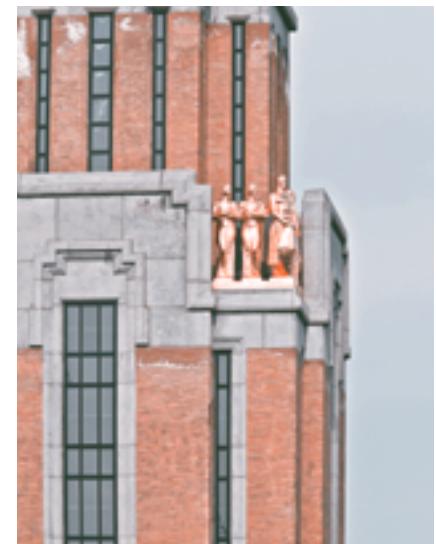
Avec son toit en pagode, le pavillon Joséphine, situé dans le parc Jacques Brel à Forest, témoigne d'une influence asiatique. Classé en 1993, le pavillon a été restauré et les parties disparues ou irrécupérables, telles que les châssis, ont été reconstituées à l'identique. Le bien a pu retrouver ses couleurs et ses finitions en rocaille grâce à l'équipe de spécialistes rocallieurs dirigée par Gabriel Pirlet. Une structure métallique supplémentaire a été ajoutée à l'intérieur du premier étage. En outre, un anti-graffiti réversible a été appliqué et les châssis reconstitués ont été provisoirement équipés de tôles métalliques dans le but de prévenir des actes de vandalisme.

Urban a également eu l'occasion de traiter ce thème des « folies », ces « fabriques de jardins », édicules du 18^e siècle au caractère expérimental, en 2019 lors de la réalisation de sa première Urban Folly, « Grotto », dans les jardins du Palais des Académies.

LE SQUARE ARMAND STEURS, UN ÎLOT DE VERDURE AU CŒUR DE LA VILLE

Le square Armand Steurs, un joyau du patrimoine datant de 1932, présente un espace vert très travaillé, d'une superficie d'environ 80 ares, situé à l'est de Saint-Josse-ten-Noode. Jusqu'en 1930 environ, le chemin de fer y était encore présent à ciel ouvert et le reste de son étendue servait de plaine de manœuvre à la garde civique. Il témoigne d'un aménagement urbain et paysager de qualité, caractéristique de l'entre-deux-guerres.

Le square s'est offert une cure de jouvence : il a fait l'objet d'une restauration approfondie, débutée en 2019. Les grilles ont été repeintes, les chemins restaurés, les fontaines remises en état et le mobilier également (pergolas, bancs, etc.). Tous les murets et escaliers ont été restaurés, les sculptures et monuments nettoyés et une restauration de la sculpture « La source » a été réalisée en atelier. Sur la base d'une étude historique ainsi que de l'évolution du lieu, certains arbres ont été abattus afin de donner une nouvelle dimension au square et quelques plantations ont également été réalisées. Une amélioration du cadre de vie appréciée dans le quartier.



↑ Marché aux bestiaux couvert de Cureghem, halle classée depuis le 8 août 1988, 2021.

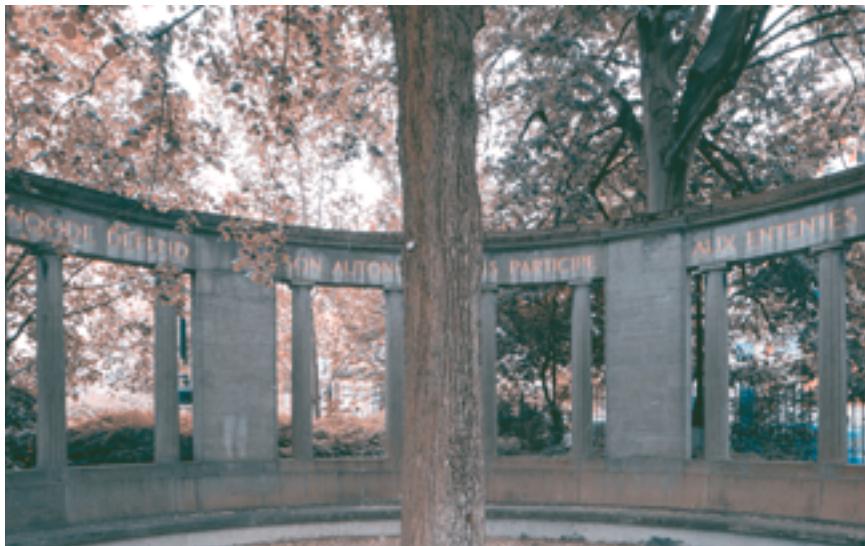
→ Hôtel communal de Forest, classé depuis le 22 octobre 1992, détail de la tour: parement en brique, petit granit, châssis en acier, statues en bronze doré, 2016.

← Hôtel communal de Forest, classé depuis le 22 octobre 1992, travaux de restauration, 2018.

↓ Église Saint-Clément à Watermael-Boitsfort, classée depuis le 22 novembre 1949, 2022.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels





↑ Square Armand Steurs, classé depuis le 17 juin 1993, 2022.
Séverin Malaud © urban.brussels

→ Pavillon Joséphine à Forest, classé depuis 1993, 2022.
Séverin Malaud © urban.brussels

← Béguinage d'Anderlecht, ferme de charpente du 15^e siècle dans le grenier du corps occidental, 2019.

A. de Ville de Goyet © urban.brussels

✓ Henry van de Velde dans sa salle à manger, photo ancienne.
© AAM/Fondation CIVA Stichting, Brussels

Page de gauche:

↑ Site de l'ancien prieuré du Rouge-Cloître, classé depuis le 16 novembre 1965, 2021. A. de Ville de Goyet © urban.brussels

↓ Rénovation de la maison Moreau conçue par Willy Van Der Meerens à Laeken, classée depuis le 6 juillet 2006, 2021. © Séverin Malaud



VILLA BLOEMENWERF, À NOUVEAU UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES

C'est en 1895 qu'Henry van de Velde et son épouse Maria Sèthe entament la construction de la villa Bloemenwerf à Uccle (figurant sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO), qui leur servira de résidence-atelier ainsi que de lieu de rencontre avec toute l'élite intellectuelle et artistique européenne de l'époque. Débuté en 2020, un chantier de restauration et de rénovation est en cours. L'architecte Guido Stegen suit sa réalisation en étroite collaboration avec le restaurateur spécialiste en menuiserie Mathijs Huyghebaert. Au fur et à mesure des travaux, la découverte fortuite d'éléments originels a permis d'avoir une meilleure vision de l'ensemble de la villa telle que l'architecte l'avait conçue. Ce projet a pour objectif final la création de quatre résidences d'artistes et d'espaces dédiés à l'organisation d'événements culturels.

UN BÉGUINAGE MINIATURE À ANDERLECHT

À l'ombre de la collégiale Saints-Pierre-et-Guidon se niche le plus petit béguinage de Belgique. Fondé en 1252, il accueillait huit femmes qui formaient une communauté à la fois religieuse et laïque. De style traditionnel, les deux bâtiments remontent au 18^e siècle. Abritant de petites « maisons » individuelles, ils bordent un jardin clos agrémenté d'un puits. Le lieu fut transformé en musée communal en 1930. Suite à son classement en 1938, il sera fermé, avant de rouvrir finalement ses portes en 1987. Aujourd'hui, le béguinage fait à nouveau l'objet d'une restauration complète.

En outre, afin de mieux mettre en valeur et présenter ses collections archéologiques, d'art religieux et d'art populaire au public, le musée bénéficiera par la même occasion d'une nouvelle scénographie.

UNE NOUVELLE VIE POUR LE PRIEURÉ DU ROUGE-CLOÎTRE

Le prieuré du Rouge-Cloître à Auderghem est le seul bâtiment restant du monastère du même nom. Le site remonte au 14^e siècle, mais à partir du 15^e siècle, le monastère est devenu un centre de vie spirituelle et artistique. Il a été saccagé et partiellement détruit en 1572 et a ensuite connu plusieurs restaurations au cours du siècle suivant. Après la Révolution française, le bâtiment a servi un temps de caserne, puis de tissage de coton, de teinturerie, d'atelier de tailleur de pierre et d'auberge. En 1910, l'État belge en est devenu propriétaire et en 1992, il a été transféré à la Région de Bruxelles-Capitale.

Le prieuré est resté vide pendant plus de vingt ans, jusqu'à sa restauration, achevée en 2021. La Région y a consacré quatre millions d'euros et a lancé un appel pour trouver un opérateur en vue d'y accueillir une activité socio-culturelle.

VAN DER MEEREN, UNE ARCHITECTURE À LA FONCTION SOCIALE ÉLÉVATRICE

Au cours de l'année 2021, pas moins de trois bâtiments de l'architecte Willy Van Der Meeren ont bénéficié de travaux de restauration.

Willy Van Der Meeren peut être considéré comme le dernier représentant d'une série d'architectes modernistes belges qui attribuaient à l'architecture une fonction sociale élévatrice.

Au 135 de l'avenue Notre-Dame à Evere, la façade, le hall d'entrée, l'escalier ainsi que l'éclairage de cet immeuble à appartements conçu par l'architecte, légèrement inspiré de l'œuvre de Le Corbusier, ont été restaurés. Rue Père de Deken 38 à Etterbeek, la restauration des espaces intérieurs, y compris le mobilier, a été entamée et la restauration de la façade est également prévue. Enfin, au numéro 11 de l'avenue Adrien Bayet à Laeken, l'ensemble de la façade – jusqu'à la poignée de la porte d'entrée – a été rénové ; le traitement du béton et la coloration des briques ont, par ailleurs, été remarquablement effectués.

BON À SAVOIR

RESTAURATION DU MARAIS À ANDERLECHT

Après plusieurs années d'abandon, reprendre en main le site semi-naturel du marais de la rue de la Laiterie à Anderlecht, afin de lui rendre ses intérêts en matière de biodiversité et de paysage, n'était pas aisé. Le projet a nécessité un curage de l'étang, des abattages d'arbres, des replantations de roseaux et d'arbustes, mais aussi l'installation d'une clôture et d'un ponton. Entre milieux ouverts et massifs boisés (saules, bouleaux, érables), milieux secs et humides ou tas de bois mort, ce petit espace renferme une belle diversité d'habitats, dans lesquels la nature est déjà en train de se réinstaller. C'est donc pour protéger ce milieu fragile qu'il a été clôturé, en y aménageant toutefois un point d'observation. De plus loin, les habitantes et habitants du quartier auront une agréable vue sur cet espace atypique.

BON À SAVOIR

UNE NOUVELLE VIE POUR LE PASSAGE DU NORD

Le Passage du Nord fut tracé en 1881 par l'architecte Henri Rieck et prolongeait la galerie du Commerce, aujourd'hui quasiment disparue. Le passage assure un lien dynamique entre deux rues commerçantes et animées : la rue Neuve et le boulevard Adolphe Max (l'avenue du Nord à l'époque). La façade principale de la galerie est située le long du boulevard Adolphe Max et compte trois travées. Au-dessus de la travée centrale, en retrait, se trouve la terrasse d'un restaurant installé au premier étage. À la fermeture du Musée du Nord en 1908, l'hôtel Métropole voisin se proposait de louer les trois étages supérieurs.

La fin du bail de l'hôtel Métropole en 2014 posait la question de la réaffectation des étages dans le respect de l'architecture. Le demandeur souhaite à présent réhabiliter les anciens accès aux étages.

→ Rendez-vous page 17 pour en découvrir davantage sur ce projet.

BON À SAVOIR

LA RENAISSANCE DE LA ROYALE BELGE

L'ancien siège de La Royale Belge à Watermael-Boitsfort, construit entre 1967 et 1970, est inoccupé depuis 2017. Le bâtiment cruciforme sur son socle vitré est un témoin unique du modernisme fonctionnaliste belge.

Les espaces de cet immeuble iconique, inscrit depuis 2019 sur la liste de sauvegarde de la Région, seront prochainement réaffectés en divers usages. Le projet de rénovation du bâtiment, de ses abords immédiats et de son parc a notamment pour objectif de conserver ses aspects patrimoniaux ainsi que de renouer avec leurs composition et esthétique d'origine.

→ Rendez-vous page 13 pour en découvrir davantage sur ce projet.

BON À SAVOIR

LA GUINGUETTE «ÉMILE» AU PARC DUDEN À FOREST

Au creux de plusieurs parcs et sites protégés bruxellois se logent chaque été depuis 2017 les guinguettes de Bruxelles Environnement, conçues par le bureau d'architecture Piovenefabi. Ces pavillons, références aux guinguettes historiques de la ville, sont composés d'un bar et d'une toiture rétractable supportée par une série de colonnes métalliques. Chaque pavillon possède son expression propre tout en composant une petite famille d'architectures reconnaissables au premier coup d'œil. L'expression de ces pavillons, produits avec peu de moyens, est couplée avec une attention particulière aux relations qu'ils créent avec leur environnement.

En 2021, la Région a délivré le permis d'urbanisme pour une durée de cinq mois à la guinguette «Émile», située sur l'esplanade du parc Duden à proximité du square Lainé.

Ces interventions architecturales éphémères ont également été nominées et présentées lors d'une exposition dans le cadre du Brussels Architecture Prize 2021.



Photographiez ce QR code pour découvrir les actualités du patrimoine culturel bruxellois

L'ARCHÉOLOGIE SOUS LA LOUPE



L'année 2021 a non seulement été riche en découvertes archéologiques, mais aussi en événements mis sur pied à destination du public. Expositions, Urban Archaeology Days – Journées de l'Archéologie, conférences, sans oublier le déménagement de l'importante collection archéologique d'Urban, les équipes du Département Patrimoine archéologique se sont affairées à bien des chantiers.

FOUILLE DE SAUVETAGE À SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Suite à une déclaration de découverte fortuite place Saint-Josse, une intervention archéologique a été menée du 31 août au 10 septembre 2021.

Des travaux de voirie réalisés place et rue Saint-Josse ont permis d'investiguer l'est de l'église Saint-Josse où l'ancien cimetière a pu être enregistré sur une longueur de 27 mètres, soit 23 m² dans la tranchée principale et presque 4 m² dans une ouverture rectangulaire annexe.

Les tombes retrouvées relèvent du cimetière de l'ancienne chapelle Saint-Josse (seconde moitié du 14^e siècle) qui était située à l'emplacement de l'actuelle église néo-baroque de la fin du 19^e siècle. Des ossements humains ont été retrouvés en grande quantité. Si leur connexion anatomique était parfois maintenue, elle était toujours partielle, tandis que les restes de plusieurs individus se mélangeaient. Des fragments de planches de bois ont également été mis au jour.

L'occupation du cimetière se faisant sur plusieurs niveaux, les tombes se superposaient ou se recoupaient par endroits. Les sépultures étaient pour la plupart en cercueil, identifiables par la trace organique fortement détériorée laissée par le bois en décomposition et par les très nombreux clous attachant les planches entre elles. Les ossements humains sont en cours d'étude par une paléoanthropologue via une convention avec l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique.

◀ Suite à des travaux de voirie le long de l'église Saint-Josse, 55 inhumations de l'ancien cimetière ont été fouillées et étudiées. À droite, partie médiane d'une inhumation en position de décubitus dorsal (colonne, avant-bras et bassin), à gauche, un os long et une mâchoire inférieure appartenant à une autre inhumation, Saint-Josse-ten-Noode, 2021. © urban.brussels

URBAN ARCHAEOLOGY DAYS, DÉCOUVRIR L'ARCHÉOLOGIE URBAINE

Les 18, 19 et 20 juin 2021, Urban a organisé les Urban Archaeology Days dans le cadre des Journées européennes de l'Archéologie.

À cette occasion, plusieurs activités ont été proposées gratuitement au public, passionnés d'histoire ou simples curieux, cet événement était taillé pour tous. Une occasion unique de se glisser dans les coulisses du patrimoine et de la recherche archéologique et de découvrir le travail des équipes d'Urban.

Des conférences données par des scientifiques proposaient de découvrir les recherches archéologiques récentes menées en Région bruxelloise: fouilles, bâtis, sciences naturelles, plusieurs disciplines s'associaient pour dévoiler la ville d'hier.

Durant ces trois journées organisées par le Département Patrimoine archéologique, en collaboration avec la Direction Connaissances & Communication, les visites de sites ont drainé une large foule: palais du Coudenberg, ferme du Castrum à Haren, prieuré de Rouge-Cloître à Auderghem, chantier bâti rue du Vieux Marché aux Grains, caves de la Grand-Place, ou encore une promenade guidée à la découverte du quartier de l'ancien port de Bruxelles, les visites sur terrain ont remporté un franc succès!

Les Urban Archaeology Days ont également offert au public la possibilité de visiter le laboratoire archéologique d'Urban, où tous les objets découverts sur les sites archéologiques de la Région bruxelloise sont traités.

DÉMÉNAGEMENT DE LA COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE

Le début de l'année 2021 a été marqué par le déménagement de la collection archéologique d'Urban qui a quitté le CCN (gare du Nord).

Pas moins de 81.000 unités, composées de céramiques (fragmentaires ou reconstituées), d'ossements animaux et humains, d'échantillons, de matériaux de construction (briques, pierres, fragments de charpentes et de planchers) et d'autres objets de la vie quotidienne, le tout datant de la préhistoire à aujourd'hui, ont trouvé un nouveau dépôt à Laeken. Un travail méticuleux a été consacré à la vérification des nombreuses boîtes contenant ces traces du passé et leurs codes d'emplacement afin que tout retrouve sa place dans le nouvel espace.

Un déménagement à la fois délicat et spectaculaire !

BON À SAVOIR DOWN IN THE RIVER

À l'occasion des fouilles archéologiques organisées par l'équipe d'archéologues d'Urban sur le terrain de l'ancien Parking 58 entre février et juillet 2019, Urban a mis sur pied l'exposition « Down in the River » afin d'en présenter les résultats au public. Une exposition qui a connu un réel succès populaire et rassemblé plus de 20.000 visiteurs !
→ Rendez-vous page 104 pour en découvrir davantage sur cette exposition unique.

BON À SAVOIR PATRIMOINE MOBILIER: 10.000 OBJETS PUBLIÉS, CELA SE FÊTE !

Après vingt mois de présence en ligne, le site de l'inventaire régional du patrimoine mobilier, collections.heritage.brussels, a dépassé en 2021 le cap des 10.000 fiches publiées. Cet inventaire, géré par les équipes d'Urban, permet de découvrir un ensemble d'objets issus de collections diverses, publiques ou privées, allant des objets résultants des fouilles du Palais du Coudenberg aux collections communales trop peu (re)connues, en passant par les extraordinaires réserves de nombreux musées bruxellois. Un projet ambitieux qui continue de se développer et qui accueillera, courant 2022, plusieurs nouvelles collections, dont les objets phares de la collection archéologique d'Urban !





↑ Tranchée en cours de fouille à côté de l'église Saint-Josse, 2021.
→ Une étude archéologique menée dans les bâtiments situés rue du Vieux Marché aux Grains était à découvrir durant les Urban Archaeology Days 2021.

← Tripode en céramique rouge, en cours de remontage et de collage dans le laboratoire d'Urban, 15^e siècle, place Fontainas, Bruxelles, 2011.

↓ + Page de gauche:
Déménagement de la collection archéologique d'Urban vers un nouveau dépôt à Laeken, mars 2021.

© urban.brussels



▼ Photuez ce QR code
pour découvrir les Urban
Archaeology Days

L'ART NOUVEAU SOUS LES PROJECTEURS



À la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, Bruxelles connaît une véritable révolution architecturale et artistique et se présente depuis lors comme la capitale de l'Art Nouveau, regorgeant de nombreux trésors. Pourtant, aux côtés de réalisations plus notoires, il en existe plusieurs bien souvent trop méconnues et parfois peu accessibles au public.

Parmi ses nombreuses missions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine, Urban s'attache à faire connaître l'ensemble de ce patrimoine spécifique, en l'inventoriant, en le protégeant et en suivant de près les chantiers de restauration.

Ouverture des édifices au public, valorisation des différents biens, mise en place de guides spécifiques, Urban ambitionne d'affirmer encore davantage la place de Bruxelles comme berceau de l'Art Nouveau.

DÉCOUVRIR CES CHEFS-D'ŒUVRE DE SES PROPRES YEUX

Depuis janvier 2021, il est désormais possible pour le public de découvrir l'hôtel Solvay à Bruxelles, jusqu'alors seulement réservé aux visites privées. Les visiteurs peuvent ainsi savourer ce chef-d'œuvre et le découvrir sous toutes ses coutures.

Urban a, en effet, reconnu l'hôtel Solvay comme institution muséale, rencontrant la volonté du gouvernement bruxellois de mieux valoriser son patrimoine, notamment en le rendant plus accessible.

Il s'agit d'un des édifices les mieux préservés de Victor Horta, qu'il a conçu de A à Z en réfléchissant aux moindres détails de son aménagement.

Grâce à une subvention, Urban a aussi permis de renforcer, dès 2021, l'ouverture au public d'un autre joyau de l'Art Nouveau : la Maison Cauchie à Etterbeek et sa façade-vitrine qui évoque toute la splendeur de la décoration intérieure.

AU CŒUR DE L'ART NOUVEAU

En juin 2021, Urban et Brussels Museums, en collaboration avec visit.brussels, ont lancé le pass Art Nouveau !

Une initiative permettant aux visiteurs de découvrir pas moins de sept trésors architecturaux : le Centre belge de la bande dessinée, le magasin de joaillerie Wolfers Frères (reconstitué au sein du Musée Art & Histoire), la maison Autrique, la maison Cauchie, le Musée des instruments de musique (MIM), le Musée Horta et l'hôtel Solvay.

Ce projet est né de la volonté de renforcer et faciliter l'accessibilité de ces édifices à tous les visiteurs. Il s'agit d'une belle opportunité, pour tout un chacun, de découvrir les secrets et trésors cachés de ce mouvement architectural foisonnant à Bruxelles.

Ce pass voit le jour en marge de nombreuses autres actions de mise en valeur de l'Art Nouveau, notamment dans le cadre de l'année 2023 qui y sera dédiée, et est destiné à s'étoffer dans le temps pour proposer l'accès à davantage de lieux exceptionnels.

◀ Restauration de la façade de l'hôtel Solvay, chantier 2021.
Séverin Malaud © urban.brussels



◀ Photographiez ce QR code pour découvrir les intérieurs de ces joyaux grâce à Inside Art Nouveau



◀ Photographiez ce QR code pour découvrir le pass Art Nouveau

20 ANS D'INSCRIPTION À L'UNESCO, CELA SE FÊTE!

Quatre habitations majeures de Victor Horta ont fêté leurs vingt ans d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'occasion pour Urban de célébrer cette protection en réalisant des plaques commémoratives en bronze en l'honneur de ces biens de valeur universelle exceptionnelle.

Le public peut à présent découvrir ces plaques devant l'hôtel Tassel, l'hôtel Solvay, l'hôtel van Eetvelde, ainsi que la maison et l'atelier de Victor Horta, tous inscrits sur la liste du patrimoine mondial depuis 2000.

Afin de réaliser ces plaques, Urban a travaillé avec NNstudio pour la réalisation graphique du modèle et a eu recours au travail artisanal de la Fonderie d'Art Metamagma, spécialiste dans la technique dite de la «cire perdue». Une méthode ancestrale et un travail 100% artisanal pour célébrer la protection des œuvres remarquables de l'architecte belge.

LES PIERRES DE LA FAÇADE AUBECQ SONT DORÉNAVANT À L'ABRI

Après avoir passé dix ans dans un entrepôt dont l'état devenait plus que précaire, les quelque 600 pierres de la façade de l'hôtel Aubecq, dont la Région a hérité en 2001, sont à présent provisoirement conservées dans un nouveau dépôt à Laeken, aux côtés de la collection archéologique gérée par Urban.

Exposées à des infiltrations d'eau continues pendant quelques années, les pierres, qui componaient la façade de cet hôtel particulier de style Art Nouveau conçu par Victor Horta, ont dû être une nouvelle fois nettoyées, avant d'être déplacées. Elles ont aussi subi un traitement biocide pour éliminer les mousses qui s'y étaient développées.

Les pierres ont donc fait l'objet d'un récolement d'inventaire, d'un nettoyage, d'un nouveau conditionnement sur palettes et d'un déménagement vers le nouveau dépôt. Un travail colossal puisque le poids de chaque pierre varie entre une dizaine de kilos et trois tonnes pour les dalles du balcon. Aujourd'hui, ces pierres, toujours en bon état, n'attendent plus «que» le développement concret d'un projet de mise en valeur pérenne qui permettrait enfin d'exprimer toute la richesse de leur histoire ainsi que la qualité du travail de son créateur et des artisans qui les ont façonnées.

Un projet qui permettrait aussi de nourrir nos réflexions sur le développement durable et le cycle de la vie urbaine et qui diffuserait tant d'autres messages que pourraient encore raconter ces pierres si sculpturales.

L'ART NOUVEAU À TRAVERS L'EUROPE GRÂCE AU RÉSEAU ART NOUVEAU NETWORK

Créé en 1999 à l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale, le Réseau Art Nouveau Network (RANN) regroupe d'importantes villes européennes possédant un riche patrimoine Art Nouveau. D'Helsinki à Barcelone et de Glasgow à Ljubljana, ces villes œuvrent ensemble à un programme de recherche, conservation et valorisation de l'Art Nouveau. Le réseau est en outre reconnu Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe depuis 2014.

Urban est active au sein du réseau et soutient son bureau de coordination depuis l'origine. Depuis 2021, la coordination du RANN est aussi soutenue par une subvention octroyée par Urban au Musée Horta. Le conservateur du musée, Benjamin Zurstrassen, a par ailleurs été élu président du RANN pour un mandat de trois ans.

BON À SAVOIR

LA BELGIQUE ÉLUÉ POUR UN SECOND MANDAT AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Le 25 novembre 2021, la Belgique a été élue au prestigieux Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce Comité, composé de 21 pays, prend chaque année des décisions importantes concernant le patrimoine mondial, dont les inscriptions sur la liste du patrimoine mondial, la mise sur la liste du patrimoine en péril ainsi que les décisions relatives à l'état de conservation des biens inscrits. Depuis 1998, c'est la seconde fois que la Belgique exerce un mandat dans ce Comité de la Convention culturelle de 1972. À la veille du 50^e anniversaire de la Convention, cette nomination constitue une belle réussite sur le plan international, une reconnaissance de son expertise, mais aussi une importante responsabilité.

Pour Bruxelles, ce mandat est exercé par une collaboratrice d'Urban. Les biens bruxellois inscrits à l'UNESCO et reconnus pour leur valeur universelle exceptionnelle sont la Grand-Place (1998), les quatre habitations majeures de Victor Horta (2000), le Palais Stoclet (2009) et la Forêt de Soignes (2017).



- ◀ Maison Cauchie, classée depuis le 26 mai 1975, salle à manger, 2015.
© Matthieu Litt
- Hôtel Solvay, classé depuis le 7 avril 1977 (totalité) et 22 avril 1999 (jardin et écuries), applique murale en bronze, laiton et verre, 2017.
© KIK-IRPA_urban.brussels
- ▼ Placement de plaques commémoratives devant quatre habitations majeures de Victor Horta, inscrites sur la liste du patrimoine mondial depuis 2000, 2021. © urban.brussels
- ✓ Nettoyage, nouveau conditionnement et déménagement des pierres qui composaient la façade de l'hôtel Aubecq, 2021.
A. de Ville de Goyet © urban.brussels

▼ Photographiez ce QR code pour découvrir le RANN



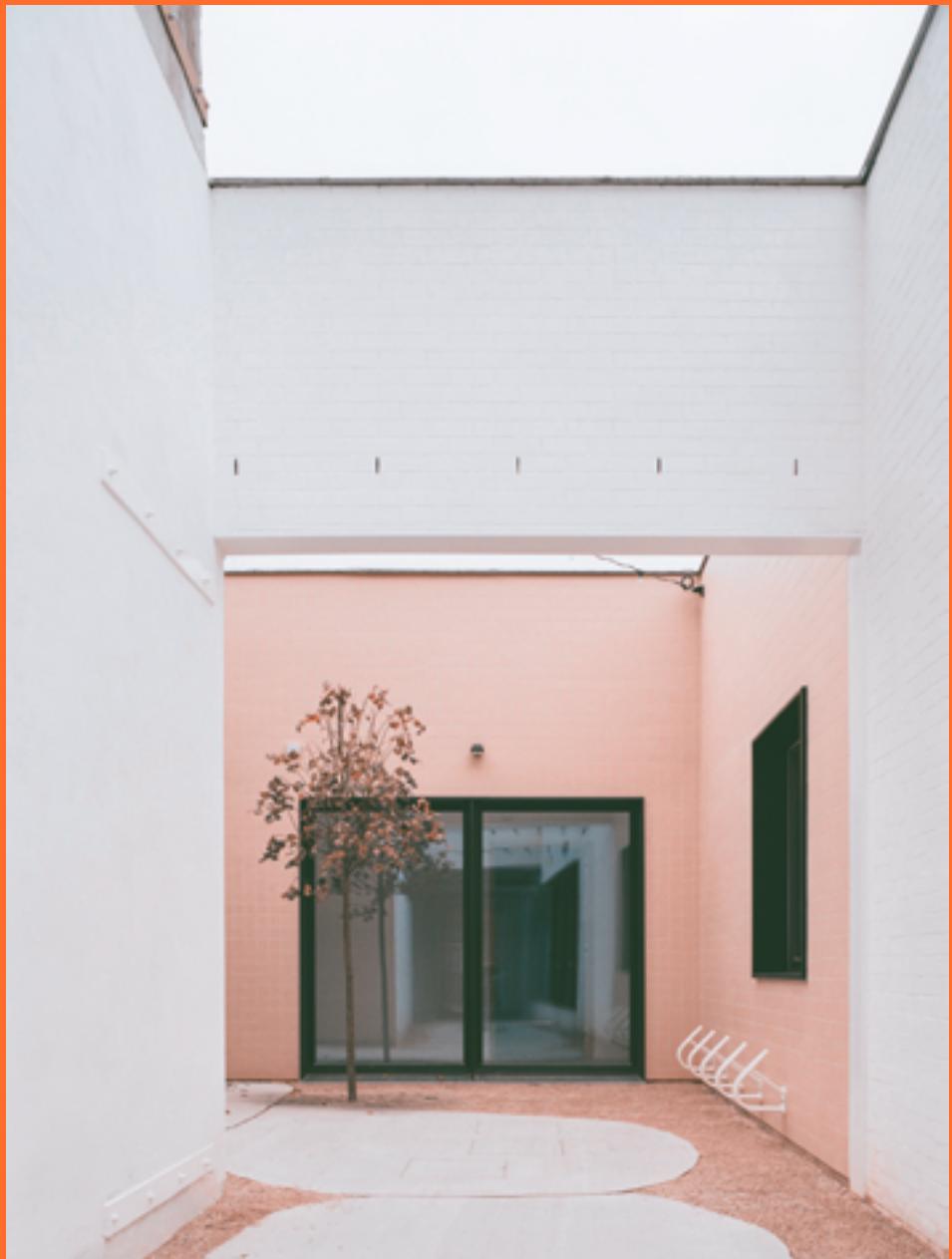
▼ Photographiez ce QR code pour découvrir les étapes du procédé de moulage de ces plaques commémoratives



4

Revitalisation urbaine

RENFORCER LA DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE BRUXELLOIS



Dans beaucoup de quartiers fragilisés de Bruxelles, les Contrats de quartiers durables (CQD) participent au renforcement de la dynamique d'amélioration du cadre de vie des Bruxelloises et Bruxellois. Ces programmes de revitalisation urbaine soutiennent en effet le développement d'opérations immobilières relatives aux logements et aux infrastructures de proximité. Ils interviennent également sur les opérations destinées à requalifier l'espace public et sur les actions visant à favoriser la revitalisation socio-économique et la qualité environnementale d'un quartier.

Les CQD sont déployés dans un périmètre d'intervention prioritaire, appelé la « Zone de revitalisation urbaine » (ZRU). La particularité de ces programmes régionaux est qu'ils privilégient une approche globale et transversale, ne s'arrêtant pas uniquement à des interventions ponctuelles, mais bien en envisageant les actions à l'échelle d'un quartier, de façon intégrée. La participation citoyenne active y est également encouragée et tend à associer le plus étroitement possible les habitants et habitantes, les associations et les communes aux différents projets menés dans chaque programme.

Chaque année, les équipes d'Urban, et plus particulièrement les collaboratrices et collaborateurs du Département Revitalisation urbaine de la Direction de la Rénovation urbaine, assurent le suivi de la gestion et du financement des programmes ainsi que des différentes étapes de réalisation. Ainsi, un nombre important d'opérations se concrétisent, contribuant à améliorer durablement la qualité de vie de toutes et tous à Bruxelles.

2021, BILAN DES RÉALISATIONS

CQD « Bockstael » à Bruxelles-Ville

- Pôle sport et jeunesse, boulevard Émile Bockstael 120: création en intérieur d'îlot d'une nouvelle infrastructure de quartier composée de trois salles de sport, une salle culturelle polyvalente, une salle d'étude informatisée, un foyer et un espace semi-public. Rénovation lourde du bâtiment avant en bureaux à destination du personnel des écoles de la ville (projet associé financé par la commune).
- Éco-crèche Marie Popelin, rue Léopold I^{er} 210: construction d'une crèche passive d'une capacité d'accueil de 60 enfants.
- Réaménagement de la place Bockstael et de ses abords (rue Laneau, square des Combattants, etc.)
- Intérieur d'îlot L28A, rue Tielemans 2: aménagement d'un pocket park ainsi que du parc de la ligne 28a en intérieur d'îlot le long de l'infrastructure ferroviaire reliant la place Bockstael au parc de Tour & Taxis.

- Pocket park « La Halte », rue Albert: création d'un petit espace vert thématique le long de l'infrastructure ferroviaire de la ligne 50.

CQD « Maelbeek » à Ixelles

- Impasse des Moineaux, rue Gray 110: construction d'un bâtiment neuf de six logements et revalorisation, en intérieur d'îlot, des jardins collectifs existants, donnant accès à l'aménagement d'une toiture potagère pédagogique et expérimentale sur une partie du toit de la grande-surface commerciale voisine (toiture L(ag)UM).
- Immeuble neuf à l'angle Vandenberghe – Limauge: construction d'un bâtiment composé de deux logements ainsi que d'un local vélos sécurisé pour le quartier et réaménagement d'un petit espace public.

CQD « Autour de Léopold II » à Molenbeek-Saint-Jean

- Construction d'un bâtiment passif abritant un hall omnisport (Amal Amjahid, championne de Jiu-Jitsu), une salle de boxe, une crèche de 84 places et un logement sis quai des Charbonnages 86.

CQD « Helmet » à Schaerbeek

- Ensemble multifonctionnel composé d'un bâtiment rénové en trois logements de deux chambres et construction d'une nouvelle crèche de 63 places en intérieur d'îlot, rue de l'Agriculture 110.

CQD « Coteaux-Josaphat » à Schaerbeek

- Requalification du parc Rasquinet (projet Beliris), rue Josaphat 109-125: renouvellement de l'interface du parc avec la rue Josaphat, ainsi que des équipements et des espaces. Construction, en fond de parc, d'un hall ouvert permettant la pratique de sport. Extension des locaux d'activités collectives situés aux rez-de-chaussée des immeubles existants à l'entrée du parc.



▼ Photographiez ce QR code pour en savoir plus sur les CQD



CQD « Chasse-Gray » à Schaerbeek

- Rénovation d'un hôtel de maître, chaussée de Wavre 506: création de deux logements de deux chambres aux étages et d'un centre PMS au rez-de-chaussée (hors programme du CQD).
- Construction d'un bâtiment passif comprenant six logements, rue de l'Orient 7-9.
- Réaménagement du square « le Ranch » (nouvelle plaine de jeux) et de l'espace Sorelo (cheminement piéton et espaces végétalisés) situés au croisement de la chaussée de Wavre, des rues de l'Étang et Louis Hap.

CQD « Parvis-Morichar » à Saint-Gilles

Cinq dossiers d'adjudication ont été approuvés, concernant les projets suivants :

- réaménagement, en intérieur d'îlot, rue de Rome 11, de la cour du Centre culturel Jacques Franck ;
- construction d'un immeuble sur la parcelle d'angle non bâtie au-dessus du métro Horta, comprenant un garage et un atelier vélos, l'entrée du métro ainsi que sept logements ;
- construction, sur l'ancien site Renault, d'une crèche de 28 places, de plusieurs logements (citydev.brussels) et réaménagement de l'intérieur d'îlot, rue de l'Hôtel des Monnaies 137-139 ;
- aménagement paysager de la place Marie Janson ;
- réaménagement du parc Pierre Paulus, rue de Parme.

↑ + ← CQD « Helmet » à Schaerbeek – Logements et crèche « Ceres » par LOW architecten, 2021.

Séverin Malaud © urban.brussels

↓ CQD « Maelbeek » à Ixelles – Logements et jardins collectifs par 2DVW Architecten, 2021.

+ Toiture potagère par Moens & Delwart, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels





LA 12^E SÉRIE EN PHASE D'ÉLABORATION

En juillet 2020, la Région lançait un 12^e appel à candidatures aux communes bruxelloises. Après l'analyse des sept candidatures, menée avec la contribution d'Urban, le Gouvernement bruxellois a désigné, au mois d'avril 2021, les trois lauréats pour la période 2022-2027 :

- « Versailles » à Bruxelles-Ville;
- « 100 ans plus tard: réenchantons la Cité Moderne! » à Berchem-Sainte-Agathe;
- « Deux Cités » à Forest.

La thématique de cette 12^e série vise à renforcer la dynamique d'amélioration du cadre de vie des grands ensembles de logements sociaux par le réaménagement plus convivial de l'espace public, la création d'infrastructures adaptées aux besoins des utilisatrices et utilisateurs, mais surtout par des actions favorisant une meilleure cohésion sociale et implication des habitantes et habitants.

Le 1^{er} mai 2021, les communes ont initié la phase d'élaboration de leur programme opérationnel, d'une durée d'un an, avec l'apport d'une subvention régionale de 142.500 € chacune. Elles entameront au second semestre 2022 la phase d'exécution de leur programme, d'une durée de 50 mois, dont les réalisations concrètes de chacune seront subsidiées à hauteur de 12,5 millions d'euros. Elles disposeront encore de 30 mois complémentaires pour finaliser les chantiers.

La commune de Berchem-Sainte-Agathe bénéficie pour la première fois d'un CQD sur son territoire, qui se concentrera essentiellement sur la Cité Moderne. Conçue en 1922 par l'architecte Victor Bourgeois et le paysagiste Louis Van der Swaelmen, la Cité Moderne est classée comme ensemble depuis 2000 et constitue un exemple unique dans l'histoire du modernisme belge. Le CQD offre à la cité-jardin l'opportunité de poursuivre la volonté de ses concepteurs et ainsi de l'équiper en infrastructures qui lui font actuellement défaut. Préserver et transmettre ce patrimoine, mais aussi rendre le quartier plus résilient face aux enjeux de durabilité, constituent un double défi à relever par les différentes directions d'Urban.

LA 13^E SÉRIE EN PRÉPARATION

En septembre 2021, la Région a lancé un 13^e appel à candidatures aux communes bruxelloises qui disposent d'une partie de leur territoire en Zone de revitalisation urbaine (ZRU) : dix-huit des dix-neuf communes sont concernées.

Le lancement de cette 13^e série (2023-2028 / 2030) de CQD était assorti d'une thématique spécifique : le périmètre proposé ne devait jamais avoir bénéficié d'un Contrat de quartier ou d'un Contrat de quartier durable. Les candidatures étaient attendues pour le 13 janvier 2022.

Urban a retravaillé le guide destiné à la préparation des dossiers de candidatures afin de parfaitement combiner les dix thématiques de la démarche Be Sustainable et les cinq domaines d'intervention concernés par les CQD. Ce guide, composé de cinq chapitres, se réfère à la nomenclature utilisée dans la charte Be Sustainable et le Quickscan des quartiers durables bruxellois développés par Bruxelles Environnement.



Photographiez ce QR code pour découvrir la démarche Be Sustainable

◀ CQD « Coteaux-Josaphat » à Schaerbeek – Réqualification du parc Rasquinet (projet Beliris) par Baukunst, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels
◀ CQD « Autour de Léopold II » à Molenbeek-Saint-Jean – Halle omnisport, crèche et logements par Bogdan & Van Broeck, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels
↓ CQD « 100 ans plus tard: réenchantons la Cité Moderne! » à Berchem-Sainte-Agathe, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels



UN MOYEN D'APPORTER DES RÉPONSES AUX BESOINS D'UN QUARTIER



Près de neuf années ont été nécessaires pour clôturer la programmation du CQD « Bockstael » à Bruxelles-Ville, dont la phase d'étude débutait en 2013. Son périmètre s'articulait essentiellement autour de la place Bockstael ainsi que des voies de chemin de fer (lignes 28, 50 et 60) et présentait un riche patrimoine reprenant notamment l'ancien hôtel communal, le passage Chambon, l'ancienne gare de Laeken et l'ancienne halte royale.

Les opérations physiques ont été mises en œuvre au travers de trois grands pôles d'intervention. Un premier pôle, projet phare du périmètre, formé par le parc L28A à partir de l'intérieur d'îlot du boulevard Émile Bockstael, l'immeuble de logements au N°160, où l'antenne de quartier s'était installée provisoirement, le pôle sport et jeunesse Box120 au N°120 ainsi que le pocket park rue Tielemans. Un deuxième pôle autour du réaménagement de la place Bockstael et de ses abords, complété par la création d'un point vélos gare de Bockstael et de l'éco-crèche Marie Popelin. Enfin, un troisième pôle qui reconfigure le paysage ferroviaire du quartier par la rénovation du site de l'ancienne gare de Laeken et la création d'espaces verts, d'une liaison cyclo-piétonne et de plusieurs pocket parks le long de la ligne 50. À cela s'ajoute également une série d'activités socio-économiques et de participation citoyenne qui ont jalonné la programmation.

Au sein des communes, le chef de projet est un acteur clé qui porte en première ligne les différents projets de ce contrat tacite passé entre la Région, la commune et les habitantes et habitants du quartier. Dans ce cadre, Urban a voulu donner la parole à Sébastien Sainsard, chef de projet de ce CQD à la Ville de Bruxelles, pour qu'il puisse nous faire part de son expérience.

- Urban
- S.S.: Sébastien Sainsard
- Urban: Sébastien Sainsard, avant de devenir chef de projet pour le CQD « Bockstael », connaissiez-vous les programmes de revitalisation urbaine et plus particulièrement les Contrats de quartiers durables ?
- S.S.: La fin de l'année 2012 a été pour moi synonyme de transition et l'occasion de choisir ce pour quoi il me tenait à cœur de m'investir dans le futur. Je connaissais peu les programmes de revitalisation urbaine : les Contrats de quartier m'étaient familiers, sans pour autant en connaître les détails. Toutefois, ils étaient pour moi déjà synonymes d'ancre local, de projets construits avec et pour les habitantes et habitants ainsi qu'un moyen, grâce au volet socio-économique, d'apporter des réponses aux besoins d'un quartier, complémentairement aux projets d'architecture ou d'aménagements urbains.

Cette approche pluridisciplinaire m'intéressait. La suite aura été un concours de circonstances, voire de coïncidences, puisque le CQD s'inscrivait en partie sur mon dernier terrain de travail, dans la prolongation de la L28A reliant Tour & Taxis à la place Bockstael. Ce CQD était une façon de prolonger mon expérience et je ne voulais pas rater cette opportunité de prendre et d'apprendre un nouveau rôle pour ce quartier.

- Urban: Le quartier vous était-il déjà familier ? Comment avez-vous ressenti son évolution ?
- S.S.: Je le connaissais déjà en partie, notamment pour avoir exploré les friches et les talus ferroviaires dans le cadre de mon expérience précédente. Cependant, je connaissais beaucoup moins le cœur du quartier, la place Bockstael et les rues alentour. Ma première impression reste celle d'un quartier éclectique, hétérogène, animé et riche d'un patrimoine et d'une histoire.

Le quartier a beaucoup évolué au cours de ces huit années, tout en conservant cette pluralité qui le caractérise. Il est certainement devenu plus attractif, mais je pense que cela est aussi dû à une conjoncture plus large à l'échelle régionale, probablement liée à l'accessibilité du logement, à l'évolution de la mobilité et peut-être aussi au développement des grands projets comme Tour & Taxis. Le CQD a en partie contribué à cette évolution, notamment par le renouveau des espaces publics et des parcs, volontairement orientés vers une mobilité plus douce et un meilleur partage pour tous.

• **Urban:** Pourriez-vous nous en dire davantage sur l'équipe du CQD, la participation citoyenne ainsi que l'antenne du CQD, implantée dans le périmètre, permettant un contact direct avec les habitantes et habitants ainsi qu'avec les usagères et usagers ?

• **S.S.:** L'antenne de quartier était certainement l'une des pierres angulaires de ce CQD et probablement l'une des raisons des bons résultats obtenus. Nous avons, dès la première année, pu animer ce lieu ouvert sur le quartier et auquel les habitantes et habitants ont pu identifier le CQD. C'était à la fois un lieu de rencontres, de partages, d'activités et de services. C'était aussi un incubateur, où nous avons pu imaginer et accompagner des projets citoyens et ceux de nos partenaires socio-économiques.

Cette antenne et ce qu'elle a apporté au quartier n'auraient été rien sans l'investissement et l'énergie déployée par toute l'équipe du CQD: Annick Hoornaert, Corinne Denecker, Jeremy Bette et Choukri El Berdai. La gestion, la coordination et la logistique d'une antenne de cette envergure auront été un défi en soi, dépassant même le champ de nos compétences, mais récompensé par l'implication citoyenne et la participation aux activités que l'on avait en retour.

• **Urban:** Quels ont été, pour vous, les moments forts du CQD ?

• **S.S.:** Ils sont nombreux au cours de ces huit années. L'ouverture du parc L28A a été un moment fort, tant ce nouvel espace était attendu et apportait enfin une bouffée d'oxygène à tout un quartier. Symboliquement, je reste également marqué par les deux événements qui ont eu lieu sur la place Bockstael. Le premier organisé avec les forces vives du quartier en fin de période d'exécution, une sorte de démonstration festive et conviviale de ce que devait devenir la place délestée de ses voitures. On a retrouvé cette même énergie et cette ambiance à l'ouverture et à l'inauguration de la place au début de l'été dernier.

• **Urban:** Parmi tous les projets qui ont vu le jour dans le programme, lequel retenez-vous en particulier ?

• **S.S.:** Difficile de sortir un projet du lot, tant il y a des motifs de satisfaction pour chacun d'eux. Il y a bien entendu quatre petits bijoux d'architecture qui prennent dorénavant leur place dans ce quartier: l'ancienne gare de Laeken, l'éco-crèche Marie Popelin, le pôle (sport et jeunesse) Box120 et l'immeuble de logements au 160 boulevard Émile Bockstael.

Je retiens particulièrement ce qu'aura été l'antenne de quartier, un projet hybride qu'il fallait inventer, penser et faire fonctionner au présent, tout en ayant une vision sur l'après. Je n'oublie pas non plus deux autres projets, plus modestes dans leur envergure, mais qui me touchent en termes de résultat. Le premier, c'est le « point vélos », une opération du programme de base assez innovante, pour lequel nous avions peu de repères. Le second, c'est paradoxalement un projet hors programme, porté par un collectif d'habitantes et habitants qui par sa motivation et le soutien du CQD a pu créer et ouvrir un pocket park « bonus », en plus des cinq officiels inscrits au programme. Le « Kiosque à graines », né avant les autres, sur le bout d'une dalle oubliée, illustre le potentiel qui existe dans les quartiers, la force d'un terreau citoyen qu'il est utile de soutenir. Une pensée, enfin, pour l'ensemble du programme des initiatives citoyennes qui a rythmé durant quatre années la vie du quartier !

• **Urban:** Quels conseils donneriez-vous à une cheffe ou un chef de projet en début d'étude d'un CQD ?

• **S.S.:** Pour une cheffe ou un chef de projet, c'est important d'avoir, dès le départ, l'envie d'aller au bout, d'avoir conscience que c'est une mission qui s'inscrit dans le temps. À mon sens, c'est également essentiel de s'imprégner du quartier, d'y passer du temps, d'aller à la rencontre des gens, de faire preuve de pédagogie et de prendre le temps d'expliquer les projets, le « pourquoi » de certains choix. Ce rôle demande aussi d'être convaincu dès le départ par les projets qui constituent le programme, qu'il va falloir porter et défendre au cours des années à venir. Enfin, il est nécessaire de savoir anticiper et de se projeter sur le moyen et long terme, afin de ne jamais perdre de vue pour qui et pourquoi les projets se font.

Je me suis rapidement rendu compte qu'il fallait être prêt, à la fois, pour un marathon et pour un sprint. À la fin du parcours, c'était même peut-être plus un décathlon !

- **Urban:** De quelle manière cette expérience vous sert-elle dans votre fonction actuelle ?
- **S.S.:** Depuis trois mois, j'ai rejoint la commune de Forest pour le projet ABY. Ma fonction dans l'équipe est différente, car cette fois je ne suis pas chef de projet. Cependant, ces huit années passées à bord du CQD me permettent d'appréhender toute la complexité d'un si vaste projet, subsidié via des sources de financement multiples, avec des contraintes à la fois de calendrier et de budget, dans un contexte actuel qui a également impacté la fin de Bockstael. L'expérience du CQD m'a également initié aux règles du fonctionnement communal, au dialogue avec les instances régionales, à la collaboration avec des partenaires et confronté à des sujets plus techniques. Cette polyvalence et la connaissance d'un environnement de projet « polymorphe » seront certainement un atout pour trouver rapidement ma place et contribuer, là encore, à la concrétisation d'un projet ambitieux et attendu, tant par le quartier que par la commune.

C'était à la fois un lieu de rencontres, un lieu de partages, d'activités et de services.



Photographiez ce QR code pour découvrir le CQD « Bockstael »



Photographiez ce QR code pour lire la version longue de l'interview

↑ + ↵ CQD « Bockstael » à Bruxelles-Ville – Parc en intérieur d'ilot L28A par l'AM Landinricht + MAAT + Baukunst + ARA, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels

↓ CQD « Bockstael » à Bruxelles-Ville – Parc en intérieur d'ilot L28A, 2018. Séverin Malaud © urban.brussels





→ CQD « Bockstael » à Bruxelles-Ville – Antenne de quartier et occupation temporaire, 2018. Séverin Malaud © urban.brussels
↓ CQD « Bockstael » à Bruxelles-Ville – Pôle sport et jeunesse par LOW architecten, 2021. Séverin Malaud © urban.brussels



DÉVELOPPER PLUS DE LIENS ENTRE LES HABITANTES ET HABITANTS DES QUARTIERS



Initiée fin 2017, pour une période de cinq ans, la première série des cinq Contrats de rénovation urbaine (CRU)¹ entérine sa quatrième année d'exécution.

L'année 2021 a notamment été marquée par l'approbation définitive de la modification du programme du CRU « Brabant-Nord-Saint-Lazare », ainsi que par une deuxième modification du programme du CRU « Gare de l'Ouest ».

Suite aux modifications de 2020 et de 2021, Urban a organisé, en collaboration avec perspective.brussels, cinq assemblées générales virtuelles en présence des représentants communaux, des partenaires régionaux et des associations de quartier. L'objectif était de présenter aux habitantes et habitants des périmètres concernés les projets, leur état d'avancement ainsi que de répondre à leurs questions.

CRU 1 « CITROËN – VERGOTE »

Le projet de réaménagement du parc Maximilien, projet phare de ce CRU, porté par Bruxelles Environnement et pour lequel le bureau d'études OLM avait été sélectionné fin 2020, a bien avancé.

Après de nombreuses discussions et négociations avec les différents intervenants – notamment la Ville de Bruxelles, sur le territoire de laquelle le projet prend place, Bruxelles Mobilité et perspective.brussels –, un avant-projet a pu être proposé fin 2021. Ce dernier correspond à la vision développée dans le programme du CRU, mais l'intervention sur le boulevard Bolivar sera quelque peu modifiée par la décision du Gouvernement d'y faire passer la nouvelle ligne de tram reliant la gare Centrale à Tour & Taxis. La demande de permis d'urbanisme pour le parc (hors boulevard Bolivar) a été introduite le 7 mars 2022.

Autre projet emblématique de ce CRU, le hall sportif Vergote progresse également. La Société d'Aménagement Urbain (SAU), en charge de la mission, a lancé le marché d'étude de cet équipement sportif d'environ 6.000 m², qui se dressera sur la rive droite du canal, le long de la courbe de giration, entre les quais de Willebroeck et des Armateurs (territoire de la Ville de Bruxelles). Le concours architectural a eu lieu en novembre 2021 et a débouché sur la désignation de l'auteur de projet début 2022 : il s'agit des bureaux BEL architecten, CRIT.architecten et Weinand.

Enfin, un avant-projet a été proposé par le bureau Bas Smets pour le réaménagement du square du Laekenveld, situé à Molenbeek-Saint-Jean. Ce dernier sera remis à neuf par la commune pour le rendre plus convivial et offrir un accès direct au site de Tour & Taxis, depuis Molenbeek-Saint-Jean, via un large escalier pris en charge par Extensa, développeur du site de Tour & Taxis.

CRU 2 « BRABANT-NORD-SAINT-LAZARE »

Le projet de modification du programme et son rapport sur les incidences environnementales (RIE) ont été soumis à l'enquête publique du 11 février au 12 mars 2021, avant d'être approuvés par le Gouvernement le 8 juillet 2021.

À Saint-Josse-ten-Noode, la commune a poursuivi sa série d'acquisitions dans le quartier, en signant l'acte d'acquisition du 60 rue Linné au mois d'août 2021. Au mois de novembre 2021, Sibelga a effectué, à la demande de la commune, les premiers tests d'éclairage sur la façade du tunnel bordant l'esplanade de la place du Nord et en décembre 2021, la commune a passé un marché pour le nettoyage des tunnels Gineste, Brabant (passage Rogier) et Prairie (place du Nord). La commune a également organisé, le dimanche 10 octobre 2021 rue Botanique, la première fête du CRU.

À Schaerbeek, la commune a acquis le terrain situé au N°2 rue d'Hoogvorst ainsi que l'ancien théâtre Magic Land en vue de la réalisation du nouveau pôle dédié à la petite enfance. L'équipe import.export ARCHITECTURE et BUROBILL a été désignée le 20 septembre 2021, en tant qu'auteur de projet pour réaliser le pôle étudiants, place de la Reine 14-15-16.

¹Contrats de rénovation urbaine (CRU): programmes aux objectifs similaires aux CQD qui s'étendent sur le territoire de plusieurs communes, menés par plusieurs opérateurs régionaux et communaux sous le pilotage de la Région. Ces programmes mettent l'accent sur l'espace public et le maillage urbain et visent à améliorer les liens entre différentes zones de la ville ainsi qu'à réduire les fractures entre différents territoires urbains.

La mission d'aide à la mise en place d'un plan de gestion pour le futur pôle étudiants a été confiée aux bureaux d'études Sum et BDO.

Fin 2021, le bureau d'études CENTRAL office for architecture and urbanism a été désigné comme auteur de projet pour concevoir l'équipement socio-culturel (Hip-Hop School) dans l'ancienne synagogue rue Rogier 126.

Le réaménagement de la place de la Reine a fait l'objet de plusieurs études en 2021: Bruxelles Mobilité suit les études de mobilité en cours et a également confié une étude historique à Odile De Bruyn et Fondu Landscape Architects, compte tenu de l'importance patrimoniale de la place. En parallèle, les bureaux d'études ERU et OSMOS ont pris en charge la participation citoyenne. Suite à la semaine de la mobilité et aux activités de Living Reine, un premier workshop avec les citoyennes et citoyens a été organisé le 30 septembre 2021 à l'antenne de Renovas.

CRU 3 «GARE DE L'OUEST»

À Anderlecht, le bureau d'études Suède 36 a été désigné le 18 novembre 2021 pour le réaménagement de la rue de Glasgow. À l'ancienne gare de Cureghem, la première phase des travaux d'étanchéité a été réalisée en octobre 2021. Le concours pour réaménager l'ancienne Maison du peuple située entre la chaussée de Mons 423-427 et le quai de l'Industrie 233 a été remporté par le bureau d'architecture Czvek Rigby. En 2022, l'avant-projet pour ce site devrait être présenté.

Suite à la modification du programme approuvée par le Gouvernement le 12 mai 2021, le budget pour le réaménagement de la place Beekkant à Molenbeek-Saint-Jean a été revu et la commune reprend la maîtrise d'ouvrage. Un jury a été organisé en décembre 2021 pour désigner le bureau d'architecture. L'équipe composée de BC architects and studies, BAS Bvba et Cenergie a été désignée le 24 mars 2021 pour étudier la faisabilité, visant l'amélioration des tours de logements situées le long de l'avenue De Roovere. La fin de l'étude est prévue pour l'été 2022.

Suite à la modification du programme, la transformation de la passerelle Beekkant, initialement prévue, ne sera plus financée par le budget du CRU.

CRU 4 «AVENUE DU ROI»

En 2021, la Région a poursuivi ses ambitions de création du parc infrastructurel de l'Avant-Senne, le long de l'avenue Van Volxem à Forest, en étudiant les perspectives de développement de ce site face à ses enjeux et contraintes. Dans ce cadre, le marché de désignation du bureau d'études, chargé de la mission d'auteur de projet, a été confié à Beliris.

Cette mission porte sur le développement du terrain entre le Wiels et le Brass, des abords du plan d'eau, dit communément Marais Wiels, de la promenade cyclo-piétonne le long des talus de la ligne L28 ainsi que de la percée sous les voies ferrées.

En parallèle, la Région a lancé un marché portant sur la reconversion du bâtiment Métropole et ses abords, afin d'étudier les possibilités d'extension et de programmation ainsi que leurs impacts. Le bureau désigné pour mener l'étude est Veld Architecten, lequel s'est associé aux bureaux Taktyk, Osmos Network et PDG Real Estate.

La Région a également poursuivi son programme d'acquisitions sur ce site, en entamant les négociations avec le propriétaire des parcelles appelées Défi Afrique (avenue Van Volxem 380-386), jouxtant les anciennes parcelles JCX sur lesquelles se trouve notamment le Marais Wiels.

Le masterplan Forest-sur-Senne, portant notamment sur toute la zone des anciennes brasseries Wielemans-Ceuppens, a été approuvé par le Gouvernement au cours de l'été 2021. L'élaboration d'une note sur la vision stratégique et les recommandations ainsi qu'un carnet opérationnel à destination des pilotes chargés du développement des projets en sont le résultat.

D'autres marchés sont également en cours d'élaboration ou ont été lancés dans le courant de l'année: Beliris a lancé le marché pour la mission d'auteur de projet sur le site Chassart, future cité de la petite enfance (avenue Van Volxem 400-402); Bruxelles Mobilité a lancé le volet participatif dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue du Parc, le bureau désigné est CityTools; Bruxelles Environnement prépare le marché pour désigner le bureau qui sera en charge de l'étude hydrographique complémentaire sur le périmètre du CRU; la Direction Facilities de Bruxelles Synergie a désigné les bureaux Ouest architecture et AAC Architecture pour la mission d'auteur de projet dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de l'ancien cinéma Movy Club.

Dans le courant de l'année 2021, le bureau V+, désigné par la commune de Saint-Gilles en 2020, a réalisé l'avant-projet pour une halle alimentaire située au 164 rue Théodore Verhaegen, en vue de l'introduction du permis d'urbanisme début 2022.

CRU 5 « HEYVAERT – POINCARÉ »

Ce CRU se caractérise par une mobilisation multi-acteurs, dans le but de réaliser un grand parc traversant au cœur du quartier densément urbanisé de Cureghem. L'ambition est de relier le parc de la Porte de Ninove au site des Abattoirs à travers ce futur parc de la Sennette.

L'année 2021 a été marquée par une implication plus forte des citoyennes et citoyens et du monde associatif dans le programme. De nombreux projets ont pu être réalisés en s'enrichissant des avis et des besoins des habitantes et habitants ainsi que des asbl du secteur.

Ainsi, de nombreux ateliers participatifs ont eu lieu, autour des projets suivants:

- l'avant-projet de l'îlot prioritaire du parc de la Sennette: animés par 21 Solutions, les échanges ont permis d'alimenter et d'orienter la réflexion menée par les bureaux d'études OKRA et BRUT et Bruxelles Environnement pour le futur parc;
- l'équipement en rez-de-chaussée des logements sociaux, prévus rue de la Bougie 34 à Anderlecht: animés par BE.participation, ces ateliers ont permis de dresser un inventaire riche et créatif des besoins du secteur en termes d'équipements. Le bureau d'études 51N4E et la Direction Facilities de Bruxelles Synergie ont ainsi pu prendre en compte ces besoins dans la réalisation de l'avant-projet.

Ces projets multi-acteurs sont souvent complexes et mêlent des intérêts parfois contradictoires. C'est notamment le cas pour le stade Vander Putten: les bureaux d'études GRUE et BEL architecten ont ainsi multiplié les rencontres d'acteurs pour identifier tous les enjeux et contraintes des différents programmes prévus sur le stade (logements, équipements sportifs, bras du parc de la Sennette, espaces extérieurs, etc.).

Trouver un consensus pour l'aménagement des différents projets est toujours à l'ordre du jour. Le réaménagement des bermes centrales du boulevard Poincaré, sur le territoire de la ville de Bruxelles, porté par Bruxelles Mobilité, est lui aussi au cœur de nombreux enjeux.

Le cahier des charges du réaménagement a été approuvé par le Gouvernement fin 2021.

Le projet, qui a pour objectif de rendre les espaces publics jouxtant le pont Ropsy Chaudron plus esthétiques et plus pratiques pour les modes actifs, a également bien avancé. L'avant-projet a été approuvé par les parties prenantes et une demande de permis d'urbanisme a été introduite fin 2021.

Enfin, le futur pôle culturel, artistique et créatif de la rue de Manchester 13-19 à Molenbeek-Saint-Jean s'est enrichi du bâtiment de la Bodega qui jouxte le site, grâce à une acquisition de la Région, réalisée fin 2021. L'avant-projet, réalisé par le bureau d'études BC architects & studies & materials, permet de rendre compte de l'ambition d'un tel lieu culturel pour la Région. Des occupations temporaires, débutées fin 2021, vont permettre de faire vivre le lieu en attendant les futurs travaux.



↑ CRU 4 « Avenue du Roi » – Marais Wiels à Forest, 2018. Séverin Malaud © urban.brussels
↑ CRU 5 « Heyvaert – Poincaré » – Cour de Recycl'art, rue de Manchester 13-15 à Molenbeek-Saint-Jean, durant l'archiweek 2020. Philippe Braquenier © urban.brussels



Photographiez ce QR code pour en savoir plus sur les CRU

BON À SAVOIR CRU 6 «AUTOUR DE SIMONIS»

La phase d'élaboration du CRU 6 « Autour de Simonis », qui s'étend sur les communes de Molenbeek-Saint-Jean et de Koekelberg, démarrait le 1^{er} avril 2020. Les bureaux d'études 51N4E, Tractebel, CSD Ingénieurs (pour le rapport sur les incidences environnementales (RIE)) et CitySpark (pour la participation citoyenne) avaient été désignés par perspective.brussels pour établir le programme du périmètre.

En octobre 2021, le Gouvernement a approuvé le projet de dossier de base comprenant le périmètre opérationnel, le diagnostic du quartier, les fiches descriptives de chacune des opérations et actions envisagées, le plan financier global et opérationnel ainsi que le RIE. L'enquête publique s'est déroulée du 8 novembre au 8 décembre 2021. L'approbation finale du programme a eu lieu en mars 2022. L'enjeu majeur pour ces quartiers, marqués par les fractures du chemin de fer et le boulevard Léopold II, est de mettre en œuvre un meilleur maillage urbain, d'améliorer les liaisons piétonnes et cyclistes ainsi que le maillage vert.

Aussi, le CRU 6 « Autour de Simonis » vient compléter la stratégie de rénovation urbaine en place sur le territoire où se superposent également les CQD « Jacquet » et « Étangs Noirs » (2021-2028) situés sur ces deux communes.



BON À SAVOIR CRU 7 «AUTOUR DE LA GARE DU MIDI»

Adopté en décembre 2020 par le Gouvernement, le CRU 7 « Autour de la Gare du Midi » s'étend sur les communes de Saint-Gilles, Anderlecht et Bruxelles-Ville.

Sa phase d'élaboration a démarré le 1^{er} avril 2021 et est essentiellement pilotée par perspective.brussels, avec la collaboration de la Direction de la Rénovation urbaine d'Urban. Cette dernière prendra en charge la phase opérationnelle du programme.

En 2021, les bureaux CityTools et Lab 705, accompagnés du bureau Arcadis pour RIE, ont été sélectionnés afin de mener à bien la réalisation d'un diagnostic et l'identification des grands enjeux du périmètre, notamment par le biais de nombreuses visites de terrain, analyses des usages et identification des acteurs pertinents. Cette étape est d'autant plus importante que la zone présente une concentration de grands projets et programmes régionaux, comme l'arrivée de stations pour le métro 3, les Contrats locaux de mobilité ou encore le CQD « Midi » dont la phase d'exécution a débuté.

Concernant la méthodologie mise en place, une marche exploratoire avec les habitantes et habitants a été organisée fin novembre ainsi que des ateliers spécifiques dans les zones plus complexes du site des deux gares ou des quadrillères (espaces situés sous les voies ferrées entre la gare et la petite ceinture).

En outre, des thématiques particulières au périmètre ont déjà pu être identifiées, telles que le sans-abrisme ou la toxicomanie, et des rencontres ont été organisées.



↑ CRU 1 « Citroën – Vergote » – Square du Laekenvelde à Molenbeek-Saint-Jean, 2020.
Séverin Malaud © urban.brussels
→ CRU 2 « Brabant-Nord-Saint-Lazare » – Forum du pôle étudiants place de la Reine à Schaerbeek.
© import.export ARCHITECTURE et BUROBILL
↓ CRU 3 « Gare de l'Ouest » – Logements avenue De Roovere à Molenbeek-Saint-Jean, 2022.
Séverin Malaud © urban.brussels

RESTRUCTURER LES PÉRIMÈTRES URBAINS DE FAÇON DURABLE



La revitalisation urbaine a pour objectif de restructurer un périmètre urbain, en tout ou en partie, de manière à développer ou promouvoir de façon durable ses fonctions urbaines, économiques, sociales et environnementales, en valorisant également ses caractéristiques architecturales et culturelles.

La Politique de la Ville (PdV), gérée par les équipes d'Urban, a pour objectif principal d'octroyer des subventions régionales en vue de mener à bien diverses opérations et actions qui permettent de lutter contre le sentiment d'insécurité. Les projets réalisés dans le cadre de la PdV sont mis en œuvre selon deux axes distincts : l'aménagement du territoire et le développement des quartiers.

LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS (POLITIQUE DE LA VILLE — AXE 2)

L'année 2021 correspond à la fin de la phase d'exécution de la première programmation (2017-2020) qui avait débuté en 2017. Les actions socio-économiques mises en place ont pris fin, alors que les opérations physiques bénéficient encore d'une période de dix-huit mois pour la finalisation de leurs travaux.

Parallèlement, 2021 correspond à la première année d'exécution de la nouvelle programmation (2021-2025) qui, pour rappel, a vu s'élargir son territoire d'intervention à dix-huit communes bruxelloises et sa durée d'exécution à cinq ans.

Une partie des projets seront menés en continuité de ceux initiés lors de la précédente programmation, notamment en ce qui concerne l'animation de quartier, la cohésion sociale ou la lutte contre la précarité.

La Maison des Résistances

La commune d'Anderlecht a acquis, pour un euro symbolique, le bâtiment du Musée des Résistances, lieu historique où fut imprimé le « Faux Soir »² du 9 novembre 1943, rue Van Lint 14.

Outre la poursuite et le développement des activités du Musée de « Devoir de mémoire », le subside de la PdV va permettre le réaménagement du bâtiment suivant le projet du bureau d'études FP Architectes.

L'année 2021 a été marquée par l'octroi du permis d'urbanisme, l'attribution du marché de travaux à l'entreprise Sotrelco et le début des travaux.

À terme, le Musée de la Résistance sera transformé en Maison des Résistances, fondant notamment son action et sa réflexion sur les conflits actuels et sur la lutte contre le fascisme, le racisme et l'antisémitisme, dans un esprit de « mieux vivre ensemble » dans nos quartiers.

Le musée contiendra également un centre d'hébergement pour chercheurs belges et étrangers ainsi qu'un espace de rencontres à la disposition des associations du quartier.

Réaménagement du carrefour entre la rue de Picardie et la rue Verdonck

La commune d'Evere a entamé le réaménagement du carrefour entre la rue de Picardie et la rue Verdonck afin de créer un espace public de qualité, de renforcer le caractère agréable du quartier et de profiter davantage de la maison de quartier située à proximité.

La rénovation entraînera la création d'un plateau ralentisseur de vitesse, le déplacement de mobiliers urbains, la réduction de la voirie, l'ouverture de la maison de quartier sur les espaces avoisinants grâce à la démolition des murs entourant le jardin, la suppression de places de stationnement, la plantation de plusieurs arbres et la création d'un espace de rencontre. L'objectif étant de faciliter l'accès des riverains à la maison de quartier ainsi qu'aux activités se déroulant sur l'espace public à proximité.

Le permis d'urbanisme a été octroyé en juin 2021 et les travaux qui ont débuté fin 2021 se poursuivront en 2022.

² Un faux numéro du journal « Le Soir » publié le 9 novembre 1943 par le Front de l'Indépendance, une organisation de la résistance belge.

Insertion socio-professionnelle et formations à la citoyenneté pour les primo-arrivants

L'asbl Bapa Bxl a pour mission d'accompagner les primo-arrivants à titre individuel, de leur fournir le soutien et les informations nécessaires, afin qu'ils puissent mener leur vie de manière autonome et accroître leur participation sociale, économique et culturelle, mais également être sensibilisés aux enjeux liés à leur insertion en Belgique.

Le subside de la PdV prévoit de financer trois axes complémentaires, via des actions qui répondent aux besoins du public et aux réalités de terrain:

- axe 1: dispositifs spécifiques d'aide à l'accueil et à l'accompagnement des primo-arrivants;
- axe 2: préformation, coaching et ISP (Insertion Socio-Professionnelle) pour des primo-arrivants;
- axe 3: modules de formation à la citoyenneté.

Les axes 1 et 3 ont été développés suite à la deuxième modification du programme 2017-2020 de septembre 2020 à juin 2021 et l'axe 2, impacté par la situation sanitaire, sera développé dans le programme 2021-2025.

«Cygnes», un double projet à Ixelles

Ce double projet de la commune d'Ixelles, porté par Binhôme, consiste à reconvertis les anciens locaux de la Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), rue des Cygnes, afin d'y créer, d'une part, un «Kinder café» ainsi qu'un espace semi-public et, d'autre part, un habitat communautaire pour seniors.

Le «Kinder café» investira l'ancien local des archives situé en intérieur d'îlot et accueillera un petit Horeca durable ainsi que des activités culturelles destinées principalement aux parents-enfants. Les personnes âgées de l'habitat communautaire, du reste de l'immeuble ainsi que du quartier y auront leur place également. Le «Kinder café» s'ouvrira sur l'espace en intérieur d'îlot, transformé en partie en pocket park et en partie en espace semi-public qualitatif.

L'habitat communautaire permettra la création de huit à dix logements, adaptés au public senior et complétés d'un espace communautaire au bénéfice des habitantes et habitants.

L'attribution du marché des travaux a été réalisée au mois de juillet 2021 et les travaux ont pu débuter en septembre.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (POLITIQUE DE LA VILLE — AXE 1)

En 2021, trois projets d'acquisition d'immeubles à l'abandon ont été approuvés par le Gouvernement pour un budget total de 789.122€ au profit de la commune de Schaerbeek. L'acquisition de ces immeubles s'inscrit en complémentarité du pôle «Fabrique de rénovation» du CQD «Petite colline», qui vise à renforcer l'offre de logements abordables et de qualité dans le périmètre de ce CQD.

À Anderlecht, Bruxelles, Ixelles et Saint-Josse-ten-Noode, 24 logements, assimilés au logement social, ont été réceptionnés, dont treize appartements d'une chambre, quatre appartements de deux chambres, trois appartements de trois chambres ainsi que quatre flats.

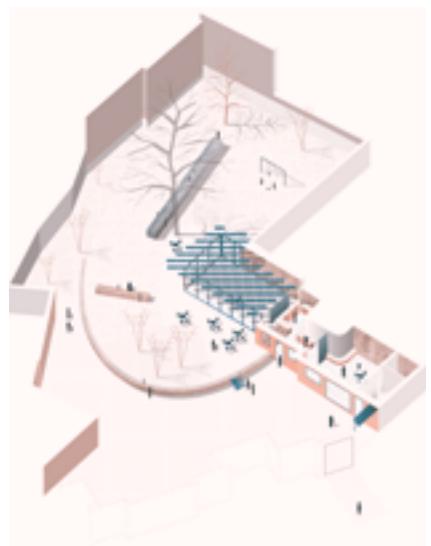
Les adjudications approuvées en 2021 à Bruxelles, Ixelles et Koekelberg concernent la production de dix logements pour un budget total de 2.677.573€, dont deux flats, un appartement d'une chambre, deux appartements de deux chambres, quatre appartements de trois chambres et un appartement de plus de trois chambres.



Photographiez ce QR code pour en savoir plus sur la PdV



- **PdV – axe 1 – Rue de la Chaumière à Schaerbeek, 2021.**
Séverin Malaud @urban.brussels
- **PdV – axe 2 – Publication et balade sonore illustrée.**
© Bapa Bxl ASBL – Fanny Dreyer
- **PdV – axe 2 – Maison des Résistances à Anderlecht.**
- **FP architectes Boco Studio Expo Duo**
- **PdV – axe 2 – Projet « Cygnes » à Ixelles, vue du café depuis le pavillon. © Karbon' architecture et urbanisme**
- **PdV – axe 2 – Projet « Cygnes » à Ixelles, aménagement du jardin. © Karbon' architecture et urbanisme**



5

Expertise juridique

« GOOD LIVING », PENSER ET CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN



De nature réglementaire, le Règlement régional d'urbanisme (RRU) contient des dispositions de portée générale, applicables sur l'ensemble du territoire régional. Entré en vigueur en 2007 et partiellement abrogé depuis par des réformes successives, le RRU adopté par arrêté du 21 novembre 2006 ne permet plus de répondre à tous les enjeux auxquels la Région doit faire face.

C'est pourquoi le Gouvernement bruxellois avait inscrit sa révision parmi les priorités de la législature 2014-2019. Ce travail de réforme se poursuit dans le cadre de la présente législature (2019-2024) et a été baptisé « Good Living ».

LA COMMISSION D'EXPERTS

Le 1^{er} avril 2021, le Gouvernement a approuvé la mise sur pied d'une Commission d'experts, chargée d'accompagner la révision du RRU et de remettre un rapport de recommandations dans les cinq mois de sa constitution.

La Commission « Good Living », composée de douze expertes et experts issus des secteurs public et privé ainsi que du monde académique, rassemble une large variété de profils et de compétences dans les métiers de la planification, l'architecture, le patrimoine et le paysage, en ce compris les aspects environnementaux, sociétaux et juridiques qui touchent à ces matières.

Cette Commission a eu pour objectif d'analyser l'état de la situation réglementaire et de faire émerger des solutions pertinentes au regard des différents enjeux identifiés par le Gouvernement. Parmi ces enjeux, on peut citer la contextualisation des gabarits autorisés en lien avec la question de la (dé)densification de la ville, l'essor des nouveaux modes d'habiter en milieu urbain ou encore la volonté d'aménager l'espace public de manière plus qualitative, en ce compris dans sa composante durable et paysagère. Plus récemment, la crise sanitaire a également remis au centre des discussions la qualité de vie en milieu urbain et a conforté l'idée selon laquelle il fallait dépasser le cadre de réflexion initialement posé, afin de répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Les travaux de la Commission ont débuté avec une séance introductory qui s'est tenue le 21 avril 2021 en présence du Secrétaire d'État, Pascal Smet. Quatorze réunions d'une demi-journée ont ensuite été organisées entre le 7 mai et le 23 septembre 2021, durant lesquelles les experts ont échangé sur l'ensemble des thématiques du RRU.

Ces travaux ont abouti, en octobre 2021, à la rédaction d'un rapport reprenant des recommandations transversales et thématiques portant sur le RRU et son articulation avec d'autres outils réglementaires.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Les recommandations formulées par la Commission d'experts ont constitué le point de départ de discussions au sein de groupes de travail qui ont pour objectif la rédaction d'un texte au format réglementaire.

Cette tâche est en cours de réalisation par Urban, accompagné de bureaux d'études techniques et juridiques, et en collaboration avec l'ensemble des administrations communales et régionales concernées.

Deux types de réunions ont été mises en place, à savoir des séances plénières, regroupant les administrations régionales ainsi que les dix-neuf communes, et des groupes de travail restreints, composés de représentants de ces mêmes instances.

L'objectif de ces réunions est multiple et vise à traduire les recommandations du comité d'experts dans un texte réglementaire, présenter, titre par titre, le projet de RRU proposé par Urban et son prestataire technique, en collaboration avec le cabinet du Secrétaire d'État, et intégrer les remarques, observations et recommandations des administrations communales et régionales.



Photographiez ce QR code pour découvrir le rapport « Good Living »

BON À SAVOIR UNE APPLICATION POUR GÉRER LES AMENDES ADMINISTRATIVES

Depuis 2020, un projet était en cours pour développer une application permettant au Département Inspection & Sanctions administratives de gérer les procédures d'amendes administratives.

Fin 2021, le projet a toutefois été mis de côté, car le fournisseur n'a pas été en mesure de mener à bien ce projet. En conséquence, la Cellule Sanctions administratives a été contrainte de recourir à un nouveau tableau Excel, contenant désormais plus de 130.000 métadonnées relatives aux différents dossiers. Le travail conséquent exigé par cette démarche souligne d'autant plus le caractère exceptionnel des résultats obtenus par les équipes en termes de sanctions administratives.

Le développement de l'application de gestion de la procédure des amendes administratives sera relancé en interne courant 2022.

↑ CQD « Scheut » à Anderlecht – « Pôle Petit Scheut », rénovation « très basse énergie » de deux ensembles de logements sociaux, chantier 2018. Séverin Malaud © urban.brussels
↓ CQD « Bockstael » à Bruxelles-Ville – Pôle sport et jeunesse par LOW architecten, 2021
+ Parc en intérieur d'ilot L28A par l'AM Landinricht + MAAT + Baukunst + ARA, 2021.
Séverin Malaud © urban.brussels



S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS ET AUX DÉFIS URBAINS



En raison des modifications apportées au projet du Règlement régional d'urbanisme (RRU) en 2019, le projet du nouvel arrêté « dispenses », adopté en première lecture le 16 mai 2019, a été mis en attente. Certaines dispositions de ce projet ne pouvaient cependant pas attendre l'adoption finale du RRU. En conséquence, l'adoption de l'arrêté a été scindée en deux phases.

Dans un premier temps, une modification de l'actuel arrêté du 13 novembre 2008 a débuté fin 2020.

Celle-ci vise :

- les actes et travaux temporaires;
- les chantiers;
- les actes et travaux de voirie;
- les travaux de transformation et d'aménagement intérieur;
- les changements de destination et changements d'utilisation;
- les aménagements, constructions, transformations et modifications extérieurs (isolation);
- les interventions sur les arbres à haute tige;
- les interventions limitées sur un bien protégé;
- les télécommunications (transposition de la Directive 2018/1972 du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen et la précision des conditions reprises au sein du Règlement d'exécution 2020/1070 du 20 juillet 2020);
- les actes et travaux soumis à permis d'urbanisme en vertu de règlements d'urbanisme;
- les énergies produites à partir de sources renouvelables (transposition de la Directive 2018/2001 du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables).

À la suite de l'adoption par le Gouvernement en première lecture, le 12 mai 2021, du projet d'arrêté modificatif, diverses instances ont été consultées, à savoir la Commission régionale de Développement (CRD), la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS) et les autorités délivrantes. Le projet a été adopté en deuxième lecture, le 10 septembre 2021, et a été soumis à la Section de législation du Conseil d'État, qui a rendu son avis le 28 octobre 2021.

Parallèlement, un projet d'arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté du 29 janvier 2004 relatif aux permis à durée limitée a été élaboré, notamment afin d'adapter le texte quant aux nouvelles dispositions concernant les occupations temporaires.

En effet, si des projets relevant des actes et travaux temporaires ne bénéficient pas d'une dispense pure et simple de permis d'urbanisme, c'est un permis d'urbanisme à durée limitée qui sera sollicité, bénéficiant dans ce cas bien souvent de dispenses procédurales.

Les objectifs suivants ont par ailleurs été poursuivis :

- assurer la cohérence avec les autres arrêtés d'exécution du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT);
- réorganiser de manière plus claire les différentes sections de son annexe;
- permettre le développement de permis d'urbanisme destinés à rencontrer des événements temporaires et des projets émergents, tels que les occupations temporaires, les nouveaux modes d'habitat, les constructions modulaires, etc.

Le projet a été également adopté, en deuxième lecture, le 10 septembre 2021.

Les deux projets d'arrêté ont été approuvés par le Gouvernement en troisième et dernière lecture le 18 mars 2022, publiés au Moniteur belge le 30 mars 2022 et sont entrés en vigueur le 30 avril 2022 (à l'exception des directives européennes concernant les télécommunications et les énergies produites à partir de sources renouvelables, qui sont entrées en vigueur le 9 avril 2022).



Photographiez ce QR code pour en découvrir davantage

BON À SAVOIR

LE POINT SUR LES INFRACTIONS URBANISTIQUES

Durant cette seconde année impactée par la crise sanitaire, tout aussi atypique et fluctuante que la première, la Cellule Inspection a confirmé ses résultats. En effet, les trois inspecteurs de la Région ont dressé 52 nouveaux procès-verbaux de constatation et rédigé 68 mises en demeure.

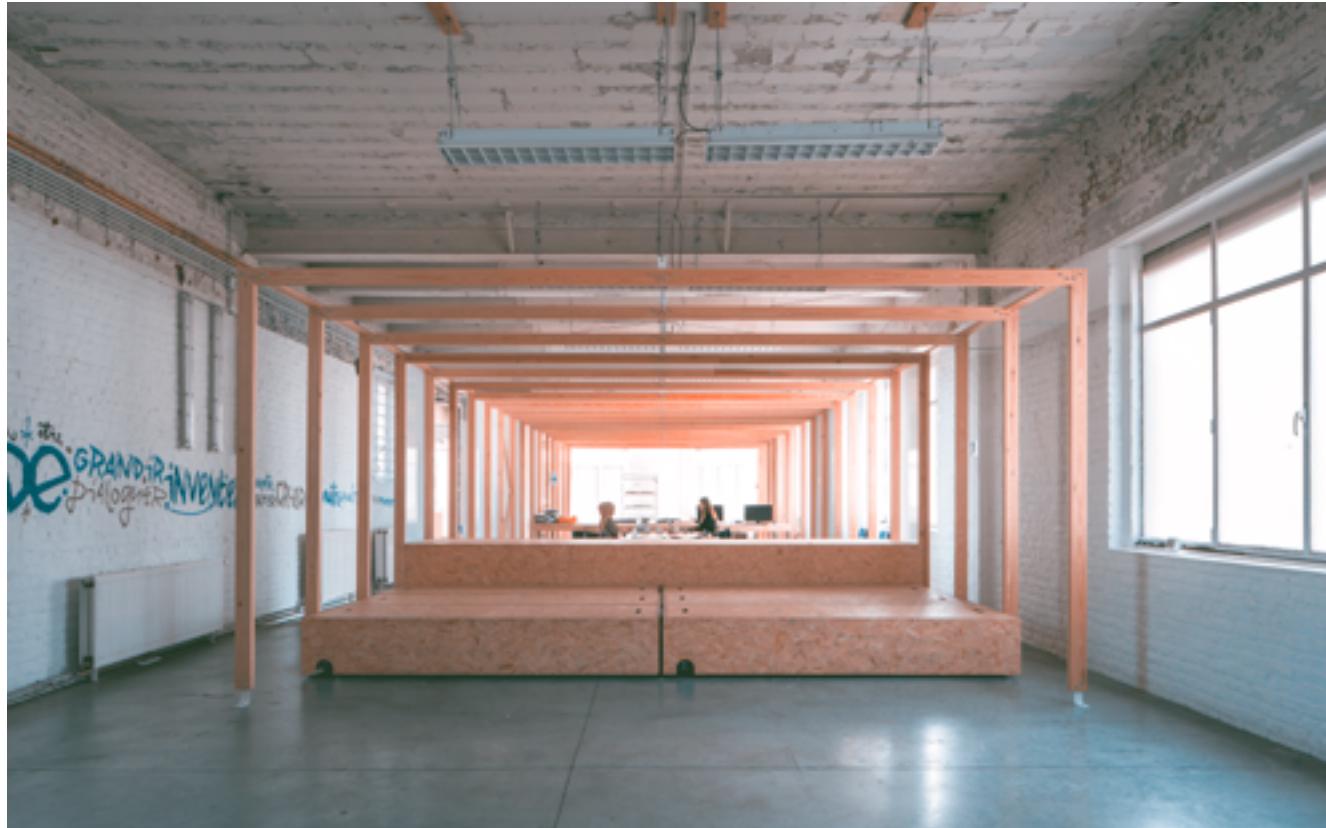
Le pourcentage de procès-verbaux régionaux dressés a, dès lors, diminué de 15 % en 2020, ce qui s'explique par une augmentation exceptionnelle du nombre de procès-verbaux établis par les services communaux (216 en 2020 à 290 en 2021). L'année 2022 montrera si 2021 était une exception ou si la tendance deviendra la règle.

Le nombre de contrôles spontanés relatifs aux permis régionaux a doublé et les constatations précédentes sur la conformité de la mise en œuvre de ces permis ont été confirmées: dans 20 % des cas, les inspections ont soulevé des irrégularités, tandis que 40 % de ces inspections révèlent des infractions urbanistiques.

Ces chiffres confirment à leur tour la nécessité d'allouer davantage de ressources à cet objectif.

Après des augmentations de 25 % au cours de ces deux dernières années, la Cellule Sanctions administratives a enregistré cette fois-ci une augmentation de pas moins de 40 % du nombre de décisions fixant le montant des amendes envoyées: presque 500 décisions ont ainsi été rendues. Toutefois, à la date de rédaction de ce rapport, au moins 325 dossiers sont en attente d'une décision, 237 procédures doivent encore être lancées et 253 sont en cours. Il est donc évident que cette cellule ainsi que le secrétariat du département doivent être renforcés.

↑ CQD « Autour du Parc de l'Ouest » à Molenbeek-Saint-Jean – Occupation temporaire / ancien restaurant « Pythagoras », 2021-2022. Séverin Malaud © urban.brussels
↓ PdV – axe 2 – Centre Urbain d'Expression (CuBe) à Saint-Gilles, phase temporaire 2021-2023.
Séverin Malaud © urban.brussels



UN NOUVEAU SYSTÈME DE PRIMES POUR RÉNOVER L'HABITAT



La Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024 indiquait qu'une réforme des procédures relatives à l'octroi de primes régionales en vue de rénover un bien devrait être entamée, afin de simplifier le parcours des candidats à la rénovation.

La réforme régionale des primes vise à simplifier, harmoniser et actualiser les dispositifs existants afin d'augmenter le taux de rénovation des logements pour le public cible visé.

En avril 2020, une réflexion interne à Urban a débuté afin d'identifier les objectifs à atteindre et l'ampleur de la réforme. Les groupes de travail hebdomadaires communs à Urban et Bruxelles Environnement se sont réunis tout au long de l'année 2021 et ont rédigé des textes réglementaires propres à chaque administration.

Ainsi, la Direction des Affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de la Rénovation urbaine, a rédigé un nouvel arrêté relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat et un arrêté abrogeant l'ancien système de primes instauré par l'arrêté du Gouvernement du 4 octobre 2007 relatif à l'octroi de primes à la rénovation de l'habitat, son arrêté ministériel du 21 septembre 2011 et l'arrêté du Gouvernement du 2 mai 2002 relatif à l'octroi de primes à embellissement des façades et son arrêté ministériel du 19 juin 2002.

Le nouvel arrêté instaure désormais un système de primes octroyées après travaux et met fin au régime de l'avance. Les montants des primes ont également été actualisés au regard des prix actuels du marché. La nouvelle grille des travaux subsidiables résulte d'adaptations refléchies communément entre Urban et Bruxelles Environnement dans le cadre des groupes de travail. Cette grille sera reprise, pour la partie des primes gérées par Urban, dans un arrêté ministériel adopté par le Ministre-Président au moment de l'entrée en vigueur définitive du nouvel arrêté. Elle correspond au programme d'exécution annuel des primes gérées par Bruxelles Environnement.

Le nouvel arrêté a été adopté en troisième lecture par le Gouvernement le 31 mars 2022 et est entré en vigueur le même jour.

BON À SAVOIR UN RECORD POUR LES PRIMES

En 2021, le nombre de demandes de primes a augmenté pour atteindre son plus haut niveau depuis 2016, soit 2.405 demandes au total:

+ 247 pour la rénovation de l'habitat (1.986 au total);
+ 37 pour l'embellissement des façades (419 au total).

Les budgets 2021 ont été consommés à hauteur de 100 % (soit 10.608.492 €) pour les primes à la rénovation de l'habitat et 98,55 % (soit 689.866 €) pour les primes à l'embellissement des façades.

Le régime des primes à la rénovation de l'habitat et à l'embellissement des façades a été abrogé au 31 décembre 2021 pour faire place au nouveau régime de primes, Renolusion, qui inclut également les primes énergie gérées par Bruxelles Environnement.

Grâce à la concrétisation de ce projet, au développement de nouveaux outils de gestion IT et au travail intensif des différentes organisations concernées, la Région propose à présent 45 primes accessibles à tous via une seule demande en ligne. Une uniformisation et simplification des procédures administratives qui rencontre l'objectif d'Urban d'améliorer et de faciliter ses services aux citoyennes et citoyens.



Photographiez ce QR code pour découvrir les primes Renolusion

► CQD « Petite Senne » à Molenbeek-Saint-Jean – Crèche « Grande Halle » par l'AM Zampone + L'Escaut, lauréat be.exemplary 2018, chantier 2021. Séverin Malaud @ urban.brussels
► CQD « Masui » à Bruxelles-Ville – Logements assimilés sociaux par Vanden Eeckhoudt – Creyf Architectes, 2017. Séverin Malaud @ urban.brussels
► CQD « Autour de Léopold II » à Molenbeek-Saint-Jean – Logements et espace vert semi-public Mexico par VERS.A (+ jardin Landinzicht), 2019. Séverin Malaud @ urban.brussels



VERS UN PLAN D'URGENCE POUR LA POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT



La Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024 prévoit « un plan d'urgence pour la politique sociale du logement », notamment par le biais d'une stratégie régionale d'acquisition-rénovation de logements et de l'établissement d'un périmètre de préemption généralisé en vue de favoriser les opérations visant le bâti existant.

En novembre 2019, une réflexion interne à Urban a débuté entre la Direction de la Rénovation urbaine et la Direction des Affaires juridiques, quant à la possibilité juridique et pratique de rencontrer cet objectif de préemption généralisée. À la suite d'un examen portant sur la faisabilité juridique de ce nouvel instrument, le concours d'un cabinet d'avocats a été sollicité en vue de rédiger un projet d'ordonnance modificative du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), plus particulièrement de son titre VII relatif au droit de préemption.

Diverses réunions de travail se sont ainsi tenues au cours de l'année 2021 afin de définir les contours du mécanisme, notamment les biens concernés, les pouvoirs préemptants et sa mise en œuvre concrète, sachant que l'intention est de faire coexister le régime actuel de préemption spécifique lié à un périmètre de préemption défini et la nouvelle préemption généralisée applicable à l'ensemble du territoire régional.

L'objectif d'intérêt général, visé par la préemption généralisée, sera la création de logements encadrés. Afin de répondre aux besoins des opérateurs publics du logement, elle s'exercera, d'une part, sur les biens immeubles dont la superficie de plancher excède 750 m², d'autre part, sur les terrains non bâtis, ou partiellement bâtis, de plus de 500 m². Par ailleurs, des modifications d'ordre procédural sont également proposées en appliquant, tant pour les périmètres de préemption spécifiques que pour la préemption généralisée, des dispositions simplificatrices, à savoir notamment la suppression de la déclaration d'intention d'aliéner, le rôle d'interlocuteur unique en la personne du notaire ainsi que la nécessité pour les pouvoirs préemptants de manifester leur éventuel intérêt dans les 30 jours de la notification adressée par le notaire, à défaut de quoi le processus de vente pourra se poursuivre.

L'avant-projet d'ordonnance portant modification du titre VII du CoBAT relatif au droit de préemption a été adopté par le Gouvernement, en première lecture, le 7 octobre 2021.



← Résidence Arc-en-ciel à Molenbeek-Saint-Jean, 2020.
Maud Faivre © urban.brussels
→ CQD « Canal – Midi » à Anderlecht – Restaurant social « Goujons »
par AAC architecture, 2019.
Séverin Malaud © urban.brussels

GARANTIR UN ENSEIGNEMENT ACCESIBLE ET DES LOGEMENTS RAISONNABLES



Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté le 28 janvier 2021 une ordonnance modifiant le chapitre IIIbis du titre IV du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT).

Elle a été publiée au Moniteur belge le 3 mai 2021 et est entrée en vigueur le 13 mai 2021.

L'ordonnance s'insère dans le cadre des objectifs définis par la Déclaration de politique générale (DPG) 2019-2024, à savoir le développement d'une Région qui garantit à chacun les conditions d'une vie conforme à la dignité humaine.

Parmi les mesures qui concourent à la réalisation de cet objectif figure la nécessité, d'une part, de garantir les conditions d'un enseignement accessible, adapté aux réalités bruxelloises, et d'autre part, de garantir l'accès au logement à un coût raisonnable.

L'ordonnance vise à modifier le chapitre IIIbis du titre IV du CoBAT, afin de prévoir une procédure d'instruction accélérée des demandes de permis d'urbanisme pour les projets présentant au minimum 25% de logements sociaux et la création d'équipements scolaires, jusqu'au moins 2025, avec une attention particulière pour la qualité architecturale des projets.

Les modifications introduites par l'ordonnance ont essentiellement pour objet de raccourcir le délai d'instruction de la demande de permis.

D'une part, elles ambitionnent de disposer à terme de 15% de logements à finalité sociale sur l'ensemble du territoire régional et de trouver une solution concrète pour les 15.000 ménages bruxellois en attente de logement social.

D'autre part, elles visent à soutenir la création de nouvelles écoles, prioritairement dans les zones identifiées en tension démographique.

Parallèlement, le Gouvernement a adopté deux arrêtés le 1^{er} avril 2021. Le premier modifie l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme. Le second modifie l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 déterminant les formulaires de réception des demandes de permis et de certificats d'urbanisme ainsi que, pour les projets mixtes, des demandes de permis et de certificats d'environnement, afin de tenir compte des modifications introduites par l'ordonnance du 28 janvier 2021.

BON À SAVOIR **ÉVALUATION DU COBAT**

Conformément à la Déclaration de politique régionale (DPR) 2019-2024, une évaluation de la mise en œuvre de la réforme du CoBAT, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2019, devait être réalisée après un an d'entrée en vigueur du texte.

Cependant, en raison de la crise sanitaire, au cours de laquelle, d'une part, le gouvernement a prolongé un certain nombre de délais légaux par le biais de divers arrêtés de pouvoirs spéciaux, et d'autre part, les modalités de certaines étapes procédurales ont été substantiellement modifiées, cette évaluation a été postposée à l'année 2022 pour assurer un recul suffisant par rapport à toutes les étapes de l'instruction d'un dossier de permis d'urbanisme introduit après le 1^{er} septembre 2019.

C'est ainsi qu'un marché public a été lancé pour confier cette mission d'évaluation à un prestataire externe durant les trois derniers trimestres de l'année 2022. Ce marché, qui porte sur l'ensemble des titres qui composent le CoBAT, est piloté conjointement par le cabinet du Secrétaire d'État, Pascal Smet, et par le cabinet du Ministre-Président, Rudi Vervoort, chacun pour les titres relevant de sa compétence.

← CQD « Maelbeek » à Ixelles – Logements sociaux « Vandenbroeck » par VERS.A, 2021.
Séverin Malaud © urban.brussels
➤ Woonbox, un système modulaire de logements à but social de qualité à Molenbeek-Saint-Jean, durant l'archiweek 2021. Séverin Malaud © urban.brussels



6

Connais- sances et sensibili- sation

BRUSSELS ARCHITECTURE PRIZE



Pourquoi Urban a-t-elle mis sur pied un prix d'architecture ?

De nos jours, les prix portant sur des sujets les plus divers – cinéma, télévision, littérature, sciences, arts, etc. – ont tendance à se multiplier. Dans notre société, dans laquelle prime la communication ultrarapide, un prix permet de créer de l'engagement sur les réseaux sociaux, de faire interagir le public et la presse, d'impliquer directement les citoyennes et citoyens et, dans notre cas précis, de créer un cadre / une plateforme sur l'architecture contemporaine à Bruxelles. En 2021, Urban a donc créé un prix d'architecture bisannuel : le Brussels Architecture Prize (BAP).

Par le biais de ce prix, Urban souhaite ouvrir le débat sur la qualité architecturale et urbanistique en Région bruxelloise. C'est également l'occasion pour Urban d'affirmer ouvertement son rôle de réel partenaire des citoyennes et citoyens et des architectes dans l'amélioration continue de notre cadre de vie commun.

Le BAP met à l'honneur Bruxelles dans sa dimension de métropole dotée d'un vrai potentiel urbain, où des architectes sont à l'œuvre, mais également en tant que laboratoire de l'architecture et de l'urbanisme contemporains avec des projets innovants, dont on parle bien au-delà de nos frontières.

Urban et la revue *A+ Architecture in Belgium*, qui ont coproduit ce prix, sont fiers de l'excellent palmarès issu de la première remise de prix : tous les projets retenus, tant nominés que lauréats, comportent une qualité certaine et exemplaire. Un jury international, sélectionné par un comité scientifique, a été mis en place afin de garantir une totale indépendance lors de la sélection des différents lauréats.

LES LAURÉATS DE CETTE PREMIÈRE ÉDITION

Au terme de nombreux mois de préparation et de concrétisation d'un programme intensif pour cette première édition, les membres du jury, Sofía von Ellrichshausen, Konstantinos Pantazis, Samia Henni, Deyan Sudjic, Anna Puigjaner et Louis Leger, ont révélé les noms des lauréats lors de la cérémonie de remise des prix en décembre 2021. Parmi les 31 projets nominés, le jury a sélectionné quatre lauréats, attribué le Young Promising Architect Award à un jeune talent montant et le Lifetime Achievement Award à un bureau bruxellois emblématique. Lors de cette soirée, le prix du public a également été attribué.

↑ Le Brussels Architecture Prize Award a été conçu par l'artiste Conrad Willems. Chaque prix est constitué d'une sculpture modulaire unique, composée de onze blocs de construction taillés dans sept sortes de pierres naturelles différentes, et présente dans une boîte artisanale en noyer noir. © Cédric Verheist
→ L'exposition du BAP, qui s'est tenue au See U du 19 octobre au 14 décembre 2021, présentait les 31 projets nominés par les membres du jury et permettait au public de découvrir les pratiques architecturales des différents bureaux à travers des maquettes, photographies et panneaux explicatifs.
© Adrien de Hemptinne



PETITE INTERVENTION

- Stam Europa à Bruxelles
Acte, 51N4E

Ce projet crée les conditions de nouvelles utilisations temporaires du district européen, largement monofonctionnel. Fruit de la collaboration d'un groupe de divers experts radicaux, il promeut la capacité de l'architecture d'imaginer de manière ludique et collective un autre avenir pour la ville.

Konstantinos Pantazis



© Sepideh Farvardin

GRANDE INTERVENTION

- Dépôt des matériaux de construction à Bruxelles
Tetra Architecten
- Par l'élégante modularité du projet, l'intelligent système logistique et l'efficace récupération de l'eau et des solutions énergétiques, ce projet est une véritable réussite.*

Samia Henni



© Filip Dujardin

ESPACE PUBLIC

- Molenwest Square à Molenbeek-Saint-Jean
1010 Architecture Urbanism

Le projet conçu par 1010 Architecture Urbanism a très élégamment activé le site et intégré différentes activités. La réutilisation d'éléments de différentes échelles et de matériaux divers a largement contribué à cette réussite.

Samia Henni



© 1010 Architecture Urbanism bv

EXTRA MUROS

- Melopee à Gand
XDGA – Xaveer De Geyter Architects
- Cette cour d'école verticale fait prendre de la hauteur à la vie. Une construction à la fois simple et rationnelle, au service des enfants.*

Louis Leger



© Maxime Delvaux

VOTE DU PUBLIC

- Porta 1070 à Anderlecht
OSK-AR Architecten
- Ce projet pilote présente de manière innovante les multiples possibilités offertes par le recyclage, la rénovation et l'intégration d'éléments neufs à des infrastructures et bâtiments existants.*

Samia Henni



© Luca Beel

PROMISING YOUNG ARCHITECT AWARD

- BC Architects

Le jury a également décerné un titre honorifique à un jeune bureau bruxellois prometteur: le collectif BC Architects, notamment retenu pour son approche circulaire innovante du processus de construction.



© BC Architects

LIFETIME ACHIEVEMENT AWARD

Par ailleurs, le BAP a été l'occasion d'attribuer le Lifetime Achievement Award à l'un des couples les plus importants de l'histoire contemporaine de l'architecture en Belgique: Simone et Lucien Kroll. Cette mention honorifique met en lumière ces pionniers de la participation et de l'écologie et récompense ainsi le long, difficile, mais heureux parcours de ce couple de concepteurs hors normes.



« Photographiez ce QR code pour (re)découvrir la célèbre « Mémé », à présent inscrite sur la liste de sauvegarde du patrimoine bruxellois, dans l'Urban Overview N°01 (page 32) »



« Photographiez ce QR code pour (re)découvrir le Brussels Architecture Prize »

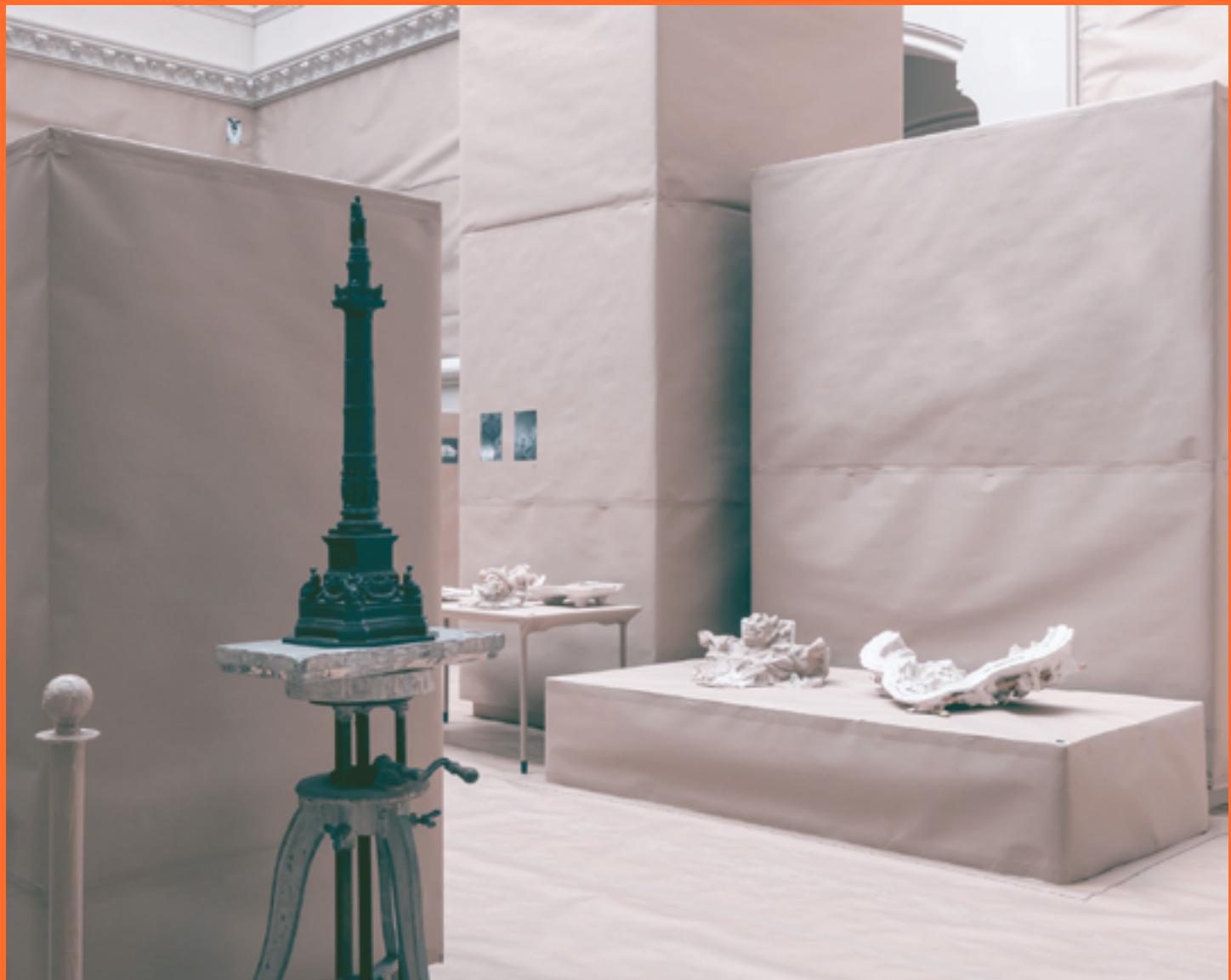


« Photographiez ce QR code pour (re)découvrir le projet Molenwest, du CRU « Gare de l'Ouest » et CDD « Autour du parc de l'Ouest », dans l'Urban Overview N°01 (page 67) »

↓ Site de « La Mémé », campus UCLouvain à Woluwe-Saint-Lambert, par Lucien et Simone Kroll, inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine bruxellois depuis le 22 octobre 2020.
Séverin Malaud © urban.brussels



GEORGES HOUTSTONT ET LA FIÈVRE ORNEMANISTE DE LA BELLE ÉPOQUE



Si le nom d'Houtstont n'est pas encore connu de tous, cela n'est pas dû à un manque de talent artistique, mais au fait que son activité professionnelle d'ornemaniste n'était pas considérée à égale valeur de celle des sculpteurs et que nombre de ses sculptures décoratives ne sont pas signées. Il était donc temps pour Urban de mettre cet artiste à l'honneur.

Urban a mis sur pied une exposition entièrement consacrée à cet ornemaniste du 19^e siècle, Georges Houtstont. Le commissariat a été confié à l'historienne de l'art Linda Van Santvoort et la scénographie a été confiée au jeune architecte et enseignant Johannes Berry, fondateur de l'agence d'architecture Sugiberry.

Grâce à des années de recherches dans les archives, Linda Van Santvoort, docteure en histoire de l'art et professeure émérite à l'université de Gand, a reconstitué la vie et l'œuvre du sculpteur-ornemaniste. Georges Houtstont a marqué l'histoire de l'architecture et de la vie urbaine bruxelloises : colonne du Congrès, hôtel du Gouverneur, Palais de Justice, fontaine Anspach, Palais des Beaux-Arts, Palais royal, Conservatoire royal de musique, château de Laeken et bien d'autres exemples encore, où ses sculptures décoratives remarquables sont toujours visibles aujourd'hui.

De son côté, Johannes Berry a réussi à métamorphoser l'atrium du Musée de la Banque nationale de façon à ce que le public puisse s'immerger dans l'ambiance d'un chantier ou dans l'atelier de l'ornemaniste et ainsi avoir un meilleur ressenti de sa vie professionnelle.

Pas question pour l'architecte de présenter une exposition traditionnelle avec une vision abstraite et idéalisée du patrimoine qui figurerait, comme par enchantement, dans nos villes. Au contraire, l'architecte-scénographe a tenu à évoquer l'envers du décor et la beauté qui peut aussi résulter du soi-disant « sale » travail effectué sur chantier. À ses yeux, il était essentiel de mettre en avant le caractère laborieux de la carrière de Georges Houtstont. En tapissant les murs et le sol de la salle d'exposition d'un « vulgaire » papier de protection, véritablement utilisé sur les chantiers, Johannes Berry a voulu rendre palpable le travail des ouvriers et évoquer, en l'esthétisant, l'âpreté des conditions de travail de l'ornemaniste.

Fortement influencé par le concept japonais de la patine, l'architecte a intégré dans son œuvre le paramètre du vieillissement des matériaux, l'usure de la matière, la poésie du temps qui passe. Plus l'exposition était pratiquée par le visiteur qui y laissait des traces au sol, des griffes, des froissements, plus se construisait cette évocation de l'empreinte de l'homme sur l'architecture.

Au-delà du contenu remarquable rassemblé par Linda Van Santvoort, cette exposition, en évoquant le temps qui passe, nous interrogeait sur le sens du patrimoine aujourd'hui.



« Photographiez ce QR code pour découvrir Georges Houtstont à travers les articles de la revue Bruxelles Patrimoines N°35 qui lui est entièrement consacré

↑ L'exposition « Georges Houtstont et la fièvre ornemaniste de la Belle Époque » organisée par Urban du 31 mai au 1^{er} octobre 2021 au Musée de la Banque nationale. Stijn Bollaert © urban.brussels



LA PATINE DES MATERIAUX

À l'occasion de cette collaboration, Urban a donné la parole à Johannes Berry, afin d'en découvrir davantage sur sa vision de la scénographie.

- **Urban**
- **J.B.: Johannes Berry**

• **Urban:** Johannes Berry, quel rôle doit avoir un scénographe ou un architecte dans le cadre d'une exposition ? Que peut-il apporter au processus et au résultat final ?

• **J.B.:** Le processus que je vise dans le cadre d'une scénographie tend à révéler quelque chose sur le contexte en s'y intégrant et, en même temps, attire l'attention sur l'œuvre exposée. Selon moi, l'architecte ou le scénographe ne doit pas se mettre en avant dans le résultat final d'une exposition, mais plutôt laisser la place au processus de fabrication. Cela donne plus de visibilité au contexte à partir duquel l'œuvre exposée peut être interprétée et appréciée.

• **Urban:** Comment voyez-vous le concept d'exposition évoluer à l'avenir ?

• **J.B.:** On peut penser que l'aboutissement logique de la direction si absurde dans laquelle vont les choses actuellement pourrait être une totale autoréférentialité ou un mouvement perpétuel. Nous devrons sans doute atteindre ce point, avant que les choses ne changent à nouveau de direction. Hypothétiquement, une scénographie, telle une machine à mouvement perpétuel conçue par Panamarenko, pourrait notamment exprimer ce tournant. Mais j'ai entendu dire qu'il était décédé...



- **Urban:** Votre travail intègre souvent le facteur vieillissement/patine, un concept assez rare en Occident, plus courant en Asie, notamment au Japon. Pouvez-vous nous en dire davantage ?
- **J.B.:** Il est vrai que des concepts spécifiques traitant directement des effets du temps, notamment wabi sabi et mono no aware, existent au Japon. Cependant, l'Occident a également des concepts spécifiques similaires, comme la nostalgie ou le spoila. La propagation du modernisme a certainement eu un grand impact sur ces concepts, car on ne voit pas comment laisser une place au passé ou au présent dans une vision d'avenir basée sur un progrès infini. Le modernisme, dans son apparente hostilité au vieillissement, a visiblement détaché nos corps et le monde qui nous entoure, au point que la proposition de connecter nos esprits au métavers, dans l'espoir de vivre éternellement, peut sembler séduire certains. En réalité, comme pour nos propres corps, tous les matériaux et structures sont le résultat d'un processus marqué par le temps. Je pense que ces processus et le temps, en tant que tel, nous offrent peut-être un potentiel à façonner et exprimer l'architecture d'une manière qui nous correspond vraiment.



▼ Photuez ce QR code pour lire la version longue de l'interview



DOWN IN THE RIVER, UN PLONGEON DANS LE PASSÉ



À l'occasion des fouilles archéologiques organisées par le Département Patrimoine archéologique d'Urban sur le terrain de l'ancien Parking 58, entre février et juillet 2019, Urban a mis sur pied l'exposition « Down in the River », afin d'en présenter les résultats au public. Une exposition qui a connu un réel succès populaire et rassemblé plus de 20.000 visiteurs !

Plusieurs milliers de visiteurs se sont rendus, entre le 17 septembre 2021 et le 20 mars 2022, aux Halles Saint-Géry pour découvrir le travail du Département Patrimoine archéologique d'Urban, lors de l'un de ses plus significatifs chantiers de fouilles au cours de ces dernières années.

Après la démolition du Parking 58, un chantier gigantesque a, pendant des mois, permis au public d'observer une immense trouée dans le tissu urbain, à une cinquantaine de mètres à peine du piétonnier du centre-ville, en plein cœur historique de Bruxelles.

Cette brèche a été l'occasion de plonger dans les entrailles de la capitale et avant tout dans la Senne, dont les eaux sont indissociables des origines et de l'histoire de Bruxelles. Urban a organisé des fouilles archéologiques exceptionnelles sur cette parcelle de presque 6.000 m², un site hors normes, attirant tous les regards, soulevant des questions, suscitant des espoirs.

↳ L'exposition « Down in the River. Sous le Parking 58. Plongée dans les fouilles archéologiques de la Senne », organisée par Urban du 17 septembre 2021 au 20 mars 2022 aux Halles Saint-Géry. Séverin Malaud © urban.brussels



Tandis que l'on se mettait à rêver de la genèse de Bruxelles, les archéologues ont fait ressurgir l'ancien port et récolté une masse d'informations précieuses sur la vie au Moyen-Âge, la ville et sa rivière.

Les recherches des équipes d'Urban ont ainsi pu révéler certains pans de l'histoire la plus ancienne de Bruxelles (7^e – 10^e siècles), dévoilant les berges de la Senne progressivement aménagées à partir du 12^e siècle, un quai érigé au 14^e siècle le long de la rivière recreusée et canalisée par l'homme ainsi que de très nombreux objets révélant une multitude d'artisanats et de matériaux différents.

C'est avec fierté qu'Urban a pu partager ses trouvailles, offrant au public la possibilité d'approcher la vie quotidienne bruxelloise – la pêche, l'artisanat, l'alimentation, l'hygiène et le soin du corps, les jeux, les voyages – du Moyen-Âge jusqu'à nos jours.

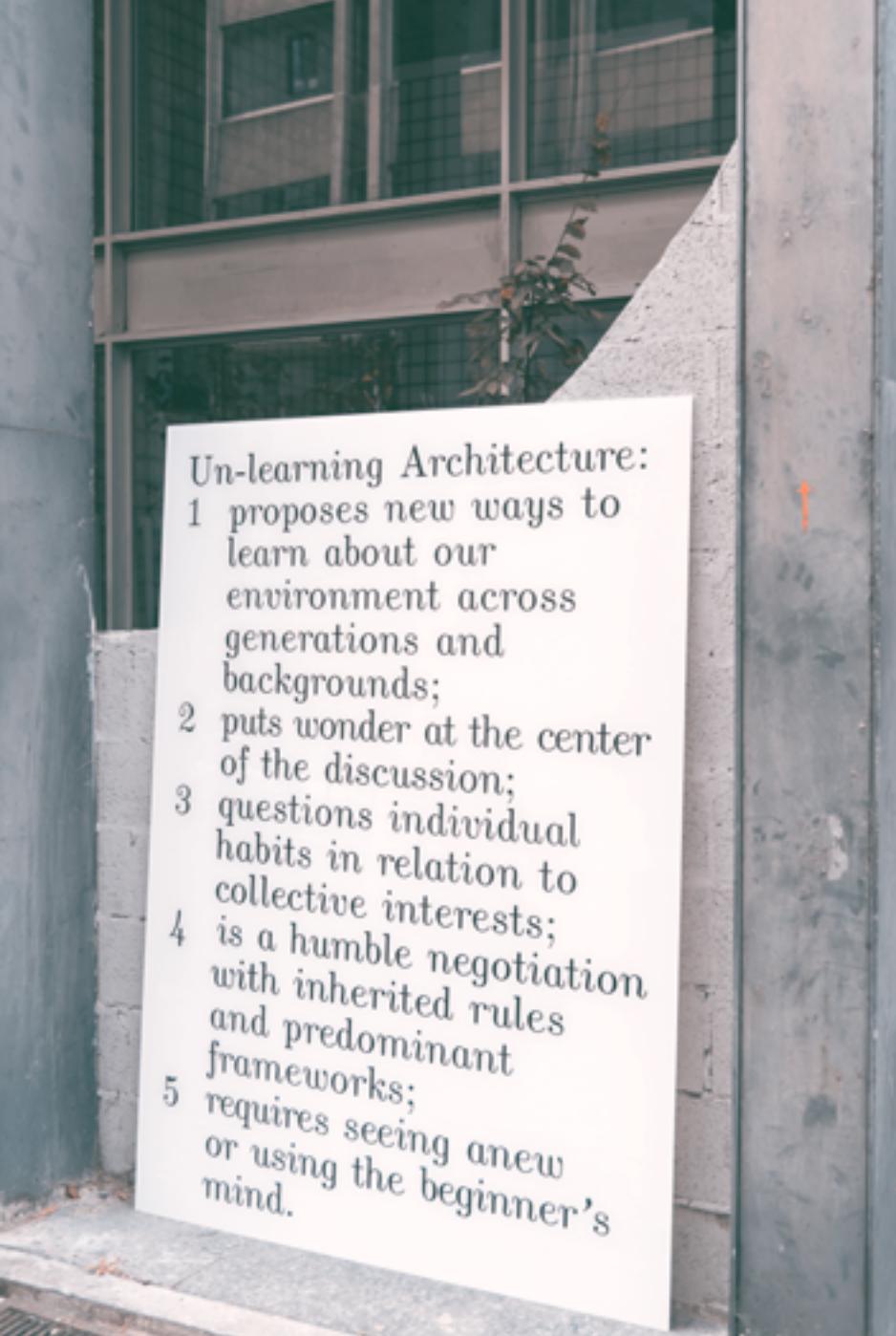
Une réussite qui, pendant six mois, a rassemblé les Bruxelloises et Bruxellois autour de leur histoire.



Photographiez ce QR code pour découvrir les actualités archéologiques en Région bruxelloise



ARCHIWEEK, UN-LEARNING ARCHITECTURE



Un-learning Architecture:

- 1 proposes new ways to learn about our environment across generations and backgrounds;
- 2 puts wonder at the center of the discussion;
- 3 questions individual habits in relation to collective interests;
- 4 is a humble negotiation with inherited rules and predominant frameworks;
- 5 requires seeing anew or using the beginner's mind.

Pour la seconde fois, une équipe de commissaires a été invitée à présenter sa vision de l'architecture contemporaine et à participer activement à la programmation de l'archiweek, les journées de l'architecture en Région bruxelloise. À cette occasion, Urban a souhaité leur donner la parole.

DÉSAPPRENDRE L'ARCHITECTURE

«L'appréciation de l'architecture contemporaine, de toute architecture en fait, est entravée, non pas par une connaissance insuffisante, mais par une trop grande connaissance du sujet, ou plutôt de son sujet, par une trop grande quantité d'informations de mauvais type; (...) la voie vers une appréciation correcte de l'architecture passe par un processus de désapprentissage plutôt que d'apprentissage».

Charles Marriot, 1937

Au printemps 2021, au milieu de la troisième vague de coronavirus, nous – une équipe de quatre personnes au sein du bureau bruxellois 51N4E – avons été nommés commissaires de l'archiweek 2021, organisée par Urban. Nous avons proposé de partir du concept «un-learning», ou du désapprentissage de certaines habitudes et préconceptions, pour aborder et présenter l'architecture contemporaine de la ville. Durant six mois de réflexion et de recherches, le concept a été démêlé au cours d'un processus créatif et cognitif, pour être finalement présenté au public sous la forme d'un manifeste en cinq points, présenté lors d'une performance d'ouverture.

L'architecture de désapprentissage est une humble négociation avec les règles héritées et les cadres prédominants

Grâce à une meilleure prise de conscience de la crise environnementale à laquelle nous sommes confrontés, chacun réalise de plus en plus que nous devons changer notre façon de construire et de vivre. En même temps, nous sommes quelque peu coincés dans nos habitudes, nos cadres de pensée, nos pratiques et il est parfois difficile de les abandonner. L'architecture peut être utilisée comme un levier pour négocier ces cadres hérités. L'atelier de Zinneke, l'un des projets sélectionnés, en est un bon exemple. Il remet en question le processus de réalisation, en passant radicalement à une méthode de construction participative, en utilisant son propre atelier sur site pour réaliser des éléments de construction. Les architectes de Ouest architecture ont également négocié une adaptation de la procédure habituelle du permis d'urbanisme en soumettant d'abord

un plan sur lequel était dessiné en pointillés un grand châssis en façade arrière, qui a seulement été défini précisément dans un second temps, lorsque l'entreprise de construction circulaire Rotor a trouvé la fenêtre adéquate. Un-learning architecture fait aussi écho à la philosophie adoptée dans le processus de réforme du Règlement régional d'urbanisme (RRU), le principal cadre réglementaire urbain de la Région, comme l'a noté Sarah Lagrilliére, directrice générale adjointe d'Urban, lors de l'événement d'ouverture de la semaine, organisé à Stam Europa.

L'architecture de désapprentissage propose de nouvelles façons de vivre l'approche de notre environnement à travers les générations et les milieux

Bruxelles est une ville diversifiée. L'appréciation de l'architecture et de l'environnement urbain y diffère selon les groupes sociaux. Afin d'entrer en contact avec un large éventail d'opinions, au-delà de notre propre bulle sociale et professionnelle, nous avons lancé un appel à participants pour nous aider à créer le programme de l'archiweek. Un groupe de quinze Bruxelloises et Bruxellois, âgés de 8 à 48 ans et représentant le cosmopolitisme de la Région, y a répondu. Au cours d'un atelier d'été de deux jours, nous avons visité ensemble un échantillon des projets sélectionnés. Nous avons ensuite traduit nos connaissances en une maquette conceptuelle de la ville et réalisé une liste de mots clés dans différentes langues – un «abécédaire» –, élargissant ainsi le vocabulaire commun pour parler et penser l'architecture.

L'architecture de désapprentissage place l'émerveillement au centre de la discussion

Notre approche était délibérément positive et enthousiaste. Convaincus qu'il mène à de nouvelles connaissances et à des solutions pour les défis auxquels nous sommes confrontés, nous avons choisi l'émerveillement de l'enfant comme attitude principale, car il permet de regarder les choses librement, sans attitudes préconçues. Nous avons exercé cette attitude sous forme de «jeux» dans la ville: un atelier de marche avec l'artiste-chorégraphe Floor Van Leeuwen dans le quartier Nord, un terrain de jeu participatif par Omar Kashmirey et

Maarten Weyns dans la ferme Maximilien, un atelier avec les enfants et Jeunesse et Arts Plastiques (JAP), des séances de massage dans le grenier de l'Institut supérieur pour l'Étude du Langage plastique (ISELP) ou encore de la danse sur le trottoir de la « rue ouverte » rue Picard à Molenbeek-Saint-Jean.

L'architecture de désapprentissage questionne les habitudes individuelles par rapport aux intérêts collectifs

Parmi la sélection de vingt projets à visiter durant l'archiweek, plusieurs lieux ont été dévoilés au sein desquels de nouvelles formes de collectivité occupent une place centrale. Différents modèles d'utilisation et de partage de l'espace sont par exemple expérimentés au Decoratelier ou au Tictac Art Centre, deux espaces de collaboration artistique et performative, ou encore dans le jardin communautaire sur le toit d'un supermarché dans le projet du Jardin des Moineaux. Nous avons inclus un bâtiment historique dans la sélection, le Résidence Palace, construit dans les années 1920, un habitat groupé avant la lettre qui combine des appartements et des services collectifs ouverts sur la ville. Explorer et visiter ces exemples tant anciens que contemporains nous a incités à remettre en question et à désapprendre l'individualisme dominant.

Pour désapprendre l'architecture, il faut voir les choses différemment ou utiliser l'esprit du débutant

L'archiweek a été une expérience utilisant « l'esprit du débutant », une méthode issue de la tradition du bouddhisme zen qui se réfère à une attitude d'ouverture, d'enthousiasme et d'absence d'idées préconçues lors de l'étude d'un sujet, même à un niveau avancé, comme le ferait un esprit novice. Grâce aux nombreuses personnes impliquées – les participants, (non-)architectes et propriétaires des vingt projets, les guides, organisations et personnes qui organisent les jeux, Urban et le cabinet du Secrétaire d'État Pascal Smet, et bien sûr le public de passage –, nous avons réussi à porter un regard neuf sur la riche production architecturale de la Région.

Sur cette note de remerciement, nous terminons ce chapitre là où la réflexion autour d'un-learning a commencé, tel que nous l'avions exprimé dans notre dossier de candidature en avril 2021 : « Imaginez que vous vous promenez dans les rues de Bruxelles, que vous la regardez d'un œil neuf, sans le bagage des années passées à y vivre,

d'une formation spécialisée ou d'une expérience pratique. Sans idées préconçues ni préjugés, vous avez la possibilité de vous interroger véritablement sur les nombreux bâtiments, places, parcs, ruelles et les nombreuses personnes qui les fréquentent. Comme un enfant, vous (re)découvrez la ville et prenez le temps de poser des questions : comment est-ce possible ? Pourquoi ceci ? Qu'est-ce que cela ? »

- Dieter Leyssen, Roxane Le Grelle, Alessandro Cugola et Chloé Nachtergael



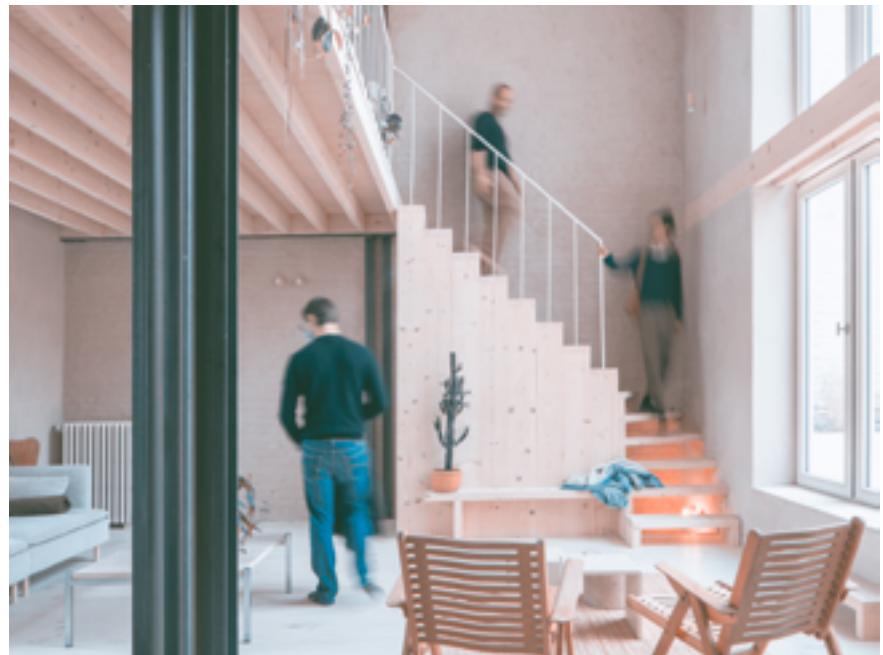
Photographiez ce QR code pour découvrir l'archiweek

↑ archiweek 2021, le concept « un-learning » présenté sous la forme d'un manifeste en cinq points.
© Sepideh Farvardin
↓ Atelier d'été en compagnie des « personnages » de l'archiweek 2021. © Sepideh Farvardin





↑ Infrabel Academy, une école du rail à Molenbeek-Saint-Jean, durant l'archiweek 2021. Séverin Malaud © urban.brussels
→ archiweek 2021, «l'abécédaire», un vocabulaire commun pour parler et penser à l'architecture. © Sepideh Farvardin
↓ Maison La Carpe, maison privée rénovée en circuit court à Molenbeek-Saint-Jean par Hél'Architectuur, durant l'archiweek 2021. Séverin Malaud © urban.brussels



URBAN SUMMER, UN FESTIVAL D'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE



Durant deux semaines estivales, de fin juin à début juillet 2021 au Mont des Arts, Urban a mis gratuitement à portée de tous plusieurs visites guidées, installations, portes ouvertes, activités, conférences et expositions visant à sensibiliser le public à l'architecture contemporaine.

À cette occasion, qui se veut une célébration de l'architecture, plusieurs architectes ont été invités à concevoir un « objet » artistique ou utile, évoquant l'un des cinq Actes fondamentaux de l'architecture : la Vie, l'Éducation, la Cérémonie, l'Amour et la Mort.

Ces œuvres et les initiatives qui les accompagnaient nous ont interrogés, tout au long de ces deux semaines, sur le rôle de l'architecture. Doit-elle être strictement au service de nos besoins ? Doit-elle nous faire rêver ? Ou plutôt réfléchir ? Doit-elle suivre les évolutions de notre société ou doit-elle, au contraire, anticiper, voire susciter des changements ?

Une opportunité pour se recentrer sur l'essentiel dans la pratique de l'architecture.

Cette programmation culturelle d'exception a été proposée par les commissaires de l'archiweek 2020 : Traumnovelle, Humble et Katia Truijen qui s'étaient déjà illustrés à l'occasion de plusieurs Biennales d'architecture à Venise.

Parmi les « objets » architecturaux présentés, retenons notamment :

L'Éducation

Celui de l'architecte français Jean-Benoît Vétillard, qui a imaginé une installation dédiée à l'éducation, inspirée du jeu du mât de Cocagne. Autour de ce mât, placé à l'entrée de la Bibliothèque royale, des groupes ont pu se rassembler, entrer en dialogue, écouter des histoires ou de la musique. Un espace éducatif qui invitait à inventer des relations plus complexes et plus horizontales entre les personnes, un sujet majeur en cette période de pandémie.

L'Amour

Celui des Berlinois Raumlabor consistait en trois « ballons gonflables » formant une installation pour le moins étrange. En réalité, ces objets ludiques posaient la question de la relation entre le monde digital et le monde matériel et tangible. Ils ont été conçus par ordinateur, mais offraient leurs formes texturées à tous les usagers et usagères de l'espace urbain : les enfants y grimpaient, les touristes posaient devant, en selfie, chacun se les appropriant à sa façon.

Ces objets expriment surtout un courant de pensée très présent actuellement en architecture, que certains nomment « post-digital » et qui vise à revenir à notre besoin fondamental de sensualité, à une architecture tactile, façonnée, moins cérébrale, plus participative, en dépit du monde virtuel et informatisé qui nous encadre.



Photographiez ce QR code pour (ré)découvrir les installations et le programme de l'Urban Summer 2021



Photographiez ce QR code pour (ré)découvrir les Actes fondamentaux de l'archiweek 2020 dans l'Urban Overview N°01 (page 79)

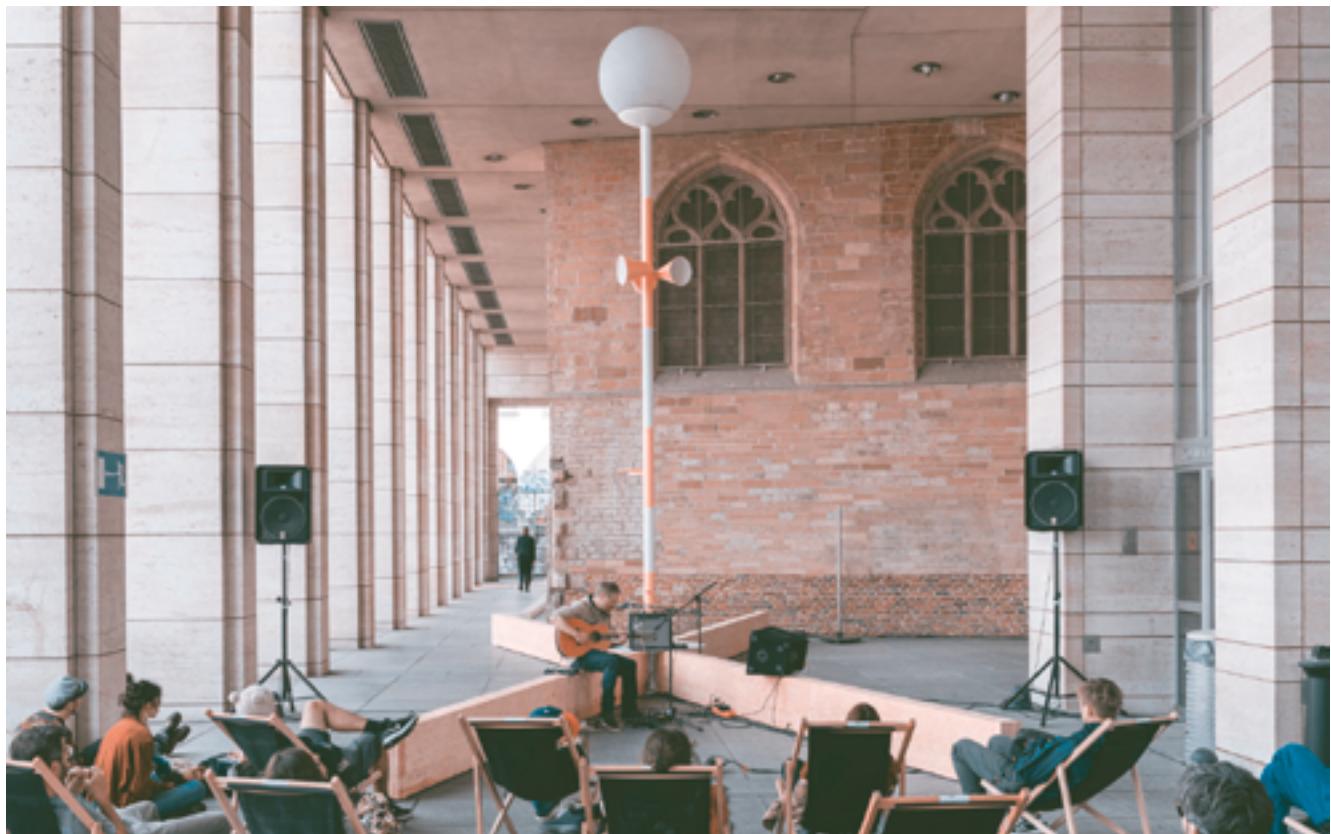
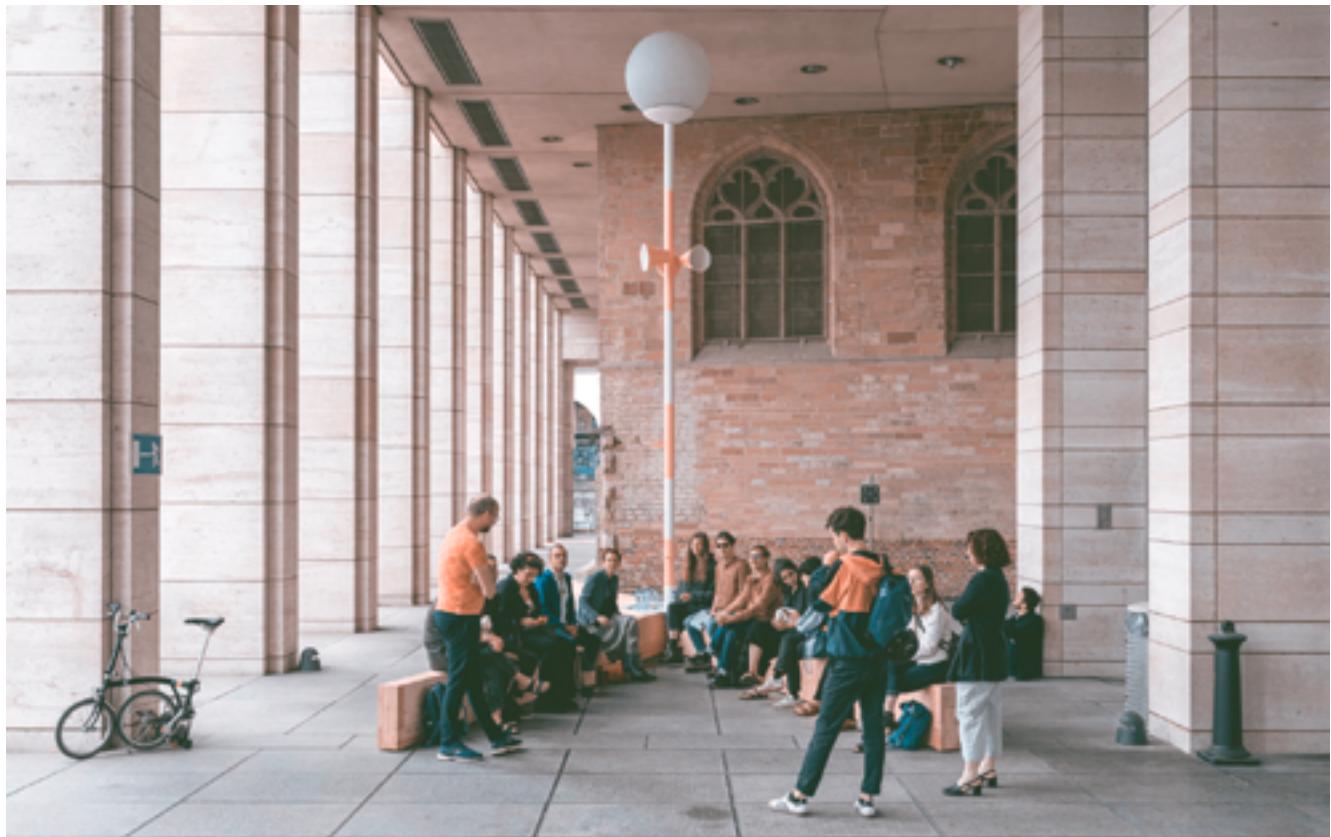
← Urban Summer 2021 – Activation spatiale sur le thème de l'Acte fondamental de la Cérémonie par Studio Donna van Milligen Bielek et Ard de Vries Architecten. Jonathan Ortegat © urban.brussels

↓ Par ces étranges objets, pourtant purs produits abstraits issus de la conception par ordinateur, les Berlinois Raumlabor nous interrogent sur notre besoin de sensualité en architecture.

Apôtre du courant actuel de l'architecture dite « post-digital », le collectif Raumlabor a obtenu en 2021 le Lion d'Or de la Biennale de Venise. Séverin Malaud © urban.brussels

Page suivante Urban Summer 2021 – Activation spatiale sur le thème de l'Acte fondamental de l'Éducation par l'architecte Jean-Benoît Vétillard. Jonathan Ortegat © urban.brussels





ACCÈS DIRECT À LA CONNAISSANCE: DU NEUF, CÔTÉ DOCUMENTATION DU TERRITOIRE



L'exercice des missions de service public d'Urban génère une riche accumulation de savoirs, de documentation très variée et de connaissances dans tous ses domaines de compétence, et ce depuis plus de trente ans. L'accès à ces connaissances présentes au sein d'Urban est un défi permanent, tant pour enrichir et améliorer la gestion publique assurée par ses collaboratrices et collaborateurs, que pour diffuser ces savoirs au bénéfice de tous les citoyennes et citoyens.

Les deux années de crise sanitaire ont permis d'accélérer la digitalisation de ces processus par la mise en place, le renouvellement et l'enrichissement des plateformes d'accès en ligne pour les archives, les photographies et les données cartographiques. Le service personnalisé d'aide à la recherche et à la consultation, offert par le Centre de Documentation d'Urban dans la salle de lecture du Mont des Arts, s'est également adapté à ces nouvelles circonstances. Ainsi, l'accessibilité physique et virtuelle de l'information produite ou conservée au sein d'Urban est toujours en pleine croissance.

PLACE AU RÉPERTOIRE DES ARCHIVES

Un nouvel outil a été mis à disposition de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'Urban: un répertoire des archives.

Ce répertoire identifie et localise, pour l'ensemble des directions d'Urban, les dossiers archivés. Lors de sa mise en service (1^{er} trimestre 2022), le catalogue offrait déjà un aperçu détaillé des séries d'archives de la Direction du Patrimoine culturel et des archives de la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS).

À titre d'exemple, il est possible d'y retrouver, pour une adresse donnée, l'ensemble des dossiers produits par les Cellules de l'Inventaire, de la Protection, des Travaux et des Sites. Les dossiers du Département Patrimoine archéologique y sont également répertoriés. Le catalogue recense aussi une collection d'anciennes études et de divers dossiers documentaires conservés au Centre de Documentation. Actuellement, il donne accès à environ 4.000 documents numérisés.

URBAN INAUGURE « MEDIA URBAN », SA NOUVELLE PHOTOTHÈQUE

Urban a également inauguré un autre outil permettant de partager ses connaissances: sa nouvelle photothèque.

Grâce à la migration opérée en 2021, il était déjà possible d'y consulter près de 58.353 images provenant des collections du Centre de Documentation et de la Direction de la Rénovation urbaine.

« Media Urban » offre une riche diversité de contenus visuels: cartes postales de la collection Dexia, photos aériennes, photos de la collection Bastin-Evrard, reportages commandés à l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) dans le cadre de chantiers de restauration et de l'inventaire du patrimoine mobilier ainsi que plusieurs séries historiques, telles que la collection Celis et de nombreuses autres collections.

À moyen terme, ce nouvel outil s'ouvrira également à un public externe et proposera, outre des images, des vidéos et des documents audios collectés par Urban dans l'exercice de ses missions.

ENRICHISSEMENT DE LA PLATEFORME CARTOGRAPHIQUE BRUGIS

L'équipe en charge de BruGIS, la plateforme cartographique d'Urban, a enrichi son catalogue de plusieurs données précieuses, tant du côté des matières urbanistiques qu'historiques. Plusieurs couches en provenance de Bruxelles Mobilité et Bruxelles Environnement ont été jointes au site pour continuer à faciliter le travail des utilisatrices et utilisateurs.

Les collaboratrices et collaborateurs d'Urban ont aussi mené un travail de fond pour améliorer et adapter l'infrastructure de publication de BruGIS afin d'en faciliter l'utilisation et la compréhension. L'équipe continue également d'explorer le futur de la plateforme: un travail important de «testing» des fonctionnalités supplémentaires et d'évaluation des capacités offertes par la nouvelle version de la technologie MapStore2, utilisée pour construire le site, a été réalisé. Cette première phase exploratoire valide les bases de la prochaine version de la plateforme de consultation, qui sera enrichie, entre autres, par une vision «tableur» des données, des cartes thématiques supplémentaires ou la possibilité d'explorer des données cartographiques de manière plus narrative. Cela offrira aux utilisatrices et utilisateurs d'autres angles d'approche sur ces données régionales.



▼ Photographiez ce QR code pour naviguer à travers BruGIS



LE CENTRE DE DOCUMENTATION CONFINÉ

La crise sanitaire a sensiblement réduit le nombre et la fréquence des demandes adressées au Centre de Documentation d'Urban. Mais près de 600 demandes ont tout de même été enregistrées en 2021: 255 demandes internes et 335 externes.

Le Centre de Documentation ayant officiellement été fermé et le régime de télétravail ne permettant pas d'assurer des permanences en bonne et due forme, un service d'acheminement personnalisé a été instauré pour répondre à toutes les demandes: soit vers les bureaux des collaboratrices et collaborateurs (pour les documents non numérisables), soit par e-mail. En 2021, ce sont plus de 300 documents de la bibliothèque qui ont été déposés sur les bureaux ainsi que plus de 200 dossiers d'archives de la Direction du Patrimoine culturel, la Direction de l'Urbanisme ou la Direction de la Rénovation urbaine.

En ce qui concerne les demandes externes, les réponses virtuelles ont été privilégiées. Elles ont nécessité que les recherches soient menées par l'équipe du Centre de Documentation et de nombreux documents ont été numérisés dans ce cadre. Toutefois, à partir de juillet 2021, le Centre de Documentation a pu recommencer à accueillir les demandeurs prioritaires agissant dans le cadre de l'élaboration de dossiers administratifs (privés ou publics) ou les prestataires de service d'Urban.

↑ Bureaux d'Urban au Mont des Arts, 2020. Philippe Braquenier © urban.brussels
↓ Centre de Documentation et salle de lecture d'Urban au Mont des Arts, 2022. Séverin Malaud © urban.brussels



À LA RECHERCHE DE L'URBANEUM



Si en 2018, les équipes d'Urban – ainsi que leurs visiteurs – ont trouvé un environnement de travail et de contact de très grande qualité au sein de leurs nouveaux bureaux situés au Mont des Arts, les archives urbanistiques et collections patrimoniales attendent encore de trouver leur écrin et leur vitrine.

URBAN, CONSERVATEUR DE BIENS MOBILIERS

Depuis la création de la Région, l'administration en charge du patrimoine³ a vu croître de facto et de jure sa responsabilité de conservateur de biens mobiliers (adoption du CoBAT en 2004, ordonnance relative au patrimoine culturel mobilier de 2019, etc.). Les bureaux des collaboratrices et collaborateurs ont ainsi régulièrement servi de dépôt d'échantillons de matériaux prélevés sur les biens protégés à l'occasion de diverses restaurations.

Depuis 1991, le développement de l'archéologie préventive a débouché sur la conservation⁴ des artefacts et autres échantillons prélevés lors des fouilles et recherches dans les bâtiments anciens. En 2021, pas moins de 81.000 unités, datant de la préhistoire à aujourd'hui, ont d'ailleurs retrouvé une place dans le nouveau dépôt patrimonial régional provisoire, géré par Urban.

Depuis la fin des années 1990, quelques lots plus importants d'éléments démontés de patrimoines immobiliers ont aussi été conservés: menuiseries et ferronneries de la façade de l'hôtel Aubecq (1997), pierres de la façade de l'hôtel Aubecq (2011), collection de papiers peints (2017), etc. Le transfert à la Région de la compétence sur le patrimoine mobilier a généré l'expression de nouvelles demandes de dépôt et la responsabilité de pouvoir organiser une sauvegarde temporaire dans le cadre des plans d'urgence.

Tout comme la collection archéologique, les pierres qui comptaient la façade de l'hôtel Aubecq ont également fait l'objet, en 2021, d'un déménagement vers le nouveau dépôt à Laeken.

Néanmoins, le nouveau dépôt patrimonial provisoire et autonome d'Urban est actuellement insuffisant en termes de conditions de conservation, de possibilités d'accroissement des collections, d'accessibilité pour la gestion et la valorisation ainsi qu'en termes de pérennisation de la jouissance du lieu.

L'autonomisation d'Urban a également généré un besoin de prise en charge autonome de ses archives non définitives, non prises en charge par le Service des Archives du SPRB.

Les espaces au sein des bureaux d'Urban étant insuffisants, une option temporaire a été prise afin d'externaliser le lot des archives semi-dynamiques de la Direction de l'Urbanisme (plus de 30.000 boîtes d'archives). En outre, Urban loue un espace destiné au stockage de ses publications et à l'entreposage du matériel d'exposition.

LE PROJET URBANEUM

Le projet Urbaneum, validé par la Lettre d'orientation 2020-2021 du Gouvernement, a pour ambition de mettre à disposition d'Urban un espace, de préférence une propriété publique située sur le territoire régional, pouvant accueillir les missions de conservation et de gestion des collections et archives de manière définitive. De plus, le projet vise à permettre au public d'accéder à cet espace dans une démarche de «dépôt ouvert» permettant des activités de valorisation didactiques et pédagogiques.

Le déménagement ainsi que le reconditionnement, selon les normes adéquates, de l'ensemble des collections archéologiques constituera à nouveau un travail colossal – notamment de réindexation intégrale des milliers d'artefacts et échantillons – qui devra être anticipé plus d'un an avant le déménagement effectif. Le projet doit permettre de relocaliser de façon professionnelle et structurée, selon les méthodologies les plus modernes, l'ensemble des collections archéologiques et mobilières actuellement conservées dans le dépôt provisoire et d'envisager des accroissements à l'horizon 2030.

³ Au sein de la Direction des Monuments et Sites de 1989 à 2014 (Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL)), puis Bruxelles Développement urbain (BDU), devenue en 2014 la Direction du Patrimoine culturel (Urban).

⁴ Dépôt dans des locaux du Musée Art & Histoire (MA&H) au Cinquantenaire (1991-2001), dépôt archéologique spécifique pour Bruxelles géré par le MA&H, place Masui (2001-2006), dépôt archéologique régional au CCN (2006-2014-2021), dépôt archéologique régional provisoire géré par Urban à Laeken (2021-2023).



↑ Bâtiment d'Urban au Mont des Arts, 2020. Philippe Braquenier © urban.brussels
↑ Nettoyage, nouveau conditionnement et déménagement des pierres qui composaient la façade de l'hôtel Aubecq, 2021. A. de Ville de Goyet © urban.brussels

BON À SAVOIR

DÉMÉNAGEMENT DE LA COLLECTION ARCHÉOLOGIQUE ET DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL AUBECQ

L'année 2021 a été marquée par le déménagement de la collection archéologique d'Urban qui a quitté le CCN (gare du Nord) et par le déménagement des pierres qui composaient la façade de l'hôtel Aubecq vers le nouveau dépôt à Laeken.

→ Rendez-vous pages 56 et 60 pour en découvrir davantage sur ces déménagements à la fois délicats et spectaculaires.

ATLAS DYNAMIQUE DES PAYSAGES BRUXELLOIS



Bruxelles est aujourd’hui gagnée par une nouvelle phase de transformation importante, un élan de (re)construction, qui impacte son paysage et bouleverse l’expérience visuelle qui nous est familière.

L’enquête exploratoire menée en 2020 a fait apparaître que « penser » le paysage implique d’élargir les champs visuels au-delà de l’objet patrimonial ou urbanistique stricto sensu, au-delà de l’objet de la demande de permis. « Penser » le paysage nécessite de pouvoir se « représenter » celui-ci de manière constante, efficace, juste et complète, d’associer une dimension verticale à l’examen d’un projet.

ENRICHIR ET DÉVELOPPER L’ACCÈS À LA DOCUMENTATION

La documentation du territoire comprend une part importante de documentation du paysage, qui est en constante évolution. De nouveaux types de clichés sont réalisés: des vues plus larges, présentant les objets patrimoniaux, architecturaux et urbanistiques dans leur environnement, qu'il s'agisse de mobiliers urbains ou d'édifices, de perspectives ou d'espaces publics. On se soucie en parallèle de donner un plus ample accès à ces images, notamment au travers de « Media Urban ».

Le recensement des études, données et documents déjà collectés par le passé, ainsi que leur valorisation, est en cours également, particulièrement pour ce qui concerne les vues remarquables et scénographies urbaines développées depuis la naissance de la ville jusqu'à aujourd'hui. L'inventaire des vues remarquables (c'est-à-dire les vues déjà mises en avant par différentes études) constituera l'une des composantes de cet atlas.

→ Rendez-vous page 114 pour en découvrir davantage sur « Media Urban ».

AMÉLIORER LES AVIS

En vue d'améliorer les avis sur les demandes de permis d'urbanisme, plusieurs pistes d'actions ont été initiées, notamment la recherche autour de la mise au point d'une interface numérique de simulation 3D qui puisse rendre compte des hauteurs réelles des édifices projetés, dans un contexte correctement simulé, selon des angles de vue proches ou éloignés, ainsi que la production d'incrustations (photomontages) intégrant la scénographie du point de vue du piéton ou du cycliste.

SENSIBILISER PAR LA VUE

En 2022, Urban s'attèlera à explorer la fabrication des vues urbaines. En effet, les vues, au même titre que l'environnement bâti, sont des fabriques dont l'origine et les dynamiques s'ancrent dans l'histoire culturelle de la société urbaine. Servies par la topographie des lieux, définies par une scénographie urbaine (points de vue sur un bâtiment) ou encore mises à l'honneur au fil du temps par les autorités ou les habitantes et habitants, certaines vues se sont imposées en tant que perception sensible collective et sont partagées comme des repères dans l'identification du paysage urbain.

Déambuler dans Bruxelles en levant la tête: une démarche indispensable pour une nouvelle confrontation au paysage bruxellois!



↑ Vue panoramique sur Bruxelles. © Stijn Bollaert
↑ Mont des Arts durant l'Urban Summer 2021 – Activation spatiale sur le thème de l'Acte fondamental de la Cérémonie par Studio Donna van Milligen Bielke et Ard de Vries Architecten. Séverin Malaud © urban.brussels
↓ Parc évolutif à la Porte de Ninove par Suede 36 & Base, durant l'archiweek 2020. Philippe Braquenier © urban.brussels



URBAN, ACTEUR DE LA RECHERCHE



La qualité de l'exercice des missions administratives d'Urban implique une forte connexion avec le secteur de la recherche, notamment dans les matières de l'urbanisme et du patrimoine.

D'une part, Urban produit du matériel pour la recherche académique et s'emploie à les rendre accessibles et utilisables et, d'autre part, Urban initie, finance, oriente, encadre et mène aussi elle-même des programmes de recherche. Dans ce cadre, Urban conclut de nombreux partenariats avec des institutions de recherche, principalement belges, telles que des universités, établissements scientifiques fédéraux, centres de recherche privés, etc.

Citons, entre autres, dans le domaine du patrimoine : les inventaires scientifiques, analytiques et raisonnés du patrimoine architectural, du patrimoine mobilier et immatériel ainsi que du patrimoine archéologique, les études préalables à la restauration-conservation du patrimoine, les recherches archéologiques préventives (fouilles archéologiques et archéologie du bâti), les recherches historiques relatives à la ville médiévale et post-médiévale à l'appui de l'interprétation des résultats des recherches archéologiques, les recherches sur la performance énergétique des matériaux et modes de construction du bâti existant, les études en vue de la mise aux normes actuelles de sécurité ou de durabilité des technologies anciennes (ascenseurs, isolation, éclairage, etc.) et bien d'autres encore. En 2021, Urban a également été sélectionnée pour participer à deux projets de recherche scientifique régionale pilotés par Innoviris.

« Le parc immobilier bruxellois (1975-2000) : matérialité et valeur patrimoniale »

Ce projet a été retenu dans le cadre du programme « Applied PhD » en coopération avec le département VUB Architectural Engineering. Les objectifs de ce projet sont triples. Tout d'abord, le projet a pour but de cartographier le parc immobilier de la Région de 1975 à 2000 afin d'identifier, de nommer et de sauvegarder son potentiel patrimonial. Deuxièmement, il vise à accumuler des connaissances sur les matériaux de construction utilisés dans les logements bruxellois entre 1975 et 2000 afin de mieux comprendre, valoriser et restaurer / rénover / réutiliser / entretenir le parc immobilier. Troisièmement, le projet développe un cadre scientifique pour le patrimoine jeune dans lequel les valeurs et critères traditionnels du patrimoine sont examinés de manière critique en fonction de la spécificité de ce patrimoine.

La Direction du Patrimoine culturel pilote ce projet en y associant les Directions de l'Urbanisme et de la Rénovation urbaine.

« Archisols »

Ce projet a été retenu dans le cadre du programme « Co-Create » en coopération avec les Archives générales du Royaume (Archives de l'État à Bruxelles) et l'ULB (Faculté d'Architecture). Le projet vise à répondre à la question suivante : « En vue de répondre au défi de l'agriculture urbaine, est-il possible de définir quelles parties du sol urbain bruxellois seraient les plus propices à une activité agricole, potagère ou de verdurisation en organisant une collecte large et exhaustive des informations de toute origine (privée, publique, écrite, dessinée, orale...) relatives à la localisation précise des activités polluantes passées et à l'état de dégradation actuel du sol urbain grâce à des méthodes innovantes, du crowdsourcing et de cartographie numérique ? » La Direction Connaissances & Communication, notamment l'équipe BruGIS, est particulièrement investie dans ce projet.

← CQD « Bosnie » à Saint-Gilles – La Pousse Qui Pousse, pépinière durable, 2020. Séverin Malaud © urban.brussels
↓ CQ « Lehon-Kessels » à Scherbeek – Espace « Kessels », jardin semi-public, 2013. Michiel De Cleene © urban.brussels



7

Chiffres 2021

Nouvelles collaboratrices Nouveaux collaborateurs



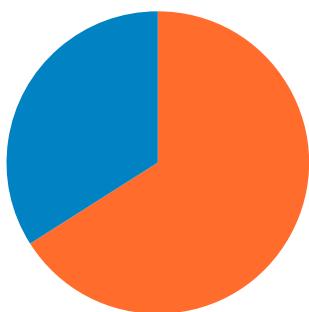
26 nouvelles collaboratrices
et nouveaux collaborateurs

Collaboratrices et collaborateurs au 31.12.21

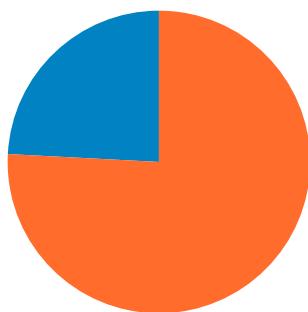


302 collaboratrices
et collaborateurs au 31.12.21

Répartition hommes / femmes



Répartition linguistique



Cadre prévu au plan du personnel



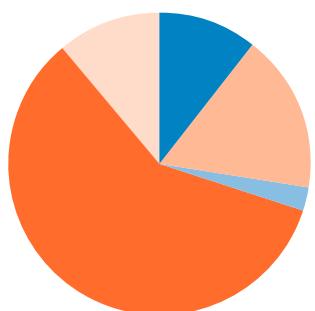
322 collaboratrices et collaborateurs

Taux de remplissage



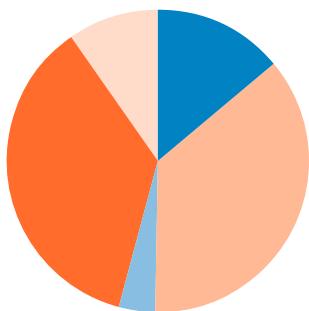
94 % • plan du personnel

Répartition du budget d'engagement



- Prog. 001
29.207.000 €
 - Prog. 002
46.475.000 €
 - Prog. 003
7.117.000 €
 - Prog. 004
160.870.000 €
 - Prog. 005
30.010.000 €
- 273.679.000 € au total

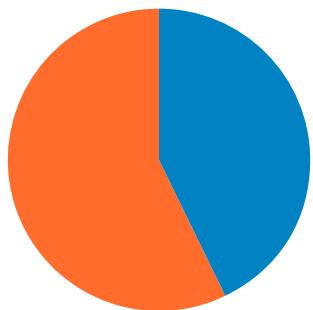
Répartition du budget de liquidation



- Prog. 001
28.685.000 €
 - Prog. 002
74.775.000 €
 - Prog. 003
7.829.000 €
 - Prog. 004
74.384.000 €
 - Prog. 005
19.514.000 €
- 205.187.000 € au total

programme 001: gestion personnel et organisation • programme 002: subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial •
programme 003: études, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le CoBAT • programme 004: politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine •
programme 005: politique du patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé

Permis d'urbanisme (PU)



- 1.347 demandes traitées
- 43 % permis communaux
- 57 % permis régionaux

(600 décisions sur PU régionaux, 172 décisions sur saisine et 575 avis sur des dossiers communaux)

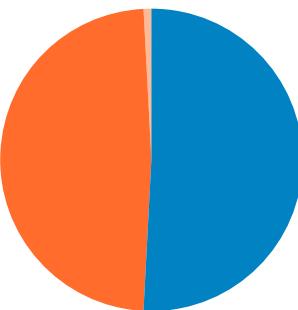
Charges d'urbanisme



9.370.574 €

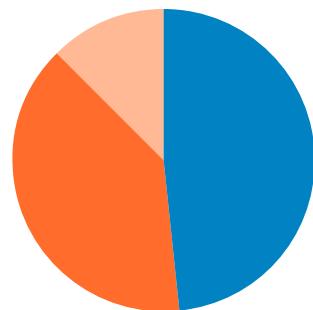
charges d'urbanisme imposées en numéraire

Secrétariat du Collège d'urbanisme



- 223 recours introduits
- 212 notifications d'avis
- 3 avis tenant lieu de décisions

Secrétariat du Collège d'environnement



- 130 recours introduits
- 63 visant des permis d'environnement
- 51 visant des amendes administratives en matière d'environnement
- 16 visant les autres matières traitées

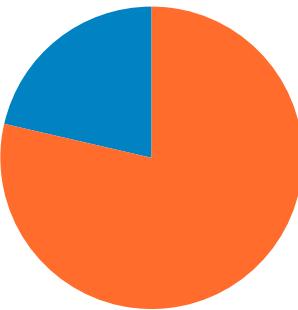
142 décisions notifiées

Saisines du Fonctionnaire délégué (FD)



- accroissement important du nombre de saisines du FD de dossiers communaux par rapport aux années précédentes
- en 2021, 518 dossiers de ce type sont parvenus à la Direction de l'Urbanisme, soit une évolution de 896 % pour la période 2020/2021

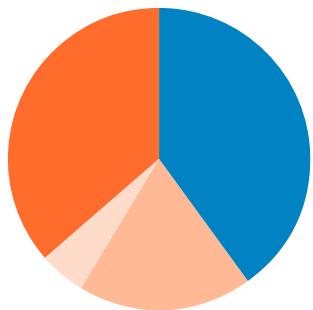
Chantiers



- 189 chantiers suivis
- 149 sur bâtis protégés
- 40 sur sites protégés

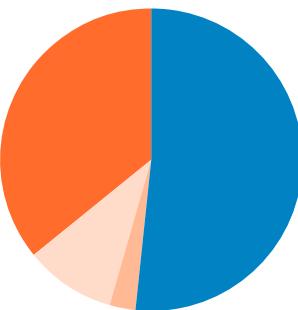
64 chantiers archéologiques menés

Subsides liquidés pour les outils de revitalisation urbaine



- 22.200.574 € Contrats de quartiers durables
- 10.297.254 € Contrats de rénovation urbaine
- 2.759.005 € Politique de la Ville — axe 1
- 20.179.578 € Politique de la Ville — axe 2

Subventions patrimoine

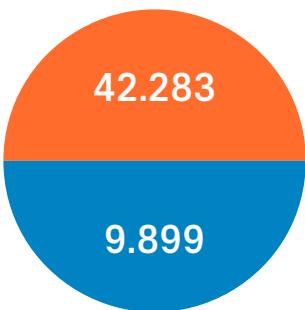


- 288 subventions
- 149 subventions pour des travaux de restauration du patrimoine bâti protégé
- 8 subventions pour des travaux de restauration du patrimoine naturel protégé
- 28 subventions pour des études préalables à la restauration du bâti ou de sites protégés
- 103 subventions « petit patrimoine »

Inventaire du patrimoine mobilier au 31.12.21



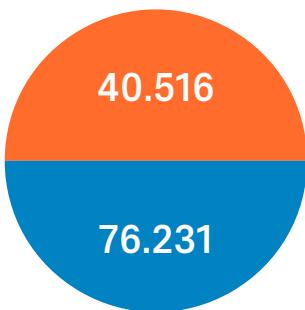
- 92 collections répertoriées et/ou partenaires associés au projet
 - 42.283 objets répertoriés
 - 9.899 objets publiés



Inventaire du patrimoine architectural au 31.12.21



- 25.637 fiches descriptives
 - 40.516 objets architecturaux répertoriés
 - 76.231 objets iconographiques



Primes à la rénovation de l'habitat



- 1.986 nouveaux dossiers introduits et traités
 - consommation à hauteur de 100 % du budget, soit 10.608.492 €



Primes à l'embellissement des façades



- 419 nouveaux dossiers introduits et traités
 - consommation à hauteur de 98,55 % du budget, soit 689.866 €

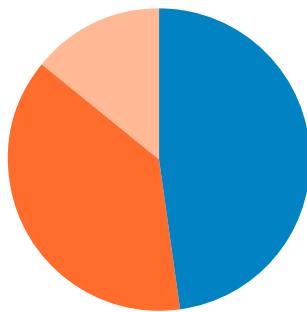


Droit de préemption



- Le nombre de ventes notariales ne cesse d'augmenter, il est de 415 en 2021 alors qu'il n'était que de 110 en 2017.
- 5 nouveaux périmètres de préemption approuvés en 2021: Midi (Saint-Gilles et Anderlecht) • Petite Colline (Schaerbeek) • Bizet (Anderlecht) • Volta (Ixelles) • Alhambra (Bruxelles-Ville)

Soutien et accompagnement du milieu associatif



- 1.330.000 € de subSIDes aux 9 associations du Réseau Habitat
- 1.061.072 € de subSIDes à Homegrade pour sa mission d'information en matière de rénovation urbaine
- 391.000 € de subVENTION de fonctionnement à l'asbl Zinneke Parade

Plateforme BruGIS



900



22.712

- 900 utilisatrices et utilisateurs par jour sur le site cartographique BruGIS
- 22.712 rapports de repérages urbanistiques générés
- 7 nouveaux sets de données préparés

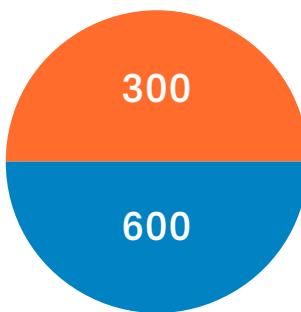
Documentation



58.353

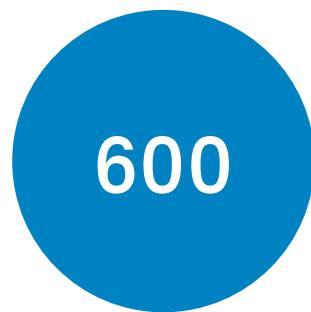


3.725



300

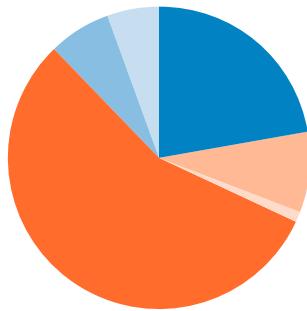
600



600

58.353 images disponibles via la photothèque Urban • 3.725 mètres linéaires de dossiers d'archives traités
300 livres et 600 fascicules de revues entrés au Centre de Documentation • 600 demandes de consultation de documents traitées

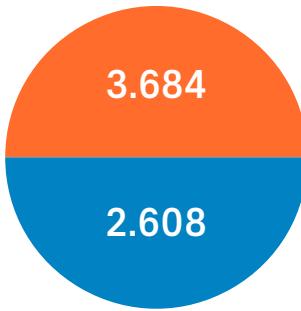
Sites internet



- 198.568 visiteurs sur urbanisme.brussels
- 76.609 visiteurs sur patrimoine.brussels
- 11.311 visiteurs sur quartiers.brussels
- 495.304 visiteurs sur le site de l'inventaire du patrimoine architectural monument.heritage.brussels
- 59.843 visiteurs sur le site de l'inventaire du patrimoine mobilier collections.heritage.brussels
- 48.436 visiteurs sur le site de l'inventaire du patrimoine naturel sites.heritage.brussels

un total de plus de 890.000 visiteurs sans compter les autres sites satellites d'Urban

Réseaux sociaux

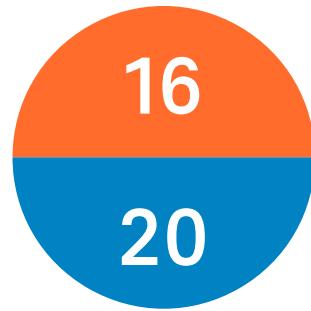


3.684

2.608

- 3.684 abonnées et abonnés sur Instagram au 31.12.21
- 2.608 abonnées et abonnés sur Facebook au 31.12.21

Newsletter



16

20

- 16 newsletters envoyées (mensuelles, invitations et presse), soit 60 % de plus qu'en 2020
- plus de 20 thématiques traitées, toutes matières gérées par Urban confondues, soit 70 % de plus qu'en 2020

MYPERMIT

- analyse des données collectées
- seconde phase du projet: agrandissement du périmètre d'action, de types de dossiers et de demandeurs
- lancement du projet AUSA (Archives urbanistiques – Stedenbouwkundige Archiven)
- adoption en première lecture d'un arrêté du Gouvernement relatif à la digitalisation d'instruction des demandes de certificats et de permis d'urbanisme et de lotir

BE.EXEMPLARY

- suivi et accompagnement des lauréats des années précédentes

SUBSIDES ET SUBVENTIONS

Appel à projets de sensibilisation ou d'émulation en matière d'architecture contemporaine et de patrimoine culturel:

- 89 dossiers introduits
- 43 initiatives retenues
- montant total de 1.084.000 € réparti en subventions de 5.000 € à 50.000 €

↓

Conventions-cadres et contrats de gestion conclus avec 14 asbl portant des projets régionaux d'intérêt majeur:

- montant total de 2.230.000 € de subventions annuelles

↓

Urban assure également la gestion des dotations annuelles de la Fondation KANAL, de la Fondation CIVA, de la Société d'Aménagement Urbain (SAU) et de la Zinneke Parade

INVENTAIRES

- premier inventaire des ascenseurs
- poursuite de l'inventaire de Koekelberg, Jette et Berchem-Sainte-Agathe
- publication de l'inventaire du quartier de Cureghem
- mise à jour permanente de l'inventaire du patrimoine architectural et du patrimoine naturel (arbres remarquables et sites)
- élaboration d'un site dédié à l'inventaire du patrimoine immatériel

NOUVEAUX BIENS PROTÉGÉS

Procédures entamées:

- comme sites:
 - le talus de l'ancienne halte Woluwe à Woluwe-Saint-Pierre
 - le tilleul avenue des Sorbiers 1 à Uccle
- comme monument et site:
 - la maison personnelle et l'atelier du sculpteur Olivier Strebelle, l'atelier de Claude Strebelle et leur jardin à Uccle
- comme monuments:
 - le local scout de l'Institut Saint-Boniface avec ses décors muraux peints attribués à Hergé à Ixelles
 - la résidence Miramar à Saint-Josse-ten-Noode
 - l'ancienne maison d'Oscar Bossaert et son jardin à Koekelberg
 - la maison boulevard Maurice Lemonnier 117 à Bruxelles
 - l'immeuble avenue Paul Deschanel 20 à Schaerbeek
 - l'usine Fisch à Anderlecht (entame de l'inscription sur la liste de sauvegarde)
- comme site et ensemble:
 - le Mont des Arts à Bruxelles

Procédures définitives:

- comme sites:
 - les jardins et abords de la Maison d'Érasme à Anderlecht
 - la propriété Pirenne à Uccle
- comme monuments:
 - certaines parties de l'Hôpital Saint-Pierre à Bruxelles
 - l'ancienne clinique du Docteur Verhoogen à Saint-Josse-ten-Noode
 - la maison personnelle de l'architecte F. Hemelsoet à Schaerbeek
 - la Leverhouse place du Congrès à Bruxelles
 - l'ancien Siège de la Banque Lambert à Bruxelles
 - la villa Schovaers à Uccle
 - certaines parties de la Prison de Saint-Gilles
 - certaines parties de l'intérieur dont un jardin d'hiver rue de la Buanderie 38 à Bruxelles
 - la tour Eggevoorde à Bruxelles
 - la maison personnelle d'Émile Bockstaal, avenue de la Reine à Bruxelles
 - l'école de danse Institut Mullier à Saint-Gilles
 - l'ancienne boucherie chaussée d'Alsemberg 108 à Saint-Gilles
 - la maison Evaldre à Uccle
 - la maison boulevard Maurice Lemonnier 117 à Bruxelles

Non-entames de protection:

- la villa Wauquez et son jardin à Woluwe-Saint-Pierre
- la ferme aux Oies à Woluwe-Saint-Lambert
- l'usine Fisch à Anderlecht (non-entame de la procédure de classement)

HERITAGE DAYS / JOURNÉES DU PATRIMOINE

33^e édition | 18.09 – 19.09.2021

- Thématique: « Meeting points »
- 1 illustratrice sélectionnée sur 46 candidatures rentrées
- 38.202 visites réservées sur 61.010 dans les 115 lieux réservables
- visites guidées dans 100 lieux et visites en langues des signes dans 7 lieux
- 142 lieux repris au programme
- 110 activités en dehors des lieux
- Plus de 200 collaborateurs (associations, communes, responsables lieux)
- 420 personnes déployées dans les différents lieux pour assurer la sécurité, l'accueil et les visites guidées
- 54.000 brochures imprimées et 2.529 brochures téléchargées
- 3.200 affiches distribuées et affichées dans tout le pays
- 83.000 visites du site web et 780.000 pages vues en moins d'un mois
- 5.192 élèves du primaire et du secondaire ont participé aux animations qui leur sont réservées le lundi suivant les Heritage Days

ARCHIWEEK

Journées de l'architecture

3^e édition | 10.10 – 19.10.2021

- Thématique: « un-learning »
- 1 équipe de 4 commissaires
- 12 partenaires
- plus de 1.800 participants aux visites guidées
- 158 visites guidées, y compris 2 tours à vélo et les visites guidées des partenaires
- 28 visites guidées par les architectes
- 6 visites guidées sur l'économie circulaire
- 47 lieux différents, dont 26 lieux propres à l'archiweek et 21 lieux partenaires
- 2 conférences, 4 workshops (pour enfants/familles et adultes), 5 débats, 6 expositions, 1 performance, 1 événement festif, 10 séances de massage à l'huile naturelle, 1 séance de dégustation de produits locaux
- 4 agences d'architecture ouvertes au public

BRUSSELS ARCHITECTURE PRIZE

Prix bisannuel mettant à l'honneur l'architecture contemporaine en Région bruxelloise

1^{ère} édition | 05.05 – 14.12.2021

- 4 catégories
- 175 projets déposés
- 31 projets retenus
- 4 lauréats
- 3 prix
- 1 comité scientifique
- 1 jury international composé de 8 architectes
- 1 exposition dédiée aux 31 projets nominés
- 5 conférences organisées
- 1 numéro spécial de la revue *A+ Architecture in Belgium* consacré au prix
- 1 cérémonie de clôture

URBAN ZOOM

Concours photos

1^{ère} édition

- 1.884 photographies réceptionnées
- participation de 750 élèves et 158 adultes
- 40 photographies lauréates
- 20 photographies d'élèves de 5^e et 6^e primaires et de l'enseignement secondaire des écoles bruxelloises
- 20 photographies de citoyens et citoyennes
- 1 exposition présentée aux Halles Saint-Géry consacrée aux lauréats

EXPOSITIONS

7 expositions

- 18.03 – 05.06.2021
«Le salut de l'architecture c'est la dèche» consacrée à Victor Bourgeois
- 31.05 – 01.10.2021
«Georges Houtstont et la fièvre ornementale de la Belle Époque»
- 19.05 – 19.09.2021
«Architecture Sculptures» présentée par Bozar, consacrée à Jacques Moeschal
- 17.09 – 31.12.2021 – prolongée jusqu'au 20.03.2022
«Down in the River. Sous le Parking 58. Plongée dans les fouilles archéologiques de la Senne»
- 16.09 – 31.12.2021
Consacrée aux photographies lauréates du concours photos Urban Zoom
- 19.10 – 14.12.2021
Consacrée aux 31 projets nominés du Brussels Architecture Prize
- 01.07 – 29.08.2021
«Ommegang, behind the scenes» consacrée aux accessoires fantastiques et costumes les plus anciens de l'Ommegang

APPELS À PROJETS ET APPELS À CANDIDATURES LANCÉS

7 appels

- Appel à projets pour le commissariat de l'archiweek 2021
- Appel à projets pour le commissariat de l'exposition «sustainable & beautiful»
- Appel à candidatures pour le Collège d'urbanisme
- Appel à candidatures pour la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS)
- Appel à contributions sur les maisons d'architectes pour la revue *Bruxelles Patrimoines*
- Appel à candidatures pour l'élaboration d'un manuel consacré aux projets d'espace public bruxellois
- Appel à projets 2022 de sensibilisation et émulation en matière d'architecture contemporaine, d'urbanisme, de patrimoine culturel ou de rénovation urbaine

ÉVÉNEMENTS

- Urban Archaeology Days
- 18.06 – 20.06.2021
Dans le cadre des Journées européennes d'archéologie
- Urban Summer
- 21.06 – 04.07.2021
Festival d'été au Mont des Arts consacré à l'architecture contemporaine
- 20 conférences
- 29.04 – 30.04.2021
Colloque en ligne «Brick vaults and beyond» consacré à l'évolution des techniques des voûtes
- 06.05 – 02.06.2021
8 webinaires consacrés à l'œuvre de Victor Bourgeois dans le cadre de l'exposition «Le salut de l'architecture c'est la dèche»
- 10.06 – 11.06.2021
Webinaire «Pierre artificielle et simili pierre»
- 21.07.2021 + 15.08.2021
2 visites-conférences données par Linda Van Santvoort, commissaire de l'exposition consacrée à Georges Houtstont
- 26.10 – 07.12.2021
5 conférences/débats dans le cadre du Brussels Architecture Prize
- 06.10.2021
Webinaire dans le cadre du projet international «Rethinking the future of metropolitan public spaces»
- 06.10.2021
Webinaire international «Can circularity in building(s) make the city more livable?»
- 10.11.2021
Séminaire en ligne dans le cadre du Congrès mondial de Metropolis
- Curieuze Neuze
- 04.07 – 31.08.2021
Campagne de sensibilisation visant à révéler la richesse insoupçonnée du patrimoine bruxellois
- Réseau Art Nouveau Network
- 10.06.2021
Journée mondiale de l'Art Nouveau

FORMATIONS

2 formations mises en place

- Urban Training: certificat d'université pluridisciplinaire en architecture, urbanisme et patrimoine, en collaboration avec l'ULB
- Certificat d'Executive Master en patrimoine architectural, en collaboration avec l'ULB et la VUB

DIVERSITÉ

- désignation d'un manager de la diversité au sein d'Urban
- mise en place de la Commission d'accompagnement

PUBLICATIONS

6 publications

- 2 numéros de la revue *Bruxelles Patrimoines*
- Georges Houtstont et la fièvre ornementale de la belle époque
- Couleurs et Textures
- 1 numéro de la collection *Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire*
- Les Passions humaines
- 1 numéro de la série *Urban Research*
- Un patrimoine insoupçonné. Charpentes en bois, métal et béton armé dans les églises de la Région de Bruxelles-Capitale 1830-1940
- 1 rapport
- «Good Living» – Rapport de la Commission d'experts
- 1 vade-mecum
- Vade-mecum – Lignes directrices 2021-2022: Terrasse Horeca dans l'espace public

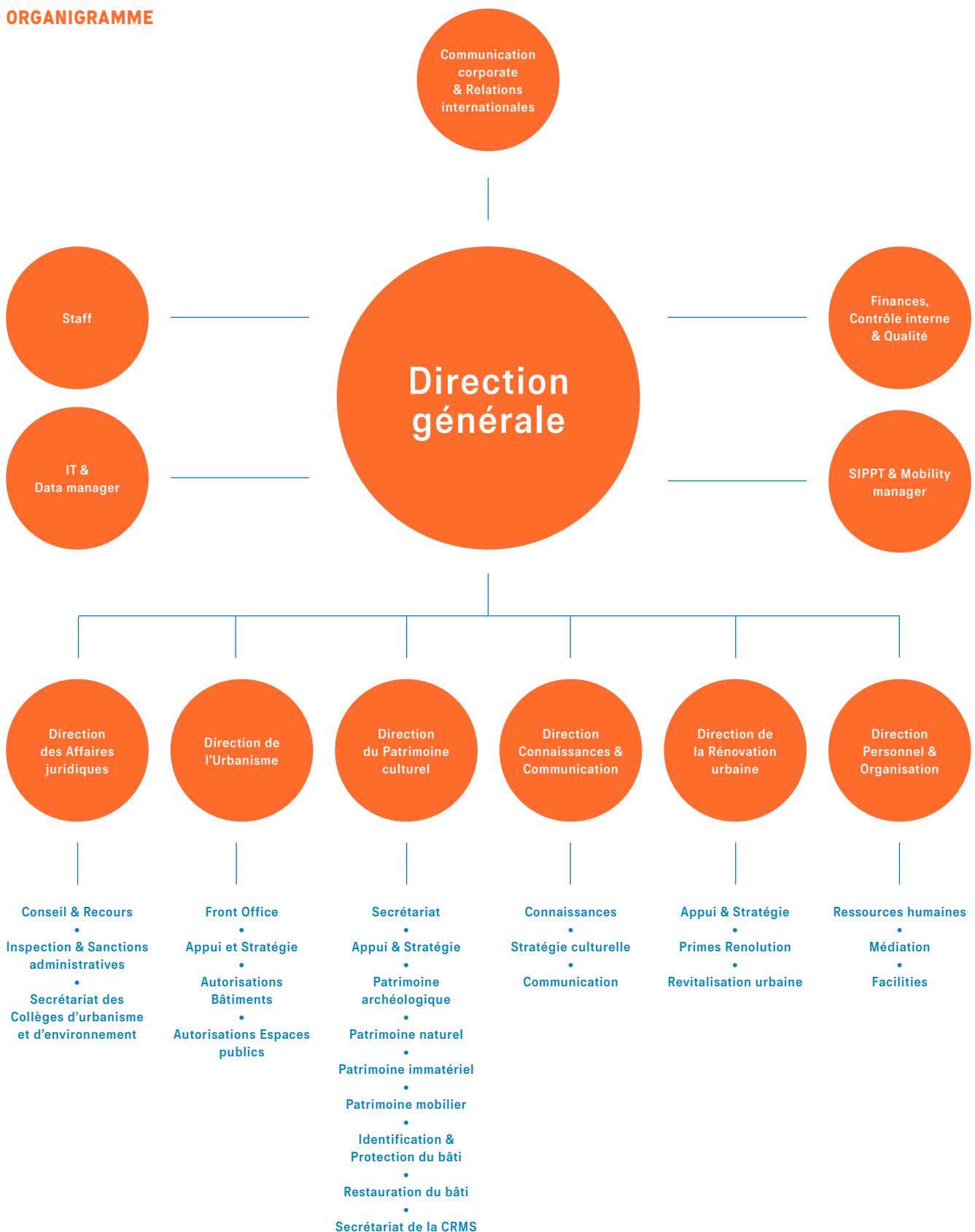
INTERNATIONAL

- Réalisation de 8 plaques commémoratives en bronze afin de célébrer les 20 ans d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de 4 habitations majeures de Victor Horta
- Réalisation et publication du rapport relatif au projet pilote Metropolis «Revitalisation strategies through urban projects» présenté lors d'un webinaire pendant le Congrès mondial de Metropolis à Guangzhou, en Chine
- Accord du Gouvernement pour l'organisation du 58^e congrès mondial d'ISOCARP à Bruxelles en 2022, officiellement annoncée lors du 57^e congrès à Doha, au Qatar
- Participation à la 23^e Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial lors de laquelle la Belgique a été élue membre du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Organisation des contributions bruxelloises aux ateliers et au webinaire dans le cadre du projet Metropolis «Rethinking the future of metropolitan public spaces»
- Co-organisation d'un webinaire avec l'ambassade danoise autour de l'économie circulaire dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques
- Co-organisation d'une discussion locale et contribution aux exemples dans le cadre du New European Bauhaus
- Lancement de l'échange de bonnes pratiques en matière de rénovation urbaine avec Buenos Aires
- Poursuite des échanges sur le développement territorial durable avec Lille
- Organisation d'ateliers avec le comité de réflexion «Good Living» lors d'une visite à la Biennale d'Architecture de Venise

SIPPT & MOBILITY

- étude sur la sécurité du personnel lors de ses déplacements à vélo
- élaboration d'un plan d'action visant à prévenir les accidents et inciter à la pratique du vélo

ORGANIGRAMME



Éditeur responsable

Betty Waknine,
directrice générale d'Urban

Coordination Communication externe

Federica Sasdelli

Coordination du présent ouvrage

Eloïse Kartheuser
Communication externe

Photographie de couverture

Philippe Braquenier © urban.brussels

Conception graphique

Julien Lelièvre
www.julienlelievre.com

Typographies

Signal
www.productiontype.com

Papiers

Munken print White 1.5 (115 g)
Invercote G (300 g)

Impression & façonnage

Graphius Brussels

**Avec la collaboration de,
au sein d'Urban:**

Alexia Collet
Alice Ciofu
Ann Degraeve
Anne-Lise Alleaume
Antoinette Coppeters
Bénédicte Annegarn
Ben Dewitte
Benjamin Fastré
Bertrand Heymans
Bety Waknine
Brigitte Vander Bruggen
Caroline De Lemos Esteves
Caroline Mulkers
Cecilia Paredes
Charlotte Quataert
Diane Gustin
Dimitri Lhoste
Elodie Cugnon
Eloïse Kartheuser
Emmanuelle Jouniaux
Estelle Lamendin
Federica Sasdelli
Françoise Cordier
Frédéric Dauw
Frédéric Wislez
Guy Conde-Reis
Isabella De Duve
Isabelle Leroy
Jean-Marc Basyn
Jennifer Furnari
Kris Couvreur
Kris Huysmans
Laurence Micha
Liesbeth Degreef
Marc Meganck
Margaux Denys
Marina Rainoldi
Maxime Martens
Melisa Rabanal Guillen
Michaël Lamot
Michèle Herla
Michelle Baltes
Muriel Callebaut
Muriel Muret
Nicolas Pauwels
Pascal Van Steenbrugge
Pascale Ingelaere
Philippe Charlier
Philippe Piéreuse
Raquel Dos Santos
Sandrine Buelinckx
Sarah Lagrillière
Sergio De Vincenzo
Simon Pochet
Sophie David
Stéphane Demeter
Sylvia Camacho Andres
Sylvianne Modrie
Thibaut Jossart
Thierry Wauters
Tony Van Nuffelen
Wiebe Verhoeven

mais également,

Dieter Leyssen, Roxane Le Grelle,
Alessandro Cugola, Chloé Nachtergael
(Les commissaires de l'archiweek 2021)
Caroline Berckmans
(historienne de l'art – ARCHistory)
Johannes Berry (architecte – Sugiberry)
Nelson Garcia Sequeira (journaliste)
Sébastien Sainsard
(chef de projet du CQD « Bockstael »)

© urban.brussels 2022

Tous droits réservés

Dépôt légal

D/2022/6860/003